

MÉTÉOROLOGIE

NUAGEUX - Ondées
Le ciel se dégagera ce soir
Frais - Max: 15
(Maximum hier: 18)

Gracieuseté de
SHEARER LUMBER CO. LTD.
MONTREAL

FÊTE DU JOUR
ASSOMPTION DE
NOTRE DAME

F. PILON
INC.

Fournitures de bureau

Reprise du travail sur les chantiers de l'Hydro: satisfaits, les grévistes entérinent l'entente

par Guy FERLAND

Le travail reprend aujourd'hui aux barrages de la Manicouagan et de la rivière aux Outardes, dont la construction était complètement arrêtée depuis le 2 août par la grève des 4,500 ouvriers à l'emploi de l'Hydro-Québec. Le projet de convention de travail mis au point dans la nuit de jeudi à vendredi par les négociateurs et le conciliateur du ministère du travail, M. Claude Bender, a été accepté hier par plus de 95 pour cent des grévistes présents à l'assemblée de Hauteville. Environ 1,000 grévistes y ont assisté, et 41 seulement ont voté contre le projet.

Les ouvriers auront jusqu'à vendredi pour reprendre le travail, afin de donner une chance à ceux qui avaient quitté les chantiers pour rejoindre leurs familles. Tous ceux qui seront au travail lundi le 22, recevront un montant forfaitaire de \$75 en remplacement de la rétroactivité des augmentations de sa-

laire, la convention étant expirée depuis le 4 juin, mais les autres seront passibles de congédiement.

La nouvelle convention est assez proche des demandes syndicales, au début de la grève, et le président du syndicat, M. Lucien Poulin, n'a pas caché sa satisfaction à la suite de l'assemblée hier. Les ouvriers recevront 15 cents d'augmentation à la date de la signature, 15 cents en juin 1967 et 15 cents en juin 1968, ce qui fait 45 cents pour un contrat de trois ans. Ils demandaient 60 cents.

L'Hydro pour sa part n'offrait aucune augmentation pour cette année, sauf un montant forfaitaire de \$100. Elle offrait une augmentation de 10 cents au 1er juin 1967 et une autre identique au 1er juin 1968.

La semaine de travail sera réduite de 60 à 55 heures le 15 septembre, et de 55 à 50 heures le 1er mai 1967. C'était là une des principales demandes du syndicat. Il demandait 55 heures le 1er septembre, et 50 heures le 1er avril. L'Hydro proposait 55

heures le premier lundi d'octobre, et 50 heures un an plus tard.

C'est au sujet de la classification des ouvriers que le syndicat a réalisé les progrès les plus sensibles, compte tenu des multiples griefs auxquels cette question donnait lieu sur les chantiers. La classification des ouvriers en deux catégories, A et B, disparaîtra pour tous les métiers ou à peu près, de sorte qu'il n'existera plus qu'un seul salaire de base pour chaque métier. Tous ceux qui ont trois ans d'ancienneté ou qui détiennent une carte de compétence émise par le comité paritaire de la construction auront droit au salaire de base. Ceux qui n'ont pas de carte de compétence et qui n'ont pas trois ans d'ancienneté recevront un salaire inférieur de 30 cents au salaire de base pendant leur première année de service, de 20 cents pendant leur deuxième année et de 10 cents pendant leur troisième année, à moins qu'entre-temps, ils aient réussi l'examen pour l'obtention de la carte de compétence, auquel cas ils recevront le plein salaire de base.

Selon un informateur syndical, l'Hydro-Québec exige la carte de compétence comme condition d'engagement sur les chantiers, de sorte qu'à peu près tout le monde, plus de 80 pour cent estime-t-on, pourra recevoir le plein salaire de base.

L'élimination des classes à l'intérieur d'un même métier était l'une des demandes auxquelles le syndicat tenait le plus. Il s'appuyait sur le fait que la pratique des classes a pratiquement disparu des chantiers de construction dans la province, en soutenant que la classification sur les chantiers de Manicouagan était proprement arbitraire. Sur 660 menuisiers employés par l'Hydro à Manicouagan, 20 seulement étaient dans la catégorie A. Tous les autres recevaient 18 cents de moins que le salaire de base de la catégorie A.

Au moment de la grève, le syndicat avait levé 350 griefs concernant la classification. Au cours des négociations qui ont conduit à la nouvelle convention de travail, une entente a été conclue pour les régler en bloc: l'Hydro paiera à chacun des 350 ouvriers qui ont soulevé un grief de classification, la moitié de la somme additionnelle qu'ils auraient gagnée si le grief avait été concédé, et ce à partir de la date où il a été soulevé. Le syndicat demandait que les trois quarts des ouvriers soient versés dans la classe A au moment de la signature de la convention, et l'élimination de toutes les classes au 4 juin 1967. L'Hydro proposait que les ouvriers soient répartis moitié moitié dans la classe A et dans la classe B au moment de la signature, et la disparition graduelle des classes pour les charpentiers, menuisiers et les électriciens.

Les ouvriers auront désormais deux dossiers séparés, un pour le travail sur les chantiers et un autre pour la conduite hors des chantiers. Les offenses qui seront portées à l'un ou l'autre des dossiers seront effacées après neuf mois si l'ouvrier a eu une bonne conduite ou a bien travaillé pendant ce temps. Auparavant les dossiers n'étaient pas séparés et ne s'effaçaient pas.

Le syndicat a obtenu satisfaction à deux autres demandes, l'Hydro acceptant d'y donner suite dans un délai de trois mois. C'est ainsi que les matelas minces dans les campements seront remplacés par des matelas à ressort, et que les ouvriers n'auront plus à payer les 75 cents par semaine pour la buanderie, quand ils feront laver leur linge ailleurs. Auparavant ce paiement était obligatoire pour tous.

Les libéraux de l'Ouest proposent une zone nord-américaine de libre échange

SASKATOON. — Cependant que M. Walter Gordon s'efforce de convaincre le parti libéral de s'engager sur la voie du nationalisme économique, les libéraux des provinces de l'Ouest proposent de créer une zone nord-américaine de libre échange. A leur colloque de la fin de semaine, ils ont adopté une résolution dans ce sens qu'ils comptent présenter en octobre au congrès du parti fédéral.

M. Jack Davis, député fédéral de Vancouver, a tenté de faire renvoyer la résolution à un comité pour étude, mais sa proposition a été rejetée par 44 voix contre 36. Le texte initial de la résolution proposait simplement de libérer les échanges entre le Canada et les autres pays d'Amérique du Nord. L'assemblée l'a modifiée: elle réclame l'abolition des barrières tarifaires.

M. Gil Molgat, chef du parti manitobain, a formulé des réserves — "Il est naïf de croire que le Canada puisse commercer librement avec les États-Unis et rester indépendant," a-t-il dit — mais le colloque n'en a pas fait de cas.

Le colloque a aussi adopté par une faible marge une résolution engageant le gouvernement fédéral à équilibrer son budget. Le professeur Lloyd Axworthy, de l'université de la Manitoaba, a protesté vivement contre la résolution et il a reproché à l'assemblée de traiter sommairement de sujets aussi délicats. "En temps de récession, a-t-il dit, il est absurde de financer les dépenses publiques sans déficit. Il ne faut donc pas soumettre le gouvernement à une politique rigide."

M. Ron Basford, député fédéral de Burrard, a aussi dénoncé la résolution. "Aussi longtemps que les provinces ne seront pas plus raisonnables, a-t-il dit, il est irréaliste de penser que le gouvernement fédéral pourra équilibrer son budget."

Quelques instants plus tard, lorsque les délégués ont approuvé une résolution priant le gouvernement fédéral de supprimer l'impôt sur les successions, M. Basford a protesté: "Vous ne pouvez nous demander cela. Nous aurons besoin de cet argent pour équilibrer notre budget."

Le colloque a enfin approuvé des résolutions en faveur du contrôle des prix et des salaires, d'une politique fédérale de voirie, de l'expansion de la télévision éducative et de l'expansion de la radio et de la TV dans les territoires du Nord-Ouest et du Yukon.

Une résolution demandant au gouvernement fédéral de créer un quotidien national subventionné par l'Etat a été rapidement écartée.

Les dirigeants libéraux jugent que le colloque a remporté un franc succès et M. Molgat a proposé de réunir ainsi périodiquement les libéraux de l'Ouest. Le prochain colloque, a-t-il dit, pourrait avoir lieu à Winnipeg en 1968.

Avant le colloque, M. Ross Thatcher, premier ministre de la Saskatchewan, avait évoqué la possibilité que les libéraux de l'Ouest se détachent du parti fédéral afin de protester contre le nouveau système de péréquation proposé par le gouvernement fédéral. Le sujet n'a cependant pas été abordé au colloque.



Thatcher: sa dissidence n'est pas contagieuse.

Au Lac à l'Epaule Québec a jeté les bases de son attitude envers Ottawa

Le gouvernement de l'Union nationale a arrêté, en fin de semaine, la stratégie qu'il entend suivre dans ses relations futures avec les autorités fédérales.

Le premier ministre, M. Johnson, a réuni vendredi et samedi, au Lac à l'Epaule, dans le Parc des Laurentides, un groupe de ministres et de hauts fonctionnaires à cette fin. On y a préparé la prochaine conférence fédérale-provinciale sur la fiscalité mais on y a aussi défini une attitude précise que possible l'attitude que suivra, désormais, le gouvernement du Québec dans les domaines qu'il considère de sa juridiction mais où le gouvernement fédéral s'est immiscé.

La réunion, qui a commencé vers midi, vendredi, s'est poursuivie toute la journée de samedi, dans le plus grand secret.

Au nombre des ministres présents, on remarquait le ministre des finances et des affaires municipales, M. Paul Dozois, le ministre de l'éducation et de la justice, M. Jean-Jacques Bertrand et le ministre des affaires culturelles, M. Jean-Noël Tremblay. On remarquait également la présence du sous-ministre des affaires fédérales-provinciales, M. Claude Morin, et l'ancien chef de cabinet de M. Maurice Duplessis, M. Emile Turigny, qui est maintenant conseiller juridique de M. Johnson.

Hier, il n'était pas encore possible de savoir si l'Union nationale allait adopter une attitude intransigente face aux empiétements du gouvernement fédéral ou si elle échelonnerait sur plusieurs conférences fédérales-provinciales ses revendications aux divers chapitres de ses relations avec Ottawa.

On sait que dans son programme constitutionnel, l'Union nationale promet d'appliquer les recommandations de la

Voir page 2: Lac à l'Epaule

Le Lunar Orbiter est enfin sur orbite autour de la lune

PASADENA (Californie). — Le vaisseau spatial américain Lunar Orbiter est entré sur une orbite ovale autour de la lune hier, ont confirmé les scientifiques chargés du projet qui ont en même temps marqué leur satisfaction.

Il s'agit de l'orbite initiale du satellite-photographe avait un apogée de 1,160 milles et un périhélie de 119 milles, selon des calculs établis à l'aide des premiers signaux qu'il a renvoyés sur la terre.

On avait prévu d'engager le satellite sur une orbite de 124 par 130 milles. C'est la première fois que les États-Unis réussissent à placer un satellite sur orbite autour de la lune.

Il s'agit de l'orbite initiale du satellite-photographe avait un apogée de 1,160 milles et un périhélie de 119 milles, selon des calculs établis à l'aide des premiers signaux qu'il a renvoyés sur la terre.

On avait prévu d'engager le satellite sur une orbite de 124 par 130 milles. C'est la première fois que les États-Unis réussissent à placer un satellite sur orbite autour de la lune.

Il s'agit de l'orbite initiale du satellite-photographe avait un apogée de 1,160 milles et un périhélie de 119 milles, selon des calculs établis à l'aide des premiers signaux qu'il a renvoyés sur la terre.

On avait prévu d'engager le satellite sur une orbite de 124 par 130 milles. C'est la première fois que les États-Unis réussissent à placer un satellite sur orbite autour de la lune.

Il s'agit de l'orbite initiale du satellite-photographe avait un apogée de 1,160 milles et un périhélie de 119 milles, selon des calculs établis à l'aide des premiers signaux qu'il a renvoyés sur la terre.

On avait prévu d'engager le satellite sur une orbite de 124 par 130 milles. C'est la première fois que les États-Unis réussissent à placer un satellite sur orbite autour de la lune.

Il s'agit de l'orbite initiale du satellite-photographe avait un apogée de 1,160 milles et un périhélie de 119 milles, selon des calculs établis à l'aide des premiers signaux qu'il a renvoyés sur la terre.

On avait prévu d'engager le satellite sur une orbite de 124 par 130 milles. C'est la première fois que les États-Unis réussissent à placer un satellite sur orbite autour de la lune.

Il s'agit de l'orbite initiale du satellite-photographe avait un apogée de 1,160 milles et un périhélie de 119 milles, selon des calculs établis à l'aide des premiers signaux qu'il a renvoyés sur la terre.

On avait prévu d'engager le satellite sur une orbite de 124 par 130 milles. C'est la première fois que les États-Unis réussissent à placer un satellite sur orbite autour de la lune.

Il s'agit de l'orbite initiale du satellite-photographe avait un apogée de 1,160 milles et un périhélie de 119 milles, selon des calculs établis à l'aide des premiers signaux qu'il a renvoyés sur la terre.

On avait prévu d'engager le satellite sur une orbite de 124 par 130 milles. C'est la première fois que les États-Unis réussissent à placer un satellite sur orbite autour de la lune.

Il s'agit de l'orbite initiale du satellite-photographe avait un apogée de 1,160 milles et un périhélie de 119 milles, selon des calculs établis à l'aide des premiers signaux qu'il a renvoyés sur la terre.

On avait prévu d'engager le satellite sur une orbite de 124 par 130 milles. C'est la première fois que les États-Unis réussissent à placer un satellite sur orbite autour de la lune.

Il s'agit de l'orbite initiale du satellite-photographe avait un apogée de 1,160 milles et un périhélie de 119 milles, selon des calculs établis à l'aide des premiers signaux qu'il a renvoyés sur la terre.

On avait prévu d'engager le satellite sur une orbite de 124 par 130 milles. C'est la première fois que les États-Unis réussissent à placer un satellite sur orbite autour de la lune.

Il s'agit de l'orbite initiale du satellite-photographe avait un apogée de 1,160 milles et un périhélie de 119 milles, selon des calculs établis à l'aide des premiers signaux qu'il a renvoyés sur la terre.

On avait prévu d'engager le satellite sur une orbite de 124 par 130 milles. C'est la première fois que les États-Unis réussissent à placer un satellite sur orbite autour de la lune.

Il s'agit de l'orbite initiale du satellite-photographe avait un apogée de 1,160 milles et un périhélie de 119 milles, selon des calculs établis à l'aide des premiers signaux qu'il a renvoyés sur la terre.

On avait prévu d'engager le satellite sur une orbite de 124 par 130 milles. C'est la première fois que les États-Unis réussissent à placer un satellite sur orbite autour de la lune.

Il s'agit de l'orbite initiale du satellite-photographe avait un apogée de 1,160 milles et un périhélie de 119 milles, selon des calculs établis à l'aide des premiers signaux qu'il a renvoyés sur la terre.

On avait prévu d'engager le satellite sur une orbite de 124 par 130 milles. C'est la première fois que les États-Unis réussissent à placer un satellite sur orbite autour de la lune.

Il s'agit de l'orbite initiale du satellite-photographe avait un apogée de 1,160 milles et un périhélie de 119 milles, selon des calculs établis à l'aide des premiers signaux qu'il a renvoyés sur la terre.

On avait prévu d'engager le satellite sur une orbite de 124 par 130 milles. C'est la première fois que les États-Unis réussissent à placer un satellite sur orbite autour de la lune.

Il s'agit de l'orbite initiale du satellite-photographe avait un apogée de 1,160 milles et un périhélie de 119 milles, selon des calculs établis à l'aide des premiers signaux qu'il a renvoyés sur la terre.

On avait prévu d'engager le satellite sur une orbite de 124 par 130 milles. C'est la première fois que les États-Unis réussissent à placer un satellite sur orbite autour de la lune.

Il s'agit de l'orbite initiale du satellite-photographe avait un apogée de 1,160 milles et un périhélie de 119 milles, selon des calculs établis à l'aide des premiers signaux qu'il a renvoyés sur la terre.

On avait prévu d'engager le satellite sur une orbite de 124 par 130 milles. C'est la première fois que les États-Unis réussissent à placer un satellite sur orbite autour de la lune.

Il s'agit de l'orbite initiale du satellite-photographe avait un apogée de 1,160 milles et un périhélie de 119 milles, selon des calculs établis à l'aide des premiers signaux qu'il a renvoyés sur la terre.

On avait prévu d'engager le satellite sur une orbite de 124 par 130 milles. C'est la première fois que les États-Unis réussissent à placer un satellite sur orbite autour de la lune.

Il s'agit de l'orbite initiale du satellite-photographe avait un apogée de 1,160 milles et un périhélie de 119 milles, selon des calculs établis à l'aide des premiers signaux qu'il a renvoyés sur la terre.

On avait prévu d'engager le satellite sur une orbite de 124 par 130 milles. C'est la première fois que les États-Unis réussissent à placer un satellite sur orbite autour de la lune.

Il s'agit de l'orbite initiale du satellite-photographe avait un apogée de 1,160 milles et un périhélie de 119 milles, selon des calculs établis à l'aide des premiers signaux qu'il a renvoyés sur la terre.

On avait prévu d'engager le satellite sur une orbite de 124 par 130 milles. C'est la première fois que les États-Unis réussissent à placer un satellite sur orbite autour de la lune.

Il s'agit de l'orbite initiale du satellite-photographe avait un apogée de 1,160 milles et un périhélie de 119 milles, selon des calculs établis à l'aide des premiers signaux qu'il a renvoyés sur la terre.

On avait prévu d'engager le satellite sur une orbite de 124 par 130 milles. C'est la première fois que les États-Unis réussissent à placer un satellite sur orbite autour de la lune.

Il s'agit de l'orbite initiale du satellite-photographe avait un apogée de 1,160 milles et un périhélie de 119 milles, selon des calculs établis à l'aide des premiers signaux qu'il a renvoyés sur la terre.

M. Johnson: Saïgon est désormais inexpugnable

JOHNSON CITY (Texas). — Une prise du pouvoir par les communistes au Sud-Vietnam est "désormais non seulement improbable... mais impossible" tant que les forces américaines et les forces alliées seront au Vietnam Sud, a déclaré hier le président Johnson au cours d'une conférence de presse à son ranch de Johnson City, où il s'est entretenu depuis samedi soir avec le général William Westmoreland, commandant en chef américain au Vietnam.

Le Cambodge annule la visite de M. Harriman

PNOM PENH. — C'est après avoir pris connaissance des déclarations faites vendredi par le département d'Etat et la mission américaine à Saïgon au sujet de l'attaque récente du village de Thlok Trach par l'aviation américaine que le prince Sihanouk a annoncé l'annulation de la visite au Cambodge de M. Averell Harriman, ambassadeur itinérant des États-Unis, prévue pour le mois de septembre.

Après avoir déclaré que c'était M. Harriman qui avait demandé à le rencontrer et non l'inverse, le prince Sihanouk a affirmé qu'il était grave que les Américains aient exprimé leurs "profonds regrets" aux victimes de l'attaque, aux diplomates et aux observateurs présents dans le village en omettant de les présenter au principal intéressé, le gouvernement cambodgien.

Le prince Sihanouk a reproché aux Américains d'utiliser depuis quelques années des cartes du Sud-Vietnam faites par eux et incluant en territoire vietnamien non seulement les îles côtières khmères revendiquées par le gouvernement de Saïgon mais encore toute une série de villages frontaliers sous administration cambodgienne et non officiellement revendiqués. Les

Voir page 2: Cambodge

Pékin condamne solennellement l'impérialisme des États-Unis et les politiques soviétiques

PEKIN. — Le comité central du PC chinois, réuni en session élargie à Pékin du 1er au 12 août sous la présidence de Mao Tse-Toung, a approuvé "toutes les mesures prises ou à prendre encore par le gouvernement en consultation avec la partie vietnamienne, concernant l'aide à apporter au Vietnam."

Il a réaffirmé en outre sa condamnation irrévocable de la politique soviétique, qui consiste, affirme-t-il, à soutenir en apparence la cause du Vietnam, mais, qui en fait la trahit.

"L'impérialisme américain, déclare la résolution, est l'ennemi commun le plus féroce des peuples du monde. Il concentre de former afin d'isoler l'impérialisme américain au maximum et de lui assener des coups, un front uni international, le plus large possible."

"Le groupe dirigeant soviétique révisionniste, qui poursuit une politique de collaboration soviéto-américaine en vue de la domination du monde, et qui mène des activités sionistes et subversives au sein du mouvement communiste international, ainsi que du mouvement de libération nationale, ne saurait naturellement être inclus dans un tel front."

"Notre peuple est un grand

peuple. Notre pays est un grand pays, et notre armée est une grande armée." — poursuit la résolution. "Nous avons la ferme conviction que sous la direction de notre grand chef le camarade Mao Tse-Toung et du PC chinois, les soldats et les civils de notre pays seront en mesure de surmonter toutes les difficultés et obstacles, et achever la mission qui nous est confiée par l'histoire. Nous ne décevrons certainement pas les attentes des peuples révolutionnaires du monde."

"Nous devons libérer Taiwan" (Formose) — affirme d'autre part la résolution. "Il nous faut centupler notre vigilance, et nous prémunir contre les attaques-surprises de l'impérialisme américain et de ses complices. Dans le cas où il nous imposerait la guerre, les 700 millions de Chinois dirigés par le camarade Mao Tse-Toung et le parti communiste écraseraient les agresseurs, et les balayeront du pays résolulement et totalement."

Passant aux problèmes intérieurs, la résolution souligne "le succès des trois expériences nucléaires réalisées en Chine, en affirmant qu'il constitue "l'expression concentrée des progrès obtenus dans le développement de la science, de la technique et de l'industrie en Chine".

Parlant de la situation économique de la Chine, la résolution approuve "la rupture avec les modèles étrangers", affirmant que "la Chine doit adopter sa propre méthode de développement industriel". D'autre part, la résolution exprime sa satisfaction devant le "développement sain et constant de l'économie nationale chinoise". "Le 3ème plan quinquennal a commencé cette année. Le niveau de vie augmente et, sur le front agricole, on a enregistré de bonnes récoltes."

Le comité central approuve toutes les décisions prises par le parti et le gouvernement de Pékin au cours des quatre dernières années sur l'initiative personnelle du président Mao Tse-Toung et en particulier la décision concernant "la grande révolution culturelle".

"La clef de cette révolution sans précédent est la foi dans les masses. Il faut avoir confiance dans les masses, les soutenir audacieusement et respecter leurs initiatives."

"Tout le monde doit être soldat", souligne d'autre part la résolution qui insiste sur le principe stratégique de Mao Tse-Toung, suivant lequel il convient d'intensifier et de rendre permanente la préparation de la nation contre la guerre et contre les calamités naturelles."

Parlant de la situation économique de la Chine, la résolution approuve "la rupture avec les modèles étrangers", affirmant que "la Chine doit adopter sa propre méthode de développement industriel".

D'autre part, la résolution exprime sa satisfaction devant le "développement sain et constant de l'économie nationale chinoise". "Le 3ème plan quinquennal a commencé cette année. Le niveau de vie augmente et, sur le front agricole, on a enregistré de bonnes récoltes."

Le comité central approuve toutes les décisions prises par le parti et le gouvernement de Pékin au cours des quatre dernières années sur l'initiative personnelle du président Mao Tse-Toung et en particulier la décision concernant "la grande révolution culturelle".

"La clef de cette révolution sans précédent est la foi dans les masses. Il faut avoir confiance dans les masses, les soutenir audacieusement et respecter leurs initiatives."

"Tout le monde doit être soldat", souligne d'autre part la résolution qui insiste sur le principe stratégique de Mao Tse-Toung, suivant lequel il convient d'intensifier et de rendre permanente la préparation de la nation contre la guerre et contre les calamités naturelles."

Parlant de la situation économique de la Chine, la résolution approuve "la rupture avec les modèles étrangers", affirmant que "la Chine doit adopter sa propre méthode de développement industriel".

D'autre part, la résolution exprime sa satisfaction devant le "développement sain et constant de l'économie nationale chinoise". "Le 3ème plan quinquennal a commencé cette année. Le niveau de vie augmente et, sur le front agricole, on a enregistré de bonnes récoltes."

Le comité central approuve toutes les décisions prises par le parti et le gouvernement de Pékin au cours des quatre dernières années sur l'initiative personnelle du président Mao Tse-Toung et en particulier la décision concernant "la grande révolution culturelle".

"La clef de cette révolution sans précédent est la foi dans les masses. Il faut avoir confiance dans les masses, les soutenir audacieusement et respecter leurs initiatives."

"Tout le monde doit être soldat", souligne d'autre part la résolution qui insiste sur le principe stratégique de Mao Tse-Toung, suivant lequel il convient d'intensifier et de rendre permanente la préparation de la nation contre la guerre et contre les calamités naturelles."

Parlant de la situation économique de la Chine, la résolution approuve "la rupture avec les modèles étrangers", affirmant que "la Chine doit adopter sa propre méthode de développement industriel".

D'autre part, la résolution exprime sa satisfaction devant le "développement sain et constant de l'économie nationale chinoise". "Le 3ème plan quinquennal a commencé cette année. Le niveau de vie augmente et, sur le front agricole, on a enregistré de bonnes récoltes."

Le comité central approuve toutes les décisions prises par le parti et le gouvernement de Pékin au cours des quatre dernières années sur l'initiative personnelle du président Mao Tse-Toung et en particulier la décision concernant "la grande révolution culturelle".

VIETNAM guerre des airs

Au Vietnam, où les renforts américains continuent à arriver, ce sont les opérations aériennes, et plus spécialement les bombardements du territoire nord-vietnamien qui constituent l'activité principale.

A cette multiplication des raids correspond une riposte toujours plus vive et efficace de la défense aérienne du Nord-Vietnam. C'est ainsi que la semaine qui se terminait hier a vu un nombre record d'avions abattus: 15 chasseurs-thunderbirds dont 10 "F-105 Thunderchief". Le bilan de cette semaine — la plus meurtrière pour l'aviation américaine depuis le début de l'escalade — est donné de source américaine.

Au cours de la seule journée de samedi, 121 missions de bombardement ont été effectuées au nord du 17e parallèle. Menées par l'aviation terrestre et par l'aéronavale de trois porte-avions, elles ont eu pour objectif le sud du Nord-Vietnam, ainsi que la région de Haiphong. Tous objectifs d'intérêt militaire, précise-on du côté américain où l'on ne confirme pas le bombardement des environs d'Hanoi, annoncé de source nord-vietnamienne. On fait état de même source d'un bombardement américain de la 23e division qui va devenir la plus forte unité américaine en service au Vietnam. Il y a tout près de 200,000 soldats américains au Vietnam. La force d'attaque de la 7e flotte a maintenant un nouveau chef en la personne du vice-amiral David Richardson qui vient de prendre son commandement à bord du porte-avions "Constellation" naviguant dans le golfe du Tonkin.

Les opérations terrestres sont marquées par la poursuite de l'opération Colorado où une bataille a opposé pendant 7 heures un bataillon de chaque parti. Pertes "modérées" du côté gouvernemental, pertes évaluées à 300 Vietcong de l'autre.

A la frontière du Cambodge, l'opération Paul Revere II totalise maintenant environ 550 tués nord-vietnamiens et un nombre de prisonniers qualifié d'important, soit 82.

Les renforts américains ont atteint en huit jours le chiffre de 8,000 hommes. Une bonne partie va être affectée à la 23e division qui va devenir la plus forte unité américaine en service au Vietnam. Il y a tout près de 200,000 soldats américains au Vietnam. La force d'attaque de la 7e flotte a maintenant un nouveau chef en la personne du vice-amiral David Richardson qui vient de prendre son commandement à bord du porte-avions "Constellation" naviguant dans le golfe du Tonkin.

Pour le dixième plénum, la ligne générale de la politique étrangère chinoise consistait à "développer des relations d'amitié, d'assistance mutuelle et de coopération avec l'URSS et les autres pays socialistes fraternels". En

Voir page 2: Le 11e plénum de Pékin

Voir page 2: Vietnam

Menace de grève, dès ce matin, aux ateliers du CN, à Pointe-St-Charles

Les dirigeants des unions de métiers dans le rail ont entrepris des efforts en fin de semaine pour éviter que les quelque 5,000 employés des ateliers du CN Pointe-St-Charles et la Côte de Liesse déclenchent une grève ce matin.

La rumeur veut en effet que les employés de métiers de ces ateliers débrayent en fin de matinée aujourd'hui, après la distribution de la paie. Les dirigeants syndicaux des unions de métiers (machinistes, mouleurs, tôliers, tuyautiers et plombiers, wagonniers, chaudronniers et forgerons, et électriciens) distribueront une circulaire à tous les employés ce matin, pour tenter de les convaincre qu'il serait prématuré de déclencher une grève immédiate.

Le "New York Herald Tribune" cesserait bientôt de paraître

NEW YORK. — Le "New York Times" révèle de source autorisée que le "New York Herald Tribune" a pris la décision de cesser de paraître. Cette décision n'a pas été annoncée officiellement, ajoute le "New York Times", le "Herald Tribune" attendant que le département de la justice se prononce sur l'affaire.

Le "New York Herald Tribune" devait fusionner avec deux autres quotidiens, le "New York Journal American" et le "World Telegram and Sun". Cette fusion a été ar-

Washington rejette les accusations soviétiques

MOSCOU. — Les États-Unis ont rejeté hier les accusations soviétiques selon lesquelles les bases de gros calibre tirées par des avions américains pendant le bombardement des dépôts de carburant d'Haiphong le 2 août dernier, auraient touché un navire marchand soviétique, appartenant à Moscou de source américaine.

"Si le navire soviétique a réellement été touché, il est possible que ce soit par des éclats d'obus de D.C.A. de la défense anti-aérienne nord-vietnamienne, a-t-il été répondu au gouvernement soviétique.

Le gouvernement soviétique, dans une note de protestation adressée à l'ambassade américaine à Moscou le 5 août dernier, avait accusé les États-Unis d'avoir mis en danger la vie des marins soviétiques du navire marchand "Medine" ancré dans le port de Haiphong, qui selon la note avait été atteint de plusieurs balles américaines. La note soviétique qualifiait cette action de "provocation".

L'ambassadeur des États-Unis à Moscou, M. Kohler, a répondu verbalement à la note au cours d'une entrevue de 45 minutes avec le premier vice-ministre soviétique des affaires étrangères, M. Kouznetsov. Au cours de la discussion, a-t-il dit, M. Kohler a effectivement déclaré que des avions américains avaient bien bombardé le 2 août les dépôts de carburant du port de Haiphong. Mais, a-t-il souligné, ceux-ci se trouvent assez loin des quais où sont ancrés les navires marchands. Il a ajouté que l'attaque de ces dépôts avait été faite aux roquettes et à la bombe et qu'aucune balle de petit ou de gros calibre n'avait été tirée par les pilotes américains.

Lac à l'épaule

(suite de la première page)
commission Tremblay, soit la récupération de cent pour cent l'impôt sur le revenu des particuliers et des sociétés et sur les droits de successions et de cent pour cent de la sécurité sociale.

On sait cependant aussi qu'au cours d'un récent discours, M. Johnson a laissé entendre qu'il n'aurait pas exigé l'ensemble de ces mesures dès sa première confrontation avec le gouvernement central. "Intransigeant sur les principes, flexible sur les modalités d'application", semble être sa philosophie.

On peut donc penser qu'à la réunion du Lac à l'épaule, les ministres se sont surtout attachés à établir des priorités, qui feront la base des prochaines revendications du gouvernement. Il est possible aussi que le gouvernement ait décidé de se montrer conciliant à la prochaine conférence afin de faire passer en douceur le nouveau programme de péréquation du gouvernement fédéral qui accorde 90 des 110 millions additionnels au Québec.

Diefenbaker-Pearson

(suite de la première page)

"Nous récoltons les fruits de l'imprudence du premier ministre. Il est en train de précipiter le pays dans la pire inflation que nous ayons connue en temps de paix."

M. Diefenbaker a proposé une diminution générale des dépenses publiques et il a suggéré que le gouvernement demande au patronat et aux syndicats de se restreindre afin de contenir les prix.

Le gouvernement fédéral, a-t-il dit, dépense chaque année un milliard de plus que lorsque les conservateurs étaient au pouvoir. "Avec la hausse des impôts, les travailleurs passent en moyenne plus du tiers de leur semaine de 40 heures à travailler pour l'État."

Les Hongrois

M. Diefenbaker a, d'autre part, sommé le secrétaire d'État aux affaires extérieures, M. Paul Martin, de dire sans délai combien de Hongrois de gouvernement canadienne sont présentement détenus en Hongrie et il lui a reproché de ne pas prendre sur le champ toutes les mesures nécessaires pour qu'ils soient relâchés.

"Quand quelqu'un est admis à la citoyenneté canadienne, il a droit à la protection du gouvernement canadien. Il est intolérable qu'un citoyen canadien, de quelque origine qu'il soit, soit malmené et persécuté dans un pays étranger."

L'Œuvre demeure

M. Diefenbaker a enfin fait remarquer que les colloques du parti libéral et du NPD n'avaient nullement modifié les sentiments politiques de la population des provinces de l'Ouest. "Depuis un mois que je suis dans l'Ouest, a-t-il dit, j'ai rencontré et j'ai parlé avec beaucoup de monde. J'ai pu constater que nos parts, loin de baisser, ont augmenté depuis la dernière élection."

Au scrutin général de novembre, le parti conservateur a enlevé les 17 sièges de la Saskatchewan, 15 des 17 sièges de l'Alberta et 10 des 14 sièges du Manitoba. Le parti ministériel n'a réussi à conserver qu'un seul siège (au Manitoba).

avers le Québec à travers le Qué

L'Expo demande des hôtes

Les jeunes filles qui veulent poser leur candidature pour devenir hôtesse à l'Exposition universelle de 1967 doivent le faire avant le 1er septembre. Après cette date, le comité de sélection étudiera les candidatures et s'occupera des principales villes du pays, à des dates qui seront annoncées dans les journaux quelques jours à l'avance. Les candidates choisies devront subir un entraînement qui durera environ dix semaines et devront remplir certaines conditions qui leur seront communiquées sur demande. On peut se procurer des formulaires de demande d'emploi en s'adressant au service national de placement dans toutes les villes du Canada. Le service de placement du Québec distribue également ces formulaires. L'Expo prie donc les jeunes filles intéressées de se hâter à poser leur candidature.

Logements pour la G.R.C. à Sept-Îles

Le ministre fédéral des travaux publics, M. George J. McRae, a annoncé l'adjudication d'un contrat au montant de \$66,000 à L. Desrosiers et Frères Inc., de Sept-Îles, pour la construction de bureaux et de résidences pour la G.R.C. à Sept-Îles. Des trois soumissions

décachetées le 30 juin, le soumissionnaire avait présenté la plus basse, la plus haute s'élevait à \$69,000.

Deux nominations au Prêt d'honneur

M. Paul Desrochers, président général de la campagne 1966 du prêt d'honneur, annonce les nominations de MM. Robert C. Scrivener et Claude Rouleau, respectivement au poste de président de la section commerce et industrie et de la section des paroisses. M. Scrivener est vice-président exécutif — exploitation à la compagnie de téléphone Bell du Canada, et M. Rouleau, commissaire de l'Office des autoroutes du Québec, est associé de Pierre de Guise et associés, ingénieurs-conseils.

Rockland: pas de passage temporaire

La construction d'un viaduc, au-dessus des voies du Canadien Pacifique, à l'avenue Rockland entre Outremont et Ville Mont-Royal, vient de débiter. Après étude des plans du réseau routier à cet endroit et des risques d'y circuler durant les travaux, il a été annoncé qu'on ne construirait pas de passage à niveau temporaire. Le déplacement des voies ferrées pour permettre la construction du viaduc est

déjà commencé et sera terminé dans le plus bref délai, afin de ne pas nuire aux travaux.

Vietnam

(suite de la première page)

A Saigon, le général Nguyen Gao Ky, premier ministre et les membres de la délégation qui l'avaient accompagné sont rentrés de leur visite officielle aux Philippines.

Dans une déclaration à la presse, le premier ministre a répété qu'il estimait que, dans deux ans, le Vietnam serait assez fort pour assurer lui-même sa défense, ce qui permettrait le retrait partiel des forces américaines.

Arrivée d'une brigade

SAIGON. — Une nouvelle brigade américaine d'infanterie légère comprenant 3,800 hommes spécialement entraînés à la contre-guerrilla a pris position hier à la frontière du Cambodge quelques heures après être arrivée des États-Unis.

Il s'agit du deuxième renfort important en neuf jours au Vietnam, où les soldats américains sont maintenant au nombre d'environ 292,000.

Le commandant de la nouvelle brigade a dit que celle-ci a pour mission de couper les voies d'infiltration et de faire opposition à la guerre de guérilla que mènent les Vietcong.

Les 11e plénum de Pékin

(Suite de la première page)

1962 également, le plénum chinois jugeait utile de former "le plus large front uni possible contre l'impérialisme américain", rendant hommage à l'internationalisme prolétarien, il demandait que soient respectés les principes émis par les déclarations de Moscou de 1957 et de 1960.

Apparemment dépassés, ces documents ne sont pas mentionnés dans le communiqué du onzième plénum qui accorde en revanche beaucoup d'injures suprêmes aux dirigeants soviétiques, "dont la ligne consiste à sauvegarder la domination impérialiste et colonialiste dans le monde capitaliste et à restaurer le capitalisme dans le monde socialiste".

Sans faire à M. Kossyguine l'honneur de répondre à ses récentes accusations de collusion sino-américaine, le onzième plénum chinois a aussi simplement le gouvernement soviétique au banc des "traîtres" et franchit du même coup dans ce document une étape que sauront apprécier les marxistes de la part d'un parti qui, en quarante-cinq ans d'histoire, avait toujours été théoriquement le parti frère du parti soviétique.

L'autonomie chinoise n'est que mieux définie dans les passages où est rejetée, une fois pour toutes, l'unité d'action avec le clan révisionniste.

Certains notent avec intérêt aussi que le dixième plénum avait élu trois nouveaux secrétaires dans le secrétariat du comité central: MM. Kang Sheng, Lu Ting et Lo Jui Ching.

Le onzième plénum ne dit rien cependant du sort réservé à M. Lu Ting Yi, qui vient de perdre son poste de ministre de la culture et de chef de la propagande et à M. Lo Jui Ching, qu'on croit destitué de son poste de chef d'état major.

En tant que "durs de durs" au point de vue idéologique, ces deux anciens dirigeants

apparaisaient pourtant au moment de leur nomination comme de farouches gardiens de la pensée marxiste-léniniste menacée par des "carriéristes" ou autres "professionnalistes" comme le vieux et glorieux soldat Peng Teh Hual.

Et contre toute attente, observe-t-on, entre les deux remplaçants de Peng Teh Hual: Lin Piao au ministère de la défense, Lo Jui Ching à l'état-major, ce n'est pas le politique (Lo Jui Ching) qui demeure, c'est le militaire Lin Piao.

Anomalie qui, selon certains, expliquerait bien des choses.

Sur le plan intérieur, le plénum de 1962 qui suivait de près les années difficiles était celui de la modestie: son communiqué est truffé de remarques sur les erreurs commises.

Le onzième plénum est celui du triomphe qui reste de quatre années pendant lesquelles le niveau de vie a passablement augmenté et trois explosions nucléaires ont été réussies.

Quant au "grand bond" qui se prépare, il n'aura sans doute rien de commun, estime-t-on, avec le précédent. Il s'agit moins de créer une acierie à l'échelle du village que de créer un village à l'échelle de l'acierie. Le communiqué souligne en termes élogieux le caractère exemplaire de la raffinerie de pétrole de Laching — où même les ingénieurs se font agriculteurs pour se nourrir — et de la brigade de Tachai. Sur le modèle de ces deux entreprises qui semblent effectivement sans précédent (mais où les correspondants étrangers ne sont pas invités), la Chine espère sans doute devenir un grand pays industriel plus vite qu'en appliquant des "méthodes étrangères". Le caractère marxiste-léniniste, mais aussi original et génial, de la pensée de M. Mao Tse-Tung sur lesquels insiste le communiqué tend à prouver également que le onzième plénum marque à sa façon la renaissance complète qu'attendait la Chine depuis 1911.

CARRIÈRES et PROFESSIONS

DEMANDE D'EMPLOI

PROFESSEUR DE PHILOSOPHIE

Licencié de l'Université de Montréal, deux ans d'expérience dans l'enseignement, prépare présentement un doctorat de 3e cycle à l'Université de Paris, serait libre en septembre. Écrire à: Case 392, Le Devoir, Montréal

STAGIAIRES

Bureau de comptables agréés demande stagiaires de 1ère, 2e et 3e année.

DUVAL, BUREAU & CIE,

Comptables agréés

159 ouest, rue Craig, Suite 705, Montréal

Tél.: 861-9987

Monsieur BUREAU

COMMISSION SCOLAIRE REGIONALE LIGNERY

9, boulevard Montcalm

Suite 103

Candiac, (Laprairie), Qué.

Téléphone 659-1621

SECRETAIRE D'ADMINISTRATION

Les candidates doivent posséder plusieurs années d'expérience comportant des responsabilités en travaux de bureau et connaître la sténographie et la dactylographie.

Être bilingue et avoir une connaissance approfondie de la langue française.

S'adresser à: Secrétariat de l'administration générale

9, boulevard Montcalm

Suite 103

Candiac, (Laprairie), Qué.

Téléphone 659-1621

ANALYSTE DES FONCTIONS

LES RESPONSABILITES:

Sous l'autorité du directeur du service du personnel, analyser les occupations, établir les structures et les normes de classification, de sélection, de traitements, de conditions de travail et d'indemnité des employés.

LE CANDIDAT:

Devra posséder un diplôme universitaire (de préférence en commerce) ou une formation et une expérience équivalentes.

Veillez adresser votre demande par écrit, en y joignant votre "curriculum vitae" détaillé, à:

Directeur
Service du personnel
UNIVERSITÉ D'OTTAWA
550, rue Cumberland, Pièce 288
Ottawa 2, Ontario

COMPTABLE

au service de la comptabilité
de l'Université de Montréal

Fonctions:

Travaux comportant la comptabilisation de diverses opérations budgétaires et financières. Le travail s'accomplit sous la surveillance du chef comptable.

Qualifications:

diplôme en sciences commerciales ou équivalent; quelques années d'expérience en comptabilité générale; connaissance suffisante de l'anglais.

Salaires à déterminer selon qualifications et expérience. Programme complet de bénéfices marginaux. Exonération des frais de scolarité.

Veillez faire parvenir curriculum vitae complet à:

Service du personnel,
Université de Montréal,
Case Postale 6128,
Montréal.

COMPTABLES AGREES DEMANDES

Etes-vous désireux d'augmenter et varier votre expérience?

Position permanente — responsabilités selon les capacités — société de comptables agréés.

Ecrire à: Case 394, Le Devoir, fournissant "curriculum vitae."

On demande

GERANT

pour campement situé à environ 500 milles de Montréal. Expérience requise dans gérance de cafétéria et autres services.

Salaires intéressants, bénéfices, assurance-vie, assurance-groupe.

Ecrire toutes qualifications à:

Case 393, Le Devoir

BIBLIOTHECAIRES PROFESSIONNELS

pour la bibliothèque centrale et les bibliothèques de secteur de l'Université de Montréal.

Qualifications: baccalauréat en bibliothéconomie.

Salaires minimum: \$5,694. par année.

Programme complet de bénéfices marginaux.

Veillez communiquer avec le:

Service du personnel,
733-9951, poste 531.

ADMINISTRATEURS DU BIEN-ETRE REGIONS SEPTENTRIONALES

Jusqu'à \$7,497

Indemnité septentrionale en plus, selon l'endroit et l'état civil du candidat Nord canadien et Ressources nationales

Ces postes présentent une occasion unique de contribuer au progrès et au développement des ressources humaines du Nord canadien en administrant, sous surveillance, les programmes de bien-être public dans le domaine du bien-être de l'enfance, de l'assistance sociale, des services médico-sociaux et des services spéciaux pour les collectivités et les groupes.

On invite à postuler l'emploi, les diplômés d'université qui ont suivi des études post-universitaires en service social, ou qui ont acquis une certaine expérience et font preuve de compétence en bien-être public ou privé. Les candidats doivent être assez compétents pour être admis à une école reconnue de service social.

On fournira le transport vers le sud du Canada pour soins médicaux et dentaires, hospitalisation et vacances annuelles; le logement est fourni moyennant un loyer raisonnable.

Veillez vous inscrire immédiatement auprès de la Commission du service civil du Canada, Ottawa 4, en mentionnant le numéro de concours 65-2067.

LABORATOIRES LAURENTIEN LTEE Pointe-Claire, Qué.

COMPTABLE EN PRIX DE REVIENT

Nous offrons une excellente occasion à un jeune comptable dynamique de travailler avec une compagnie en plein essor fabriquant une importante ligne de produits de beauté.

Le candidat choisi aura l'occasion de mettre au point des méthodes d'emploi et de coût de revient et de favoriser la mise en oeuvre de nouvelles normes relatives à l'établissement des coûts de revient.

Nous avons construit une nouvelle usine à Pointe-Claire qui offre d'excellentes conditions de travail et commande un système du coût de revient.

Si vous êtes un récent diplômé RIA ou étudiant senior avec un minimum de 3 ans d'expérience pratique, nous aimerions vous rencontrer. Le bilinguisme est essentiel. Traitement selon expérience.

Envoyez "curriculum vitae" à:

G.F. Wood, R.I.A.
Contrôleur
Laboratoires Laurentien Ltée
429, rue St-Jean-Baptiste
Montréal, P.Q.

DEUXIEME CUISINIER demandé...

pour projet situé à environ 500 milles de Montréal sur chantier de construction. Bonnes conditions de travail, bon salaire. S'adresser, après 2 heures p.m., à:

Suite 470
1253, rue McGill Collège
Montréal

ASSISTANT-GERANT

demandé

pour cafétéria situé sur chantier de construction en dehors de Montréal. Expérience requise.

Se présenter, après 2 heures p.m., à:
Suite 470
1253, rue McGill Collège
Montréal

LA COMMISSION SCOLAIRE DE MATAGAMI demande

Un professeur d'anglais bilingue pour classe française, 9-10 et 11.
Salaire bachelier \$5,300 plus \$300 par année d'expérience. Convention collective, assurance-santé et salaire garanti. 14 heures d'enseignement par semaine, peu d'élèves dans chaque degré. Ecole neuve et très moderne.
Matagami est une ville minière située à 110 milles d'Amos dans l'Abitibi-Est, Qué.

Adressez toute demande au directeur:

M. Maurice Bourassa
C.P. 310, Matagami

ou communiquez par téléphone frais virés (collect):

M. Maurice Bourassa, Matagami 739-2303
OU
M. Albert Sirois, sec.-trés., à 739-2669

LA COMMISSION SCOLAIRE REGIONALE CHARLEVOIX

recherche les services de:

3 professeurs féminins de 9ème année,
2 professeurs masculins de 11ème année,
1 professeur féminin de 11ème année.

SPECIALITES:

Catéchèse, anglais, histoire et géographie.

Prière d'adresser toute demande à:

M. Jean-Marie Tremblay,
Directeur général des écoles,

COMMISSION SCOLAIRE REGIONALE CHARLEVOIX,
Hôtel de Ville,
Clérmont, Charlevoix, P.Q.

ANALYSTE UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

Fonctions techniques:

Analyse de systèmes et procédures dans des services variés. Etudes diverses et rédaction de rapports sur la rentabilité, les coûts, l'implantation de services auxiliaires.

Fonctions administratives:

assister le directeur des services dans la coordination et le contrôle de services divers comme cafétéria, résidence, entretien, etc. . .

Qualifications:

diplôme d'université (sciences économiques, administration d'affaires, commerce, etc.), avec de préférence études graduées en méthodes et procédures. Très bonne connaissance de la langue française écrite et parlée; connaissance de l'anglais; expérience de travail dans secteurs connexes souhaitables; âge: 25 à 38 ans.

Salaires à déterminer suivant qualifications et années d'expérience; programme complet de bénéfices marginaux.

Veillez faire parvenir curriculum vitae complet avec photo à:

Service du personnel,
Université de Montréal,
Case Postale 6128,
733-9951, Poste 531.

Le week-end: la route et l'onde ont fait une vingtaine de victimes

Faits divers

Un détenu se pend au pen

Un détenu, Gérard Duclos, 22 ans, de Québec, s'est pendu samedi après-midi dans l'aile de psychiatrie du pénitencier de Saint-Vincent-de-Paul. Il avait été condamné le 3 janvier dernier à trois ans de prison pour tentative de vol. Les agents de la PP ont été chargés de l'enquête.

Un ouvrier tombe de cent pieds

Un ouvrier de la construction a fait une chute de cent pieds vers quatre heures samedi après-midi, du haut du pont Jacques-Cartier. Il repose dans un état critique à l'hôpital Notre-Dame. La victime, M. Méderic Boulanger, de Pointe-aux-Trembles, travaillait à la réfection de la chaussée.

Un homme confesse avoir tué sa mère

SHERBROOKE — Mme Donat Fournier, 59 ans, de Sherbrooke, a été tuée à coups de marteau dans l'appartement qu'elle occupait avec son fils, Donat Fournier, 29 ans. Ce dernier est détenu comme témoin important. Le jeune homme, qui avait déjà été sous les soins d'un psychiatre, a lui-même demandé à des locataires voisins de prévenir la police en disant qu'il venait de tuer sa mère. Celle-ci, le crâne fracassé par une vingtaine de coups de marteau, au dire du Dr Marcel Cloutier, a succombé vers 4 heures vendredi. La tragédie se serait produite vers l'heure du midi.

29 morts dans un incendie

MELBOURNE — C'est à 29 que s'élève le nombre des morts dans l'incendie qui s'est déclaré au cours de la nuit de dimanche dans le centre d'hébergement de l'Armée du salut à Melbourne. Parmi les victimes, tous des hommes, figurent plusieurs membres du personnel de l'asile qui procuraient pour un prix modique un logement pour la nuit à des vagabonds et sans logis, en général âgés. Un seul a été brûlé vif, les autres ont succombé à l'asphyxie.

Pour la pilule, du piquetage...

NEW YORK. — Une manifestation en faveur du planning familial s'est déroulée devant la cathédrale catholique Saint Patrick sur la 5e avenue à New York. Elle était organisée par la "society d'aide aux parents" "Parent's Aid Society of Hemstead", dans la banlieue New Yorkaise, à Long Island. Les manifestants portaient des pancartes du style: "Le pape Paul VI doit autoriser toutes les méthodes de contrôle des naissances". "Rome tergiverse tandis que l'humanité réclame le contrôle des naissances". L'un des manifestants portait une pancarte avec ces mots: "Je suis catholique et je crois au contrôle des naissances". La manifestation, qui rassemblait une vingtaine de personnes, s'est déroulée dans l'ordre.

Un boulanger dans le pétrin

MEXICO — Devenu fou, un ouvrier boulanger du village de Chavinda (Etat de Michoacan) avait ajouté de l'arsenic à sa pâte. Quatre personnes sont mortes et six cents autres sont intoxiquées, parmi lesquelles trois cents se trouvent dans un état grave. Le boulanger, un certain Medina, a avoué, affirmant qu'il avait été "ensorcelé" par son patron et qu'il avait agi pour se venger. Il a été établi qu'il avait acheté le jour précédent cinquante grammes d'arsenic qu'il avait ajouté à la pâte avec laquelle il avait confectionné 1200 petits pains.

ELYSEE
30 MILTON (842-6053)
BONNE AIR CLIMATISÉE
PALME D'OR
FESTIVAL CANNES 1966
un homme
et une femme
"PLUS QU'UN CHEF-D'OEUVRE"
— LE NOUVEAU OBSERVATEUR

Un seul homme aurait tué les trois agents de Londres

VILLEMARIE: Roger Roy, 19 ans, de Nédélec, dans une collision entre une automobile et la motocyclette qu'il conduisait.

SAINT-HENRI: Luc Tremblay, 23 ans, de Québec, à la suite du capotage de son auto sur la route 23, à quelques milles au sud de Québec. Un passager s'en est tiré indemne.

RIVIERE-DU-LOUP: Florian Jalbert, 35 ans, de Saint-Ephémère, des suites de blessures subies dans un accident routier.

JOLIETTE: Yvon Decoste, 19 ans, de Montréal, dans une collision entre deux autos, près de cette ville.

LA TUQUE: Mme Julieanne Poulin, 43 ans, dans une collision entre deux véhicules.

ALMA: Mme Albert Gauthier, 35 ans, de Saint-Nazaire et Mme Galter McCarville, 23 ans, de Jonquière, ont perdu la vie dans une collision entre les deux véhicules qu'elles conduisaient.

STE-ANNE-DES-MONTS — Brigitte Pelletier, quatre ans, heurtée à mort par une auto, près du domicile de ses parents.

LAVALTRIE — Michel Forget, 18 ans, de Montréal, heurté à mort par une auto alors qu'il circulait à bicyclette sur la route.

CHAMBLY — M. Gaston Bernier, 51 ans, de Montréal, dans une collision frontale entre un camion et une auto, sur la route numéro 1, près de Chamblay. Un passager a été grièvement blessé.

ST-HUBERT — MM. Camille Coulombe, 55 ans, de St-Hubert, et Gérard Savoie, 42 ans, de Montréal, dans une collision entre trois autos, dans cette ville de la banlieue de Montréal. Cinq autres personnes ont subi des blessures.

BAGOTVILLE — Mme Laurent Bérard, 34 ans, de Bagotville, dans un accident routier survenu dans le parc des Laurentides.

BAIE TRINITE — M. Joseph Huard, 55 ans, de cette municipalité, renversé par une voiture près de chez lui, vendredi soir.

LAVALTRIE — Ginette Hervieux, 3 ans, de Lavaltrie, tuée par une auto dans le village de St-Charles-Borromée.

ST-CYRILLE — M. André Gendron, 24 ans, de St-Félix de Kingsley, à la suite du capotage de son auto dans une courbe à proximité de Wendover.

LACHUTE — Luc Larocque, 2 ans, renversé à mort par un camion près de la demeure de ses parents.

SAINT-EDMOND: M. Gilles Bibeau, 21 ans, de Yamaska-ouest, à la suite du capotage de son auto, sur la route 22, à Saint-Edmond, comté de Drummond. Un passager, M. Viateur Bibeau, a été grièvement blessé.

TROIS-RIVIERES: Emmanuel Morin, 21 ans, de Montréal, s'est noyé dans la rivière Saint-Maurice, près de cette ville.

Un enfant péri dans l'incendie d'un chalet

BUCKINGHAM: Joanne Félingier, 7 ans, de Hull, a été brûlée vive hier dans l'incendie qui a détruit le chalet de ses parents au lac Cole, dans la vallée de l'Outaouais.

Huit autres personnes qui se trouvaient dans le chalet, dont six enfants, ont échappé aux flammes. Les parents de la victime, M. et Mme Claude Bélanger, étaient en visite chez des amis à deux milles du chalet et ils sont revenus en toute hâte lorsqu'ils ont vu des lueurs rouges dans le ciel.

Les enfants ont été mis en lieu sûr par le jeune homme qui les gardait, Réal Cousineau, 22 ans, de Hull. On croyait qu'ils avaient tous été rescapés lorsque retentirent les cris de la petite Joanne. Mais il était trop tard pour que l'on puisse se porter à son aide.

L'EAU DÉGOUTTE ?
Faites installer les
GOUTTIERES
"PRIMEAU"
GALVANISÉES • ALUMINUM
CUIVRE
Estimation gratuite
* MONTRÉAL — 322-4160
* QUÉBEC — 872-9244
PRIMEAU METAL INC.

Tout le monde préfère...
Moishe's STEAK HOUSE
Les meilleurs biftecks grillés sur charbon de bois à Montréal
3961, boul. St-Laurent — Permis complet — V.I. 5-3509
Déjeuners pour hommes d'affaires tous les jours, à compter de midi

Un seul homme aurait tué les trois agents de Londres

LONDRES — La chasse à l'homme se poursuit en vue de retrouver les meurtriers des trois inspecteurs de police abattus vendredi dans un quartier de Londres. Une voiture bleue a été retrouvée hier à l'aube, dans un garage proche de la maison où habitait jusqu'à samedi un suspect signalé à la police.

Les policiers pensent maintenant que les trois détectives en civil et sans armes ont été abattus par le même homme avec un pistolet. Plus d'une centaine de policiers participent à la chasse à l'homme mais les 18.000 policiers de la capitale sont mobilisés et tous les congés ont été annulés.

Les représentants de l'ordre ne sont toutefois pas armés, à l'exception d'une petite équipe qui a été munie de pistolets et de bombes lacrymogènes.

Le bruit circule dans la capitale que les chefs de la grève auraient convoqué leur conseil de guerre. L'assassinat des policiers n'est en effet pas bien vu dans le "milieu" et les leaders auraient décidé de se lancer eux-mêmes, avec leurs méthodes, à la chasse des meurtriers.

Le ministre de l'intérieur, M. Roy Jenkins, a interrompu ses vacances et est rentré à Londres pour diriger lui-même les opérations de recherche. La reine Elisabeth a, pour sa part, téléphoné personnellement au préfet de police de Londres pour lui faire part de son bouleversement profond. Le secrétaire du syndicat de police a demandé que la peine de mort soit rétablie ou que l'on permette du moins aux policiers de porter une arme.

Un inspecteur :

Le FLQ n'est pas mort...!

Le lieutenant-détective Jean-Jacques Parizeau, chef de l'escouade anti-terroriste de la police de Montréal, a révélé que la police est persuadée que le Front de libération du Québec est une organisation qu'il faut prendre au sérieux, et qui réunit un "bon nombre" de Québécois voués à la cause de l'indépendance du Québec, par la violence s'il le faut. La police cherche présentement à découvrir l'implantation ou sont polygraphes deux des publications du F. L. Q. : "La Cognition" et "Avant garde".

Le FLQ serait organisé "comme la Résistance française", dit M. Parizeau: par cellules de trois membres qui ne communiquent avec la direction du mouvement que par messages chiffrés. Il se serait aussi donné une nouvelle orientation politique.

Il ne combat plus seulement le colonialisme et l'impérialisme, mais aussi le capitalisme. Le lieutenant Parizeau a noté que le FLQ réserverait désormais ses attaques à notre système de sécurité sociale.

La popularité des Beatles et celle du Christ

John Lennon fait des excuses publiques; L'Osservatore Romano: l'affaire est close

CITE DU VATICAN — Sous le titre: "Les Beatles déplorés", l'"Osservatore Romano" enregistre la mise au point publique faite à Chicago par les chanteurs britanniques au sujet de la déclaration de l'un d'eux disant que leur ensemble était plus populaire que Jésus-Christ.

Soulignant que la réaction provoquée par cette "phrase malheureuse" prouve que "même parmi les gens les plus téméraires on n'aime pas voir certains thèmes exposés à des légères profanations", le journal écrit:

"On ne peut nier toutefois que la déclaration de John Lennon à Chicago précisait que ses paroles voulaient traduire l'impression que le christianisme n'avait plus la même emprise que par le passé, n'est pas sans fondement. Ses collègues et lui s'en sont inquiétés. Les Beatles déplorent ce qui s'est passé. L'affaire est classée."

A Chicago, John Lennon vient de faire des excuses publiques.

Au cours d'une conférence de presse, il a regretté que sa déclaration ait été mal interprétée. Ce qu'il aurait voulu dire, c'est qu'une grande désaffection se manifeste actuellement dans le monde à l'égard du christianisme, et que les

L'URSS mettra le cosmos à la portée de ceux qui visiteront l'Exposition

MOSCOU. — "L'URSS mettra à la disposition des visiteurs de son pavillon à l'exposition internationale de Montréal une pièce spéciale dans laquelle ils pourront accomplir un vol spatial avec toute l'illusion de se trouver dans le Cosmos", a déclaré dans une interview accordée au journal "Komsomolskaia Pravda" de Moscou M. Michel Nesterov, président de la Chambre de commerce de l'URSS.

"La chambre spatiale aura des dimensions beaucoup plus grandes que celles d'un vaisseau cosmique existant, et 100 personnes pourront y prendre place pour accomplir toutes ensemble le vol dans l'espace", a affirmé M. Nesterov, qui a souligné que l'Académie des sciences de l'URSS présentera à l'exposition des modèles de nombreux spoutniks, vaisseaux cosmiques, et stations automatiques interplanétaires, comme celle qui avait photographié la lune.

"La participation de l'URSS à l'exposition de Montréal où elle présentera les installations de ses industries atomique, hydroélectrique, électronique, sera la plus importante de toutes celles réalisées sur le continent américain depuis l'existence de l'Etat soviétique", a déclaré M. Nesterov, qui a ajouté en conclusion: "Nous avons maintenant accompli beaucoup de progrès même par rapport à l'exposition internationale de Bruxelles en 1958".

Auguste Choquette :

La publicité commerciale, une cause de la pauvreté

QUEBEC — Selon le député de Lotbinière aux Communes M. Auguste Choquette, toute tentative visant à annihiler la pauvreté au Canada restera vaine tant que le gouvernement canadien n'instituera pas une enquête sérieuse sur les répercussions de la publicité commerciale telle qu'elle est conçue actuellement.

M. Choquette, qui a exprimé cette opinion dimanche au cours d'une entrevue à Québec, a affirmé que la publicité constitue de nos jours, dans son ensemble, "un péril effrayant" pour les consommateurs.

A son avis, elle donne à l'acheteur une fausse impression de l'existence en lui présentant l'acquisition des biens comme exemptée d'efforts et de privations.

Il a dit que "la vantardise exagérée des étalages suscite des appétits que le consommateur se sent obligé d'assouvir souvent au prix de la banqueroute".

Le député fédéral a ajouté qu'il est grand temps que l'Etat intervienne et applique "des correctifs sévères" pour freiner cette exploitation systématique du consommateur.

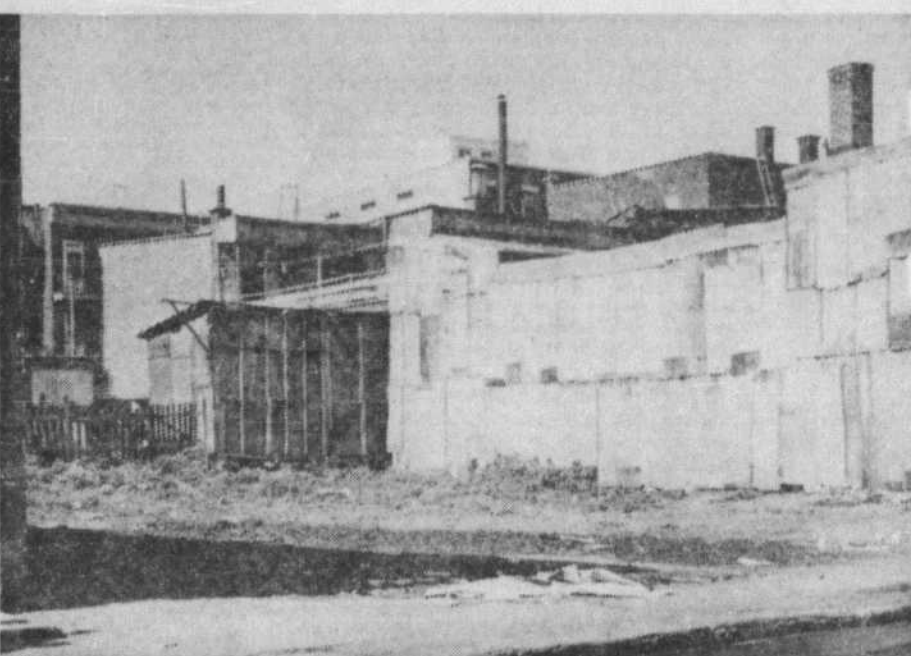
D'autre part, M. Choquette a dit qu'il ne saurait être question d'entreprendre une guerre contre la pauvreté au Canada sans équilibrer le plus tôt possible notre système de sécurité sociale.

LE DEVOIR

MONTRÉAL, LUNDI 15 AOÛT 1966

TROIS

ST LEGER
Importé d'Ecosse spécialement pour ceux qui préfèrent leur SCOTCH doux et très léger.
Distributeurs Importations Durand — 843-5471



A la suite d'une requête des citoyens du secteur concerné, la ville de Montréal a entrepris de transformer en petit parc d'amusement ce terrain abandonné de l'avenue Hôtel-de-Ville, au sud de la rue Rachel. Et dans quelques jours les enfants du voisinage pourront prendre d'assaut les jeux qui y seront installés par le service de la récréation. Il est à remarquer que le service des parcs a été prié de procéder à l'aménagement du terrain avant même qu'une décision soit prise sur la façon dont la ville s'en portera acquiescer. "En posant ce geste, a expliqué, M. Saulnier, président du comité exécutif, l'administration veut bien faire comprendre qu'elle ne laissera pas retarder la réalisation d'un projet urgent à cause de procédures d'expropriation qui risquent toujours de traîner en longueur. Dans le cas présent, il importait autant de faire disparaître un terrain vague qui était une disgrâce et un danger pour la santé publique que de donner à un groupe important d'enfants l'occasion de s'amuser".

Les producteurs de lait se prononceront sur la mise en marché de leurs produits

QUEBEC — Les quelque 30.000 producteurs de lait de la province se prononceront par scrutin secret, cette semaine, sur la mise en application du plus important programme commun

de mise en marché du lait de transformation. Ce programme a été soumis à la Régie des marchés agricoles du Québec par la fédération des producteurs de lait industriel, qui groupe à l'heu-

re actuelle quelque 30.000 membres.

Les bulletins de vote seront expédiés aux producteurs à compter de mardi, et il semble bien, selon les commentaires des dirigeants de l'Union catholique des cultivateurs, que dimanche, un fort pourcentage de réponses seront retournées à la Régie permettant alors de connaître officiellement si oui ou non, les producteurs du Québec, sont en faveur de ce programme commun.

Environ 400 délégués et organisateurs des 16 syndicats de producteurs de lait se sont réunis vendredi à Québec pour mettre sur pied un programme d'action en vue d'informer tous les producteurs intéressés à se prononcer sur la question.

Ce programme commun a pour les producteurs intéressés, les conditions de mise en marché les plus avantageuses possible du lait de transformation.

L'UCC veut que chaque producteur qui satisfait à des normes économiques d'exploitation retire du volume de sa production, un revenu profitable.

L'université McGill veut établir les causes d'échec aux examens

Une expérience originale se déroulera du 26 août au 2 septembre prochain, à l'université McGill, alors qu'une centaine d'étudiants, qui ont eu l'année dernière certaines difficultés scolaires, seront invités à prendre part à un "atelier de productivité scolaire".

Il s'agit d'une initiative du centre de psychologie appliquée et de son directeur le Dr Edward C. Webster.

L'expérience a pour but de tenter de déterminer les causes d'échec aux examens pour les étudiants des niveaux collégial et universitaire.

Le Dr Webster, qui a joué un rôle de pionnier dans le champ de la psychologie et de l'orientation, estime pour sa part que presque tous les étudiants qui accèdent aux études universitaires ont les aptitudes et les qualifications académiques pour réussir.

"Et pourtant, souligne-t-il, quelque 15 p.c. des étudiants de première année dans les facultés des arts, des sciences et de commerce, subissent au moins deux échecs aux examens. L'université est profondément préoccupée par ce problème".

Des études antérieures ont établi d'autre part que seulement 11 p.c. des étudiants qui reprennent leur première année ont des chances véritables de réussir à leur seconde tentative.

"Cela semble indiquer qu'une simple reprise n'est pas la solution du problème. Nous devons effectuer des recherches plus profondes sur les causes des échecs et des réussites dans les études", ajoute le Dr Webster.

Le présent atelier repose sur l'hypothèse que la plupart des étudiants de McGill qui connaissent des difficultés d'ordre académique sont incapables de concilier leurs besoins et leur comportement avec les pressions et exigences de l'université.

Le but de l'atelier est de permettre aux étudiants concernés de réexaminer leur expérience de l'année dernière afin d'acquiescer une plus grande compréhension de ce qu'exige le succès académique.

Les participants passeront en revue les structures de l'université, ses modes de vie et ses exigences. Il sera aussi question des activités parascolaires, de rapports entre étudiants, parents, personnel enseignant. Les étudiants concernés examineront également leurs ressources virtuelles, habitudes, aptitudes et mentalités.

Il s'agit de la première expérience du genre faite à l'intention des étudiants du niveau universitaire. Une session complémentaire se tiendra un peu plus tard cet automne.



Absolument naturelle, légère, fine, pure et rafraîchissante, l'EAU DE VICHY CÉLESTINS est une eau diététique appréciée parce qu'elle convient à tous, aux enfants comme aux adultes. Aidez votre digestion en buvant quotidiennement VICHY CÉLESTINS. Légèrement thérapeutique, l'eau minérale alcaline naturelle VICHY CÉLESTINS apporte à l'organisme des sels minéraux et des oligo-éléments qui contribuent aux digestions faciles.

IMPORTÉE DE FRANCE, CÉLESTINS est la seule authentique EAU DE VICHY vendue au Canada.



Méfiez-vous des imitations,
Exigez toujours
VICHY CÉLESTINS
l'eau qui fait... du bien!
32 OZ. 59¢ — 16 OZ. 39¢ — 8 OZ. 25¢

Conseil pratique



Pour les jeunes mariés comme pour les moins jeunes une façon pratique d'avoir un lavage resplendissant: LA. 1-2161; les experts Jolicoeur vous assurent d'un service impeccable, prompt et court.

Jolicoeur
Depuis 1907
100 camions bleu et blanc pour mieux vous servir
LA. 1-2161
Succursale au centre d'achats Rockland

Des Québécois auraient été battus par la police de Delhi

DELHI, (Ontario). — La disparition d'une tente de cirque qui hébergeait des travailleurs du tabac à Delhi, en Ontario, n'a donné lieu samedi à aucun des gestes de protestation que certains travailleurs avaient prédit. Environ 70 hommes sont encore logés au camp, n'ayant pu, faute d'expérience suffisante, se trouver de l'emploi chez les fermiers. Ils sont sans argent et ne savent où aller.

Au début du mois, quelque 200 travailleurs — ou chômeurs — avaient marché sur l'hôtel de ville en guise de protestation contre les conditions qu'ils avaient reçues et en attendant qu'ils soient embauchés.

Neuf jeunes Québécois qui avaient été arrêtés à cette occasion se sont plaints en fin de semaine d'avoir été sauvagement battus par la police pendant leur détention.

Les neuf jeunes hommes en question sont: Gaston Pelletier, Denis Noël, Yvon Laplante, Jacques Brazeau, Yvon Cusseau, Jean-Jacques Dumas, Charles Breton, Pierre Sabourin et Jean-Guy Warren.

Le chef de la police a nié leurs accusations, mais il a toutefois admis que ses hommes avaient leur droit de faire la force pour avoir raison de ceux qui offraient de la résistance.

Les étudiants et les travailleurs (timéants) estimaient avoir été l'objet de fausses représentations.

Le maire a convoqué pour aujourd'hui une conférence avec les autorités provinciales et fédérales. Un représentant du Tobacco Marketing Board assistera aussi à l'entretien.

Montréal participera au festival des roses à Pasadena, Californie

La ville de Montréal a été élue à participer au festival des Roses, à Pasadena, en Californie. Le festival se tient le premier de l'an. La participation montréalaise consistera en un char du défilé, aux couleurs de l'Exposition de 1967.

Échec au "patronage" par le syndicalisme

Le Syndicat des fonctionnaires provinciaux du Québec vient d'alerter l'opinion publique sur des cas de "patronage" (favoritisme politique) dont il tient certains ministres et députés de M. Johnson responsables.

D'après les dirigeants de ce syndicat, on ferait revivre "cet ancien système par lequel on donnait des emplois en guise de récompense politique". La chose se pratiquerait surtout à la Voie.

Il n'est pas question ici de nous prononcer sur le bien-fondé de ces accusations mais de féliciter tout simplement le syndicat d'avoir eu ainsi le cran de se mettre au blanc. C'est une responsabilité qui lui incombe. Si le syndicat, en effet, veut jouer son rôle pleinement, il peut être sûrement le meilleur chien de garde que nous ayons pour veiller sur l'intégrité de tout gouvernement. Pourvu qu'il n'aboie pas trop souvent pour rien, on aura vite fait de le prendre au sérieux et de compter, en tout temps, sur son sens critique et sa vigilance.

Le syndicat, évidemment, vise avant tout à la protection de ses membres. C'est normal. Il est là pour leur obtenir les meilleures conditions de travail et, une fois celles-ci obtenues, en assurer le respect. Mais ici, la protection des syndiqués, il faut le reconnaître, coïncide, dans une large mesure, avec celle de la population.

Autrefois, avant l'avènement du syndicalisme dans la fonction publique, les employés du gouvernement n'avaient à peu près aucune sécurité. Un grand nombre d'entre eux étaient constamment à la merci des changements de régimes. Comme, très souvent, on entraînait au service de l'Etat en raison de sa couleur politique, on s'attendait à en sortir quand celle-ci ne coïnciderait plus avec celle du parti au pouvoir.

La compétence, l'ancienneté ne constituaient aucun critère valable. La fonction publique était pourrie par la politiquerie. Elle était d'ailleurs, généralement, de piètre qualité. Le gouvernement, qui la dominait de haut, n'en attendait à peu près aucun service valable. Il ne se souciait guère de son efficacité.

Avec l'arrivée du syndicalisme, beaucoup de choses ont changé. Comme le gouvernement doit payer dans ce secteur des salaires raisonnables, il ne peut plus, comme jadis, multiplier le nombre des employés dans le seul but d'accroître son capital politique. De plus, il lui est maintenant interdit de congédier des travailleurs pour des motifs futiles ou d'aller chercher des amis de l'extérieur pour les parachuter à certains postes. Le syndicat a son droit de regard.

A la longue, il est facile de le comprendre, la nouvelle formule, en raison de son gage de stabilité, favorise l'éclosion de véritables vocations de serviteurs de la chose publique. Ces derniers,

sûrs de leurs emplois, plus indépendants du régime au pouvoir, peuvent se consacrer entièrement à leur travail, améliorer leurs connaissances et rendre ainsi des services plus grands à l'Etat. La population et le gouvernement ont tout à y gagner.

Le gouvernement le sait. Le malheur, c'est que, sous la pression des "amis" toujours en quête de "fioles", il est souvent tenté d'agir en fonction de la prochaine élection à gagner (ou de la dernière à payer), plutôt qu'en fonction de l'intérêt public.

Le "patronage" plonge, chez nous, ses racines loin dans le passé. Le gouvernement Lesage a fait des efforts louables pour l'extirper mais la mauvaise herbe n'a pas toute été arrachée. On ne change pas une telle mentalité chez une population en un tournemain. Pas plus que M. Lesage, M. Daniel Johnson ne saurait vaincre ce cancer en quelques mois.

Pourtant, il faut qu'on finisse par s'en débarrasser. Au niveau des emplois gouvernementaux, le Syndicat des fonctionnaires, répétons-le, est l'organisme le mieux désigné pour déceler rapidement toutes les tentatives d'un retour à la triste époque d'autrefois. Il a des antennes dans tous les ministères et dans tous les coins de la province.

Le syndicat a révélé qu'il n'entend pas seulement recourir aux dénonciations publiques — ce qui serait déjà énorme sous un régime démocratique où l'opinion publique joue un si grand rôle — mais se servir, au besoin, de l'arme de la loi pour forcer l'employeur gouvernemental à respecter ses engagements.

Le syndicat doit savoir, à ce propos, que la population est derrière lui. Elle lui saura gré de tous ses efforts pour mettre à jour les moindres irrégularités qui peuvent se commettre, au jour le jour. C'est sans doute lui demander beaucoup, mais un syndicalisme adulte doit comprendre qu'il a aussi des responsabilités envers l'ensemble de la population.

Le gouvernement, d'autre part, sachant que l'oeil du syndicat est sans cesse sur lui, pourra rouspéter, à l'occasion, mais il finira, de toute nécessité, par devenir extrêmement prudent. La peur d'une opinion publique en alerte est toujours le commencement de la sagesse.

Certains pourront se demander, au fait, pourquoi le syndicat n'a pas commencé à montrer les dents sous l'ancien régime Lesage. La réponse est simple : d'autres tâches plus immédiatement urgentes accaparaient ses dirigeants. Il a maintenant dépassé le stade de l'organisation et de la négociation. Il peut s'occuper d'autres tâches. Il le doit, comme il le devra plus tard, peu importe le régime au pouvoir.

Ce sera l'échec au "patronage" par le syndicalisme.

Vincent PRINCE

OPINION LIBRE

Soumission et commerce

par Pierre VADEBONCOEUR

Les nationalismes, d'abord inventés pour le monde en péril, sous Hitler, mais qui redevenaient nécessaires, cette fois pour l'univers, ce qui était imprévu. La menace vient maintenant de deux ou trois nations trop gigantesques pour invoker le nationalisme à l'appui de leurs ambitions; ces nations sont parvenues dans l'histoire au-delà même de l'ordre de grandeur où le nationalisme veut encore dire quelque chose; elles sont entrées d'emblée dans l'ère du gouvernement du monde.

Le nationalisme, qui servait surtout à soutenir la volonté de puissance d'un pays, tend aujourd'hui à garantir la liberté. Car nous voyons dans un temps où les hommes s'inscrivent quelque part, devant les conquérants du gouvernement universel ou semi-universel, seront ravales le plus naturellement et oubliés sous une tyrannie dont on ne connaît point encore le nom. Les nationalismes contemporains imposent déjà au gouvernement du monde les moulins dans lesquels le droit universel devra être coulé; ils marquent déjà ce gouvernement de ses limites et des respects dont il devra faire les fondements de son système juridique. Tel est actuellement le rôle de la France, sous de Gaulle, ce qui est peu compris, car on estime parfois l'action du Général anachronique. Loin d'être attardée aux formes de l'avant-guerre, la politique internationale de la France précède et pressent, comme il est arrivé quelquefois dans l'histoire du peuple français, les solutions aux problèmes futurs de la liberté.

Mais les Etats-Unis, étant au centre de la puissance bien plus qu'ils ne sont au centre de la liberté qu'ils disent, accomplissent au contraire l'effort aveugle qui conduit au gouvernement du monde et ils ne sont évidemment pas de ceux qui, dans une condition de faiblesse, se chargent spontanément d'opposer de la résistance, c'est-à-dire du droit, à l'ordre du conquérant.

LA LIQUIDATION DU DROIT INTERNATIONAL

Mais voyons ce qui se passe du côté de ce dernier. Il s'y passe, comme chacun le sait, des choses inquiétantes. Il n'y a plus, pour les Etats-Unis, de droit international: il est aboli depuis qu'ils se sont arrogé le droit d'intervenir dans les affaires intérieures de tous les pays où ils peuvent pénétrer militairement. La vieille notion de guerre n'existe plus: les Etats-Unis n'étaient pas en guerre contre la République dominicaine, ils y faisaient la guerre comme chez eux; ils ne sont pas en guerre contre le Vietnam: ils font la guerre de ce pays. La guerre ne peut plus exister, en un certain sens, entre les U.S.A. et les petites nations: les U.S.A. ne peuvent se mettre en guerre contre un pays de cet ordre, puisqu'ils l'occupent, économiquement d'abord, militairement s'il le faut. La guerre est remplacée par la domination. Aussi, ne déclarent-ils pas la guerre aux pays qu'ils envahissent: ils y arrivent en terre de conquête.

Mais la logique de la domination est une logique dont l'effet propre est d'abolir aussi la notion de paix entre les grands royaux. Pas plus qu'il n'y a de guerre entre les Etats-Unis et Saint-Domingue quand les troupes américaines envahissent Saint-Domingue, il n'y a de paix entre la Chine et les Etats-Unis, quand ils se tiennent chacun chez soi. La notion de guerre et la notion de paix supposent le droit des gens; or il n'y a plus de droit des gens: il n'y a plus que des rapports de domination, actuelle ou virtuelle. Le refus de reconnaître la Chine communiste est plus la manifestation d'un entêtement, c'est un symptôme de l'abolition du droit international. Si les Etats-Unis ne reconnaissent pas la Chine, ce n'est pas en vertu de quelque principe de droit international, c'est parce qu'il n'y a plus de droit international. Il n'y a pas de rapports de droit, fussent-ils purement symboliques, entre les Etats-Unis et la Chine: il n'y a que des rapports de force.

LA LIQUIDATION DES NATIONS

Il n'y a donc plus de tampon juridique entre les Etats: il n'y a plus, du moins pour plusieurs d'entre eux, qu'un affrontement de fait, caractérisé par une guerre qui n'en est pas une quand elle éclate à l'intérieur d'une zone et par une paix qui n'en

est pas une pour ce qui est des rapports d'une zone avec l'autre. Il va de soi qu'un monde aussi peu policé par le droit et qui, après des années d'existence de deux sociétés successives des nations, contient moins de droit des gens que jamais, est un monde excessivement dangereux. En particulier, le droit ne protège plus l'évolution intérieure des nations vers les formes de gouvernement qu'elles recherchent. Toute évolution menace donc de provoquer une catastrophe, comme on l'a vu par l'exemple de Cuba.

Dans un univers où il n'y a plus que des contacts de force et où il n'y a plus de vacuum juridique protecteur entre les pays, la politique intérieure de chaque pays touche à la politique de tous les autres pays et y provoque des chocs en retour dont l'effet n'est plus arrêté par rien. Or dans la mesure où les pays alliés à une puissance dominante s'abolissent eux-mêmes et se soumettent, comme on le remarque aujourd'hui de l'Angleterre de la République fédérale allemande et du Canada à l'égard des Etats-Unis, ils contribuent à affaiblir l'indépendance dans le monde et les exigences d'un pluralisme dont il faudra pourtant faire la pierre d'angle de la liberté dans l'univers qui vient. L'affaiblissement des nations, l'affaiblissement des nationalismes, diminuent encore la force morale et politique du droit des gens. Cette dernière conséquence est d'observation courante. Les Marines envahissent Saint-Domingue et nos nations, déjà asservies, ne protestent pas.

COMMENCER PAR ANNULER

A l'intérieur d'une zone donnée, il y a deux influences qui vont dans le même sens: la domination et l'entraînement. L'entraînement du subordonné dans le sens de la politique de l'Etat dominant tend à empêcher celui-ci de remettre en relief les principes du droit international. Il cimenter la politique de bloc. Il consolide la position du dominant et confirme son système. Il assure l'heureuse soumission du dominé. Il fait le contraire de ce que le nationalisme peut faire dans ce monde dangereux où la ruine croissante de toute indépendance menace l'homme d'une tyrannie nouvelle dont le remède est la soumission à la République fédérale allemande et du Canada à l'égard des Etats-Unis, ils contribuent à affaiblir l'indépendance dans le monde et les exigences d'un pluralisme dont il faudra pourtant faire la pierre d'angle de la liberté dans l'univers qui vient. L'affaiblissement des nations, l'affaiblissement des nationalismes, diminuent encore la force morale et politique du droit des gens. Cette dernière conséquence est d'observation courante. Les Marines envahissent Saint-Domingue et nos nations, déjà asservies, ne protestent pas.

De nos jours, les nations sont d'une lâcheté croissante. La fierté du caractère de de Gaulle n'est sans doute pas éteinte; angère au renouveau nationaliste de la France. Mais au creux de la lâcheté des autres peuples prolifèrent les schèmes de la pensée purement technocratique, d'après laquelle un abandon actif au fil d'une histoire dominée par le leader du bloc occidental apparaît comme la ligne de conduite à adopter parce qu'il est évident qu'on y trouve un profit. Dans l'histoire contemporaine, cette tendance s'appelle la lâcheté britannique et la lâcheté germanique. Peut-on parler, dans le même sens, de lâcheté canadienne? Le Canada a toujours été lâche. Il n'y a pas à craindre qu'il cesse de l'être au moment même où les récompenses de la lâcheté séduisent jusqu'à de grandes puissances. Le groupe qui a inventé chez nous la "politique fonctionnelle" est représentatif de tous ceux qui, dans le monde occidental, se croient avisés en opérant la réduction relative de la pensée politique à l'analyse technocratique des problèmes. Technocratiquement parlant, il n'est pas absurde d'aliéner sa liberté et sa souveraineté, dans une mesure plus ou moins grande, pour profiter du commerce. Il n'est pas étonnant que les fonctionnalistes passent, en quelque sorte, de la politique provinciale à la politique fédérale, car ils rejoignent ainsi des lieux où l'histoire ne résiste pas, mais se conforme. Démobiliser est une nécessité de l'imperialisme et participer à l'empire est le principe du commerce. Passer de Québec à Ottawa, c'est se mettre au milieu du courant fonctionnaliste et s'abandonner comme résistant dans un pays contre lequel on ne trouve point d'inconvénient à le rester et d'ailleurs, s'il en a un, est d'ordre purement technocratique. Les fonctionnalistes démobilisent et ils élisent pour y agir un pays démobilisé.

DEMOBILISATION DE LA RESISTANCE

On voit déjà que la liberté souffrira de cette "objectivité" sophistiquée qui par système est la leur. Au cœur du pays qui n'existe pas, au paradis de la raison fonctionnaliste, ce qu'on en fera des choses utiles dans un ordre politique où rien ne résiste plus au progrès d'un empire contre lequel seuls les

Les à-côtés du recensement

fil, en fil, en fil, toujours du côté paternel. Sachant l'influence de la mère sur l'éducation des enfants, on ne pouvait guère la tolérer.

En 1961, le Bureau fédéral de la statistique a donc permis qu'on répondît "inconscient" à la question portant sur l'origine ethnique. Voilà qui était plein de sens et qui convenait à merveille notamment aux personnes nées au Canada et descendant de plusieurs générations de Canadiens.

Il était possible, en outre, de se dire "Canadien": les recenseurs avaient reçu instruction d'accepter cette définition de l'origine ethnique. Je sais qu'ils se sont conformés à ce qu'ils ont vu puisque je me suis défini comme "Canadien" et que le recenseur n'a pas hésité à m'inscrire comme tel.

Le BFS n'entendait pas moins déterminer avec plus de précision l'origine ethnique de la population. Il a cherché à l'établir en s'enquérant de l'origine ethnique du père et de la langue maternelle.

Quel usage avons-nous fait de cette chance qui nous était enfin offerte de nous proclamer Canadiens? Nul. Plus de 84 pour cent de la population du Canada en 1961 était née au Canada. En chiffres, cela veut dire 15,4 millions. De ce nombre, seulement 118,183 se sont définis comme Canadiens. Et ce chiffre ne comprend ni les Indiens, ni les Esquimaux.

Bref, moins d'un pour cent des Canadiens ont saisi cette occasion d'affirmer leur canadienisme. Soixante dix mille personnes ont répondu "Canadien" et les autres (70, 163) ont dit qu'ils ne connaissent pas leur origine ethnique.

Quelle éclatante confirmation de la vieille rengaine de "la mosaïque canadienne". Le Canada à trait d'union est si profondément entrecroisé de gens d'origine ethnique européenne non anglaise qu'il n'a pas accentué notre désir de supprimer le trait d'union. Cela contredit l'impression que j'avais recueillie comme politicien. Je croyais que c'était les gens d'origine non britannique, en particulier les Italiens, qui

Douglas Fisher commente la politique canadienne

éprouvaient le plus le besoin de se définir comme Canadiens, un peu à la manière des Américains qui n'ont rien de plus pressé que de camoufler sous ce vocable toute l'histoire de leurs aïeux. Je soupçonnais, par contre, que les gens d'origine britannique, surtout les Irlandais et les Écossais, étaient jaloux de leur particularisme.

Il m'apparaît clairement maintenant qu'à peu près tous les Canadiens tiennent à leurs origines et aiment qu'on les souligne.

Quelques fois, je me console en me disant que les adultes répondent pour leurs enfants, souvent même que les femmes répondent pour leur mari, quand passe le recenseur et que les résultats, par conséquent, sont trompeurs. Aussi, cependant, le chiffre de 118,183 me revient à l'esprit et je me reprends à désespérer.

Pourtant, tout n'est pas perdu. Si ceux qui pensent comme moi commencent déjà à passer le mot, le recensement de 1971 sera peut-être plus réconfortant...

A propos du caractère confessionnel de l'école

par S. E. le cardinal Maurice ROY

archevêque de Québec

Je voudrais répondre aujourd'hui à une question qui est sur toutes les lèvres: Que faut-il penser de la confessionnalité de l'école? Que penser de l'école neutre, de l'école catholique?

Avant de répondre, je voudrais tout d'abord faire quelques observations. Premièrement, je ne vous apporte pas ici une déclaration solennelle des Evêques du Québec, bien que je sois convaincu que, sur tout ce que je vais vous dire, nous sommes parfaitement d'accord. Je m'efforce simplement de commencer avec vous l'étude de cette question, afin que vous puissiez plus facilement y réfléchir et apporter votre contribution personnelle à la solution d'un problème qui vous intéresse tous.

Depuis l'époque déjà lointaine de l'école du rang, ornée de sa pompe et de sa tasse de fer-blanc, notre système scolaire a passé par une évolution rapide et d'ailleurs absolument nécessaire. Mais plusieurs s'inquiètent et se demandent: On a toujours avec nous ces changements. Au milieu de tout cela, que devient l'école catholique?

Il y a en effet bien des choses nouvelles. On construit autrement qu'autrefois; les programmes sont changés, on adopte des manières d'enseignement différentes de celles auxquelles on avait été habitué jusqu'ici. Je n'ai pas l'intention de m'arrêter sur ce point; il s'agit ici de questions qui ne relèvent pas de l'Eglise, mais

des spécialistes en pédagogie, de l'Université, du ministère de l'éducation. Chacun a parfaitement le droit de discuter tel ou tel détail, mais je pense que, dans l'ensemble, nous devons faire confiance à ceux qui ont la responsabilité de prendre ces décisions.

Mais il y a des changements qui nous intéressent au point de vue religieux. Jusqu'ici, dans l'enseignement public, il y avait deux sortes d'écoles, les écoles catholiques, les autres protestantes, sombres, toutes, on semblait satisfait de cette situation. Maintenant, au sein d'une population qui a considérablement augmenté, certains groupes, au nom de la liberté de conscience, réclament l'école neutre: il appartient à l'Etat de leur accorder ce qu'ils désirent chaque fois que la chose est raisonnablement possible; nous n'avons certainement pas l'intention de leur imposer un enseignement religieux dont ils ne veulent pas.

Il y a un autre cas à prévoir en certaines localités. Vu la nécessité de réunir un grand nombre d'élèves dans le même édifice, surtout dans le cas de l'école polyvalente, il y a, dans tel ou tel endroit, il y aura pas assez de monde pour donner à chaque groupe une école soit catholique, soit protestante; on cherchera alors un arrangement convenable; on organisera une école qui ne répond pas à l'idéal de l'école catholique, mais dans laquelle il y aura du moins une classe d'enseignement religieux pour les catholiques et une pour les protestants; ce sera la meilleure solution possible dans les circonstances et il faudra s'en contenter.

Dans les grandes agglomérations comme celles que l'on voit dans notre région, le cas dont je viens de parler deviendrait l'exception. Nous pourrions donc de façon générale, avoir d'excellentes écoles, vraiment catholiques.

On me demandera peut-être: Ces écoles, est-il important de les obtenir? Je réponds sans hésiter, comme les Evêques du Québec l'ont fait en 1963, comme le Concile du Vatican le veut de la faire, que l'école catholique est le milieu normal pour l'éducation des enfants catholiques et que l'on doit s'occuper de la mettre à leur disposition, même au prix de grands sacrifices, chaque fois que la chose est possible.

Que dit le Concile du Vatican? Avant d'occuper de l'école, le Concile parle de l'éducation en général; en effet, l'éducation n'est pas donnée seulement par l'école, mais d'abord par la famille, et par diverses institutions, parmi lesquelles la radio et la télévision prennent de plus en plus d'importance. Il insiste sur le fait que le droit à l'éducation: "Tous les hommes de n'importe quelle race, âge ou condition possèdent, en tant qu'ils jouissent de la dignité de personne, un droit inaliénable à une éducation qui réponde à leur vocation propre..." (Déclaration sur l'éducation chrétienne, No 1). Il ajoute un peu plus loin: "Devenus créatures nouvelles en renaissant de l'eau et du Esprit Saint, appelés enfants de Dieu et étant en vérité, tous les chrétiens ont droit à une éducation chrétienne." (Ibid. No 2). Cette éducation à laquelle il a droit, chacun la reçoit d'abord dans sa famille. Le Concile est très clair sur ce point: "Les parents, parce qu'ils ont donné la vie à leurs enfants, ont la très grave obligation de les élever et, à ce titre, doivent être reconnus comme les premiers et principaux éducateurs..." La famille est donc la première

école des vertus sociales nécessaires à toute société. (Ibid. No 3).

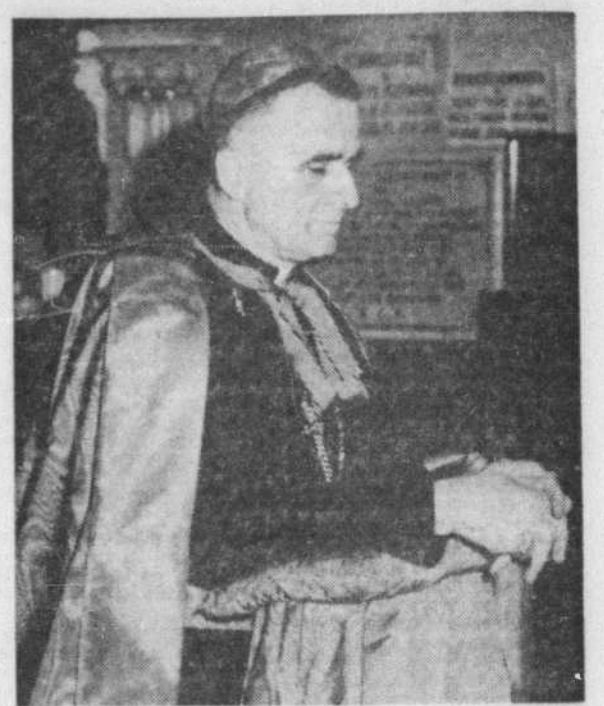
Celle reconnaît aussi clairement les responsabilités de l'autorité civile. Il dit: "C'est encore le rôle de l'Etat de veiller à ce que tous les citoyens parviennent à participer véritablement à la culture et soient préparés comme il se doit à l'exercice des devoirs et des droits de citoyen. L'Etat doit donc garantir le droit des enfants à une éducation scolaire adéquate, veiller à la capacité des maîtres, au niveau des études ainsi qu'à la santé des élèves, et d'une façon générale développer l'ensemble du système scolaire sans perdre de vue le principe de subsidiarité, donc en excluant n'importe quel monopole scolaire..."

Il y a donc plusieurs autorités qui sont chargées à répondre au droit qu'a chaque enfant de recevoir une éducation complète; et cette éducation se donne en plusieurs endroits et par des moyens divers. Mais il est bien évident que, en dehors du foyer, le principal moyen dont nous disposons pour assurer une bonne éducation, c'est l'école. Son importance saute aux yeux: il n'y a qu'à voir le nombre toujours grandissant de professeurs qui y travaillent et les sommes énormes qu'on y consacre dans tous les pays civilisés. L'enfant et l'adolescent y passent la plus grande partie de leur temps; ils y accomplissent le travail le plus sérieux et le plus formateur qu'on puisse leur demander à cet âge. On a donc droit de se demander quelle sorte d'éducation l'école va donner, comment elle répond à l'attente légitime des parents et des élèves, jusqu'à quel point elle respecte le droit de chacun à une formation humaine aussi complète que possible. Dans une communauté comme la nôtre, c'est-à-dire dans laquelle l'immense majorité des citoyens sont catholiques, l'enfant a droit de retrouver dans l'école l'atmosphère que ses parents ont le devoir de faire régner dans leur foyer. Non pas que l'école soit exactement la même chose que la famille; les professeurs n'ont évidemment pas un rôle identique à celui des parents, même s'il en est proche. Mais l'esprit qui doit se retrouver aux deux endroits consiste en ceci que, tout en respectant la légitime liberté de l'enfant, on n'ignore pas à l'école ce que les parents considèrent comme le principal élément dans la formation de leurs fils; on ne regarde pas comme tout à fait secondaire en classe ce qui, selon l'Evangile, est "l'unique chose nécessaire" et la principale richesse à chercher en ce monde.

Une école confessionnelle, une école catholique, c'est donc plus qu'une école dans laquelle on donne une classe de catéchisme; c'est une école dans laquelle un catholique se sent chez lui. Cela ne veut pas dire qu'on parle de religion à tout propos, mais qu'on tient compte de la foi dans tout ce qui doit être éclairé par elle, qu'on la respecte, qu'on favorise une vie, un épanouissement des personnes selon l'enseignement de l'Evangile.

Cela ne veut pas dire que tous ceux qui la fréquentent sont nécessairement des catholiques, encore moins des catholiques fervents; comme dans une famille chrétienne, il peut très bien se faire qu'il y ait telle ou telle personne qui ne vit pas selon la foi. L'école catholique est celle dans laquelle l'étudiant retrouve l'atmosphère qu'il respire dans son foyer et dans sa paroisse: une ambiance qui facilite, dans un esprit de liberté et de progrès, l'épanouissement d'une âme chrétienne.

Vous connaissez la pensée des évêques du Québec à ce sujet. Permettez-moi de citer un groupe d'évêques qui se sont signalés au dernier concile par leur largeur de vue: "L'Eglise catholique tient beaucoup à ce que notre en-



seignement s'adapte à l'évolution et aux nécessités de la société moderne. Mais l'école n'est pas faite seulement pour donner des connaissances, elle doit surtout former l'homme tout entier. C'est pourquoi, en elle, tous les éléments éducatifs doivent entrer en ligne de compte. La religion doit être le fondement et l'âme de tout l'enseignement. Et, nulle part cela ne se réalise mieux que dans une école où tout est imprégné de la foi. Le Concile du Vatican, dans sa déclaration sur l'éducation chrétienne, a rappelé expressément la nécessité et l'importance de l'école catholique. Ce serait se méprendre sur les objectifs les plus profonds du Concile que de vouloir, comme on le fait souvent maintenant, recommander aux écoles non confessionnelles pour des motifs oecuméniques..."

La doctrine du Concile du Vatican, à laquelle les évêques allemands se réfèrent ici, est en effet parfaitement claire. Voici ce qu'il dit: "Le Concile rappelle aux parents catholiques le devoir de confier leurs enfants, ou quand ils le peuvent, à des écoles catholiques, le devoir de soutenir celles-ci selon leurs ressources et de collaborer avec elles pour le bien de leurs enfants." (Déclaration sur l'éducation chrétienne, No 2).

Cette question intéresse au plus haut point les étudiants eux-mêmes. L'un ou l'autre peut fort bien à l'occasion prendre une attitude d'indifférence ou d'opposition, mais je crois que, au fond de leur cœur, ils comprennent que leurs plus grands intérêts sont en jeu quand il s'agit de leur éducation. Ils ont un droit strict à ce que, pour ce qui touche à la vie religieuse comme pour tout le reste, leur école leur présente quelque chose de solide et de complet. Il leur appartient d'en profiter plus ou moins; c'est librement qu'ils apporteront ou refuseront leur collaboration. Mais ce qu'ils doivent attendre de l'école, c'est qu'elle ne leur offre pas seulement une présentation abstraite de la doctrine, mais une aide pour s'initier de façon pratique et concrète à la vie chrétienne. Or la vie, ce n'est pas simplement un cours ici ou là: c'est tout un ensemble de choses qui aident à penser, à choisir, à juger, à agir d'une manière vraiment conforme à l'Evangile.

Enfin, il faut bien noter ceci: En face des changements de structure qui sont à se faire, les parents devront désormais prendre mieux conscience de leurs responsabilités et s'occuper personnellement de leurs écoles. Il faudra que les catholiques, comme les autres d'ailleurs, demandent ce qu'ils désirent pour leurs enfants et fassent valoir leurs droits. Ils ne se contenteront pas d'attendre qu'on leur présente l'école toute faite: ils prendront une part active à son éducation et verront à ce qu'elle soit organisée comme il se doit.

Nous devons donc attendre beaucoup de l'initiative, de la fermeté, de l'action organisée des parents. Une fois de plus, la famille fera voir qu'elle est la cellule primordiale de la société civile et, tout particulièrement par les associations de parents, elle apportera sa pleine collaboration à l'action nécessaire de l'Etat, des commissions scolaires et de tous les autres organismes engagés dans l'œuvre de l'éducation.

Il ne s'agit donc pas de prendre peur, mais de regarder la réalité en face. Le progrès à réaliser dans le domaine scolaire est encore très grand; il exigera de tous un effort considérable et, cet effort, nous devons nous en préparer à le fournir.

Ce soir, j'ai tâché de répondre à quelques-unes de vos questions. Il reste évidemment bien des choses à dire au sujet de la confessionnalité: journaux et revues en parlent sans cesse et l'on ne peut faire le tour du sujet en un quart d'heure. Mais j'espère que ce que j'ai eu le temps de vous exposer vous aura convaincus de ceci: L'école est une institution extrêmement importante et qui exige la collaboration de tous. Dans une communauté catholique, l'école ne remplit son rôle que d'une façon imparfaite si elle ne fournit pas aux étudiants tous les moyens sur lesquels ils doivent normalement compter pour apprendre à vivre comme des chrétiens dans la société moderne. L'Eglise doit demander que, chaque fois que la chose est possible, l'école soit vraiment catholique. Avec l'Eglise et les autorités civiles responsables, les citoyens doivent trouver les meilleurs moyens d'assurer à la jeunesse des écoles catholiques aussi complètes et aussi modernes qu'il se peut. Vous aurez à choisir les matériaux de la nouvelle et magnifique maison que nous devons bâtir tous ensemble. Pour ce travail, l'Eglise, tout autant que l'Etat, doit pouvoir compter sur chacun de vous.

MONTREAL, LUNDI 15 AOUT 1966

LE DEVOIR

FONDE PAR HENRI BOUSSAË LE 10 JANVIER 1910

Claude RYAN Directeur Rédacteur en chef adjoint: Paul SAURIOU Directeur de l'Information: Michel ROY

Trouver: Arthur LEBREYRE

"Le Devoir" est imprimé au no 434 est, rue Notre-Dame, à Montréal, par l'Imprimerie Populaire, une compagnie à responsabilité limitée qui en est l'éditrice. Selon la Presse canadienne, autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans "Le Devoir".

ABONNEMENTS: édition quotidienne, Montréal, Québec, Lévis et Banques: 12 mois \$20.00, 6 mois \$13.00, 3 mois \$7.00. Ailleurs au Canada: 12 mois \$20.00, 6 mois \$13.00, 3 mois \$7.00. Edition du samedi: 12 mois \$6.00, 6 mois \$3.00, 3 mois \$1.50. Les abonnements sont payables d'avance et l'envoi comme objet de la classe de la présente publication.

TELEPHONE: 844-3361

Par Henri PIERRE

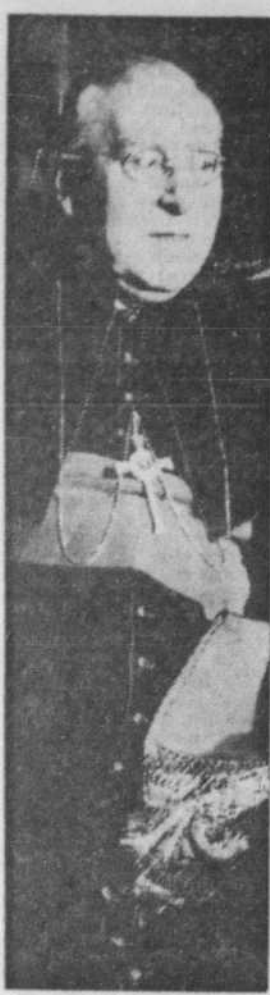
FIN
(Le Monde)

5316, AVENUE DU PARC, MONTRÉAL 8, QUÉ.
TÉL. : 273-9511

NN. SS. Chaumont et Whelan célèbrent le 25e anniversaire de leur consécration épiscopale



Deux évêques auxiliaires de Montréal célèbrent aujourd'hui le vingt-cinquième anniversaire de leur consécration épiscopale. Il s'agit de Mgr. J.-C. Chaumont et de Mgr. L. P. Whelan. Retiré depuis 1960, Mgr. Chaumont, qui est âgé de 91 ans, est le doyen des évêques du Canada et des prêtres du diocèse de Montréal. Il a été sacré évêque, le 15 août 1941, par Mgr. Joseph Charbonneau, en même temps que Mgr. Whelan. Des manifestations religieuses se tiendront en septembre pour célébrer cet anniversaire. Dans le cas de Mgr. Whelan, présentement en vacances à Cape Cod, le jubilé sera marqué par une cérémonie religieuse, le 18 septembre, en l'église Saint-Patrice, ainsi que par une fête, le 21, à l'hôtel Reine-Elisabeth. On ne connaît pas encore le détail des fêtes qui souligneront les 25 années d'épiscopat de Mgr. Chaumont. Ce dernier, né à Sainte-Anne-des-Plaines, le 4 janvier 1875, a fait ses études au séminaire de Sainte-Thérèse et au grand séminaire de Montréal. Ordonné prêtre, en septembre 1898, il occupa plusieurs fonctions dans l'enseignement, avant d'être nommé curé de la paroisse Très-Saint-Nom-de-Jésus, dans le quartier Maisonneuve, à Montréal, en 1925, poste qu'il occupa jusqu'en 1934. Il fut par la suite nommé directeur de l'action catholique, vicaire général, chanoine titulaire et protonotaire apostolique.

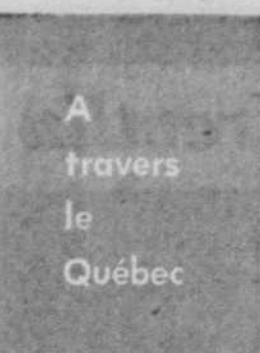


L'Association des Nations unies tient son colloque annuel du 23 au 27 août

L'Association des Nations unies annonce la tenue de son prochain colloque organisé à l'intention des élèves du secondaire et dirigé par M. Yves Breton. Près de 140 délégués venant du Québec, du Nouveau-Brunswick, de l'Ontario et de l'Etat de New York, représentant quelque 96 écoles et collèges, prendront part à ce colloque qui se tiendra au collège Brebeuf du 23 au 27 août. Le thème, LA PAIX-EDIFICATION DE LA PAIX, sera développé dans les sujets suivants: la paix par le droit international, la coopération internationale et le respect des Droits de l'homme; le désarmement; le rôle du Canada ainsi que le rôle de la jeunesse et de l'opinion publique dans le domaine de la paix; l'ONU, ses institutions spé-

cialisées et leurs efforts de paix. Les jeunes délégués verront des films primés à portée internationale et humaine et étudieront certains documents comme le rapport des experts réunis par l'Unesco à Moscou en 1964 pour donner leur opinion sur les aspects biologiques de la question raciale. Les conférenciers et animateurs invités sont: M. Nicolas Matteucci, M. et Mme Galal Doss pour les questions de droit international; M. Gérard Rancourt, secrétaire général de l'ETQ et le Dr Bruno Cormier pour les questions relatives aux droits de l'homme; M. Paul Dumont-Frenette pour la coopération internationale et Mme Ruby Cormier, M.A., pour les activités Unesco; M. Sydney Cooper de l'OACI traitera du Conseil de sécurité et

Mlle Mary Fletcher, 3e secrétaire, délégation du Canada à l'ONU, donnera un exposé sur le rôle du Canada et animera le conseil économique et social. Une assemblée générale modèle présidée par Mme Wendy Teichmann, M.A. Sc. Pol., se tiendra le samedi 27 août au Châlet du Mont-Royal. 34 pays y seront représentés et des questions aussi controversées que l'admission de la Chine continentale y seront débattues. Un spectacle international ainsi qu'une rencontre avec les étudiants étrangers fréquentant nos universités font également partie du programme et permettront aux délégués de se rapprocher des autres cultures et d'effectuer d'inestimables échanges d'idées d'ordre politique, social ou humain tout simplement.



Chez les avocats de la défense

Me Maurice S. Hébert, a été récemment élu président de l'Association des avocats de la défense en droit pénal de la province de Québec. Le président honoraire de l'Association est Me Joseph Cohen. Les autres membres du comité sont MM. Antonio Lamer, vice-président, Michel Proulx, secrétaire-trésorier, Robert Sacchetti, archiviste, Dollard Danereau, Fred Kaufman, Jacques Bellemare, Jean Salois et Réal Gagnon, conseillers.

Deux ministres à Laprairie

LAPRAIRIE — MM. Maurice Bellemare, ministre de l'industrie et du commerce, et Clément Vincent, ministre de l'agriculture du Québec, inaugureront officiellement le vendredi 19 août, à huit heures, la première exposition de Laprairie, sous l'égide de la Chambre de commerce locale. L'exposition, qui se tiendra à l'aréna, sera ouverte au public du 20 au 28 août inclusivement.

Un Montréalais se classe premier

Gérard-A. Limoges de Montréal, s'est classé premier du Canada à l'examen final des comptables agréés tenu au mois de juin dernier. C'est la quatrième année consécutive qu'un candidat de la province de Québec remporte les honneurs du premier rang. En plus, les noms de M. Jean Ricard et Richard Lapointe figurent au palmarès pour s'être classés parmi les vingt premiers du Canada.

M. Limoges mérite la médaille d'or du gouverneur général, le prix Edmond Gunn, la médaille d'or de l'Institut de Québec et le prix en argent de l'Association des étudiants comptables agréés de Québec. M. Limoges qui a suivi pendant cinq ans les cours du soir à l'école des hautes études commerciales, s'est classé premier parmi les 912 candidats du pays qui ont réussi l'examen final, dont 296 sont de la province de Québec. Quarante-sept autres candidats du Québec ont obtenu le droit de reprise. M. Ricard, classé deuxième de la province, détient une maîtrise en sciences commerciales de l'université Laval. Il obtient la médaille d'argent du lieutenant-gouverneur et le prix commémoratif de la guerre, de l'Institut de Québec. M. Lapointe, classé troisième de la province, a suivi pendant cinq ans les cours du soir à l'école des hautes études commerciales. Il mérite le prix en argent de l'Institut de Québec. M. Claude Tremblay de Montréal s'est classé premier de la province parmi les 116 candidats qui ont réussi l'examen intermédiaire. MM. Nicolas L. Majendie et Raynald Vermette se sont classés deuxième et troisième de la province respectivement.

Directeur général des états généraux

La Commission générale des états généraux est heureuse d'annoncer la récente nomination de M. Michel Pelletier au poste de directeur général des états généraux du Canada français. M. Pelletier, ancien président de l'AGEUM, a toujours démontré un intérêt soutenu à l'évolution et à l'épanouissement de la nation canadienne-française. Cette nomination nous réjouit donc et suscite l'espoir que les états généraux bénéficieront de son ardeur.

Ottawa est résolu à domestiquer le potentiel de la baie de Fundy si le projet est rentable

FREDERICTON — Le ministre fédéral des mines et des relevés techniques, M. Jean-Luc Pépin, s'est dit fort impressionné par l'ampleur du projet d'aménagement hydro-électrique dans la baie de Fundy.

Pretenant la parole au cours d'une conférence de presse à Fredericton à l'occasion de la signature d'une entente avec le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Ecosse pour une étude scientifique et technique de ce projet, M. Pépin a déclaré qu'après avoir visité et survolé les lieux, force lui est d'avouer qu'il y a là un potentiel qui doit être développé. "Si l'étude de l'Office de l'énergie des mers de l'Atlantique est positive, nous aurons certainement des grandes difficultés à surmonter, mais si d'autres ont réussi ailleurs nous pourrions, nous aussi, grâce aux avantages de l'automatisation, mener à bien ce gigantesque projet."

Le Conseil national des recherches :

la littérature scientifique est insuffisante au Canada

OTTAWA — La recherche scientifique au Canada ne saurait être poussée sans une bibliothèque nationale moderne et de meilleures bibliothèques universitaires, dit un rapport du comité d'information scientifique du Conseil national des recherches. Le professeur George Bonn, de l'université de Hawaii, qui a inventorié la littérature scientifique canadienne, suggère de faire de la bibliothèque du Conseil des recherches — qu'il trouve efficace, encore qu'un peu lente — la bibliothèque nationale.

Le problème des bibliothèques universitaires n'est pas aussi simple. Elles sont nettement insuffisantes, estime le professeur qui propose de les améliorer en consentant aux universités des subventions pour les travaux de recherche. Une somme additionnelle pour pourvoir à l'achat de livres. Les subventions consenties par le Conseil des recherches pour les travaux de chimie en 1964-65 atteignaient en moyenne \$6.709, dit le professeur Bonn. Il suffirait d'affecter une somme équivalente à cinq pour cent de telles subventions à l'achat de livres pour permettre aux universités d'améliorer rapidement leurs bibliothèques.

Ainsi, en 1964-65, le Conseil des recherches a versé \$12.700.000 de subventions au personnel des universités. S'il avait prévu une somme additionnelle de cinq pour cent pour l'achat de livres, les bibliothèques universitaires à travers le Canada se seraient enrichies de \$635.000 de bouquins. Afin de rattraper le temps perdu, le professeur Bonn suggère d'affecter d'abord sept et même 10 pour cent de la valeur des subventions à l'achat de livres. La proportion pourrait ensuite décroître d'année en année, jusqu'à atteindre cinq pour cent. Il ne faudrait pas de toute manière que le montant consacré à l'achat de livres soit inférieur à \$100, dit-il.

Dans Nicolet-Yamaska

Congrès libéral de nomination, le dimanche 21

M. Guy Favreau, président du Conseil privé et chef de file québécois du parti libéral, a annoncé que la convention en vue de choisir le candidat libéral à l'élection partielle fédérale du 19 septembre prochain dans le comté de Nicolet-Yamaska aura lieu le dimanche 21 août, à 1 h. 30 de l'après-midi. Cette élection partielle a été rendue nécessaire par la démission de M. Clément Vincent, qui avait été élu député de Nicolet-Yamaska à la Chambre des communes, sous l'étiquette du parti conservateur-progrès, aux élections générales du 8 novembre dernier. M. Vincent est aujourd'hui ministre de l'Agriculture de la province de Québec.

La convention de Nicolet se déroulera sous la présidence de M. Jean-Paul Deschâtelets, sénateur. Le principal orateur sera le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration, M. Jean Marchand.

"Le gouvernement fédéral est particulièrement intéressé au projet de la baie de Fundy, premièrement parce que ce sont des eaux fédérales et deuxièmement parce que le gouvernement canadien est grandement intéressé à contribuer au développement de l'énergie dans toutes les parties du pays."

Interrogé sur l'avenir du canal de Chignecto, qui a déjà fait l'objet d'un projet d'aménagement hydro-électrique, M. C. M. Ishiter, sous-ministre des relevés techniques et président de l'Office de l'énergie des mers de l'Atlantique, a déclaré qu'aucune allusion n'avait été faite à ce canal dans les relevés préliminaires.

Le canal de Chignecto sépare la baie de Fundy et la baie Shepody, de même que le bassin Cumberland.

"Il y a suffisamment de potentiel hydro-électrique dans la baie de Fundy pour produire autant d'énergie que tous les autres aménagements hydro-électriques mis ensemble", a dit, de son côté, M. R. E. Tweeddale, directeur de la Régie d'électricité du Nouveau-Brunswick.

Il a souligné que d'ici 1969, soit en quatre ans, si l'on compte le projet Macataque qui est en voie de réalisation, la province du Nouveau-Brunswick aura complété un programme pour la mise en valeur de quelque 600.000 kilowatts en énergie électrique, ce qui est une fois et demi plus élevé que durant toute l'histoire de la province.

"Le monde industriel de notre province a grandi de manière vertigineuse au cours des quatre dernières années, créant une demande de 40 pour cent plus élevée pour l'énergie."

"Mais parce que nous avons tout le potentiel voulu dans la baie de Fundy, qui s'étend entre le sud-est du Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Ecosse, il ne faut pas croire que le tour est joué, a ajouté M. Tweeddale. Il faut plutôt se préparer à affronter un dur travail, mais je suis certain qu'il vaudra son pesant d'or."

A condition de pouvoir en assurer la domestication économique, les mers de la Baie de Fundy, dont les vagues atteignent jusqu'à 52 pieds de hauteur et s'étendent sur une largeur de près de trois milles, offrent un énorme potentiel énergétique sans interruption, ou de l'énergie d'appoint aux centrales thermiques et nucléaires fonctionnant sous des facteurs de charge élevée.

Le premier ministre de la province, M. Louis Robichaud s'est dit très enclin à l'intérêt que porte le gouvernement fédéral au développement de l'énergie électrique dans la Baie de Fundy.

M. Robichaud a rappelé que son gouvernement avait déjà franchi plusieurs étapes dans la mise en oeuvre de tels développements, mais "nous espérons pousser plus loin".

"La demande d'énergie augmente continuellement au pays, donc il est évident que d'autres aménagements hydro-électriques doivent être entrepris. Et pourquoi pas entre le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Ecosse?"

M. Louis Robichaud a dit, d'autre part, que son gouvernement laissait toujours la porte ouverte aux négociations pour le projet d'aménagement hydro-électrique de Passamaquoddy, mais que le projet n'intéresse pas le Canada.

Le premier ministre a ajouté qu'il pourrait y avoir d'autres pourparlers avec les représentants américains, mais qu'on laissait simplement la porte ouverte aux négociations.

On a souligné au cours de la conférence de presse qu'une étude préliminaire du potentiel énergétique de la baie Shepody et du bassin Cumberland, tous deux situés entre le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Ecosse, a révélé que l'aménagement de ces endroits serait, du double point de vue pratique et monétaire, supérieur à celui de Passamaquoddy.

"Nous sommes toujours prêts à poursuivre les négociations techniques avec les Américains quant au projet de Passamaquoddy, mais s'ils veulent en entreprendre l'exécution, ils devront le faire à leurs propres frais."

"Nous croyons pouvoir avoir beaucoup mieux dans la baie de Fundy, et cette fois ce sera un projet canadien", a ajouté M. Robichaud.

Il a aussi souligné que les intentions des gouvernements du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Ecosse, en vue de l'aménagement hydro-électrique dans la baie de Fundy n'avaient pas pour but de faire concurrence aux chutes de Hamilton.

"Même avec l'énergie des chutes Hamilton, il y aura encore un manque d'énergie pour répondre à toutes les demandes d'ici quelques années", a conclu M. Robichaud.

Une autre adepte de

Peter Jackson

GAGNE \$1000



Mme Alain Bégin, 5050 est, 5ième Avenue, Charlesbourg, P.Q., reçoit de M. Robert Nadeau, représentant de Peter Jackson, le prix Peter Jackson de \$1.000 en argent. Des certificats de \$1.000 sont insérés dans des paquets de cigarettes Peter Jackson. Achetez-en aujourd'hui. Vous aussi vous pouvez gagner \$1.000.

pour plaire à ceux qui ont du flair! Peter Jackson

KING SIZE

ECOLE INTERNATIONALE D'HOTELLERIE INC.

767 est. BELANGER, Montréal — Tél. 274-7651

1—COURS de JOUR: (9 semaines)

Garçon et fille de table

2—COURS DU SOIR: (6 mois)

Garçon et fille de table

3—COURS DU SOIR: (4 mois)

"Barman" et "Barmaid"

4—ADMINISTRATION HOTELIERE

Cours par correspondance (6 mois)

"Ne remettez pas à demain ce que vous pouvez faire aujourd'hui"

**SOYEZ LES PREMIERS!
SOYEZ LES PLUS FORTS!
SOYEZ PRETS POUR "EXPO 67"**

ECOLE INTERNATIONALE D'HOTELLERIE INC.

767 EST, BELANGER, MONTREAL — Tél. 274-7651

Je désire recevoir plus de renseignements sur vos cours

No.

Nom. Age.

Adresse. Ville. Cte.

Occupation. Tél.

Institut Lafontaine Inc.

767 est. BELANGER, Montréal — Tél. 274-7653

Nouvelle série de cours pour l'année scolaire 1966-67

COURS du SOIR COURS du JOUR
COURS par CORRESPONDANCE

Obtenez un diplôme du ministère de l'Education. Inscrivez-vous à un de nos cours, donné à notre école dans nos classes ultra-modernes.

- 1 — 6e et 7e années
- 2 — 8e et 9e années
- 3 — 10e et 11e années
- 4 — Cours complet d'inspecteur en sécurité
- 5 — Cours d'ajusteur d'assurance
- 6 — Cours de personnalité (homme, femme)
- 7 — Cours de secrétariat médical (cours du soir accéléré de 140 heures)
- 8 — Cours de prévention des incendies

JE SUIS INTERESSE AU COURS No. ☐

Nom. Age.

Adresse. Tél.

Ville. Occupation.

INSTITUT ALIE

19 ANNEES D'EXPERIENCE



NOUVELLE ADRESSE
4364

rue ST-DENIS
Montréal 18

TÉLÉPHONE :
842-1791

UNE MAISON QUI A FAIT SES PREUVES EN EDUCATION

a) COURS du JOUR

8e à 12e ANNÉE: SCIENTIFIQUE, GÉNÉRALE, COMMERCIALE

COURS DE RECYCLAGE

(pour les diplômés de 11e générale qui désirent obtenir un certificat de 11e scientifique en un an)

b) COURS DU SOIR

c) COURS PAR CORRESPONDANCE

PROGRAMMES ET DIPLOMES OFFICIELS DU MINISTÈRE DE L'EDUCATION

4364, rue ST-DENIS, MONTREAL 18. — Tél.: 842-1791

la vie syndicale

Grève à Canadian Gypsum

Les 80 employés de Canadian Gypsum, membres d'un syndicat affilié à la CSN, ont déclenché la grève vendredi après l'échec des négociations en vue d'un premier contrat de travail. Il y a eu quatre séances de négociations et huit conciliations. Le syndicat réclame la réduction des heures de travail de 48 à 40 heures par semaine avec pleine compensation plus une augmentation de salaire de 36 cents répartie sur deux ans. La compagnie offre une hausse de 5 cents immédiatement et 5 cents dans six mois. La CSN affirme que les salaires à cette compagnie s'échelonnent de \$1,76 à \$2,15 l'heure alors que chez le principal concurrent de Canadian Gypsum, la Duntar, les salaires sont de \$2,10 à \$2,55 l'heure pour 40 heures seulement.

Fin de la grève à Monsanto Canada

La grève déclenchée le neuf juin a pris fin vendredi à la Monsanto Canada, après la conclusion d'une entente entre la compagnie et le syndicat des travailleurs des industries pétrolières et chimiques (CTC). Le contrat de deux ans prévoit des augmentations de salaire moyennes de 35 cents l'heure et des améliorations aux avantages sociaux d'une valeur de 15 cents.

INCO et Stelco : on discute

TORONTO. — Des représentants du syndicat des métallurgistes unis d'Amérique et ceux de deux des principales entreprises du Canada ont poursuivi en fin de semaine à Toronto, avec l'aide d'une armée d'économistes et sous l'égide de deux juges dont la compétence en matière de relations industrielles est unanimement reconnue, des pourparlers qui concernent 29.000 travailleurs. Ce sont les séances de conciliation touchant les renouvellements de contrat à la Stelco de Hamilton (11.000 employés) et de l'Inco à Sudbury (18.000 employés). A Stelco le syndicat réclame des hausses de 90 cents l'heure réparties sur deux ans, et à l'Inco, \$1,20 en un an.

Entente dans les ports du Pacifique

VANCOUVER. — La menace de grève dans les ports de la Colombie-Britannique est conjurée. Les représentants des déchargeurs et des armateurs dans les sept principaux ports de la côte pacifique en sont venus en fin de semaine à une entente dont ils recommanderont l'acceptation à leurs mandants. Le contrat durera trois ans et prévoit une hausse de 50 cents sur le salaire de base actuel de \$3,38 l'heure, plus l'amélioration de plusieurs avantages sociaux. Selon les employeurs, ces améliorations ont une valeur additionnelle de 16 cents l'heure. L'union internationale des débardeurs et ouvriers d'entrepôts (CTC) estime avoir obtenu pour ses 3.400 membres presque tout ce qu'ils réclamaient.

Les ouvriers de Kitimat votent en faveur de la grève

KITMAT. — Les ouvriers de l'Alcan, à Kitimat en Colombie-Britannique, ont autorisé leurs dirigeants syndicaux à déclencher la grève à 48 heures d'avis. Le vote de grève, sous la surveillance gouvernementale, s'est déroulé la semaine dernière. 1.650 ouvriers ont voté en faveur de la grève, et 196 ont voté contre. En tout, 2.085 ouvriers avaient le droit de vote. Ils font partie du syndicat des Métallurgistes. On ne croit pas cependant que le préavis de grève sera donné tout de suite, car les négociations se poursuivent pour le renouvellement de la convention de travail. Le syndicat a déjà rejeté une offre globale de l'Alcan représentant une augmentation de 65 cents l'heure en incluant les avantages particuliers.

Un 2e Canadien français est nommé au CCRO

OTTAWA. Le ministre du travail a posé un premier geste discret en réponse aux accusations de partialité portées par la Confédération des syndicats nationaux contre le Conseil canadien des relations ouvrières. Pour la première fois dans l'histoire de cet organisme, un des quatre représentants des employeurs qui y siègent sera une personne de langue française.

Le ministre a en effet annoncé la nomination de M. Jacques Guilbault, de Baie Comore, comme représentant patronal au Conseil. Il succède à M. Allan Ross d'Ottawa, décédé récemment. Originaire de Saint-Jacques au Québec, M. Guilbault est âgé de 37 ans et détient une maîtrise en sciences sociales de l'université Laval.

Il reste une autre vacance au CCRO, où siègent quatre représentants des patrons, quatre des syndicats et deux fonctionnaires. Le poste vacant est celui de vice-président.

La CSN s'est plaint l'an dernier de ce qu'un seul des dix membres du Conseil, soit le représentant de la CSN, M. Gérard Picard, comprenait le français.

Arbitrage pour les policiers de Pembroke

TORONTO. — Le procureur général d'Ontario, M. Arthur Wishart, a nommé jeudi le juge John B. Robinson, de Haliburton, pour arbitrer le différend sur le salaire des policiers de Pembroke qui, à ce moment, ont menacé de déclencher une grève de la police à travers la province. L'été dernier, l'Association de police de Pembroke a négocié une entente avec la commission municipale sur la police d'après laquelle les agents de police de la ville devaient recevoir des salaires égaux à ceux de la Sûreté provinciale. La Sûreté provinciale a obtenu une augmentation de salaires avant que l'entente ne soit ratifiée par le conseil municipal de Pembroke. Le conseil a alors refusé d'approuver le projet de contrat à moins que les agents de Pembroke n'acceptent d'être rémunérés sur l'ancienne base de salaire de la Sûreté provinciale.

Les membres de la force policière de Pembroke continuent d'entretenir à être payés d'après leur contrat de 1964, d'après lequel le salaire de base était de \$4,878 par an, soit environ \$1,500 de moins que le salaire de base actuel de la Sûreté provinciale.

Nouveau contrat à Canadian Refractories

KILMAR. — Les 450 employés de la compagnie "Canadian Refractories" de Kilmar et Merleau au Québec ont accepté un nouveau contrat de trois ans qui accorde des augmentations variant entre 27 et 43 cents l'heure. Le salaire de base des employés passera ainsi de \$1,91 à \$2,18, et celui des hommes de métier passera de \$2,48 à \$2,91. La première tranche des augmentations est rétroactive au 1er mai. "Canadian Refractories" est une filiale de la société "Harbison-Walker", qui négocie en même temps plusieurs conventions collectives au Canada et aux États-Unis. Le syndicat des Métallurgistes, qui représente les employés de "Canadian Refractories", a participé comme observateur à ces négociations en vue d'en arriver à une politique de négociation commune dans tous les établissements de la société "Harbison-Walker".

Textile: le syndicat met les grévistes en garde contre des "manoeuvres" patronales

QUEBEC. — Les dirigeants du syndicat des quelque 5.200 travailleurs du textile, dans un communiqué remis à la

Selon le directeur canadien des Ouvriers unis de l'automobile: GM réduit sa production à Oshawa pour favoriser Sainte-Thérèse

OSHAWA. — La décision de la General Motors of Canada de réduire le personnel à son usine d'Oshawa tout en augmentant celui de Sainte-Thérèse, au Québec, a été vivement critiquée par le président de la succursale 222 des Ouvriers unis de l'automobile (CTC).

M. Albert Taylor a déclaré qu'il s'agissait là d'une tentative de la compagnie de hausser le niveau de production de la nouvelle usine québécoise au détriment des travailleurs spécialisés d'Oshawa.

Il a précisé que les principaux dirigeants de son syndicat, y compris M. Georges Burt, directeur canadien de l'union internationale, se réuniront ce matin pour étudier les mesures à prendre dans le but de persuader la GM de revenir sur sa décision.

A Montréal, un porte-parole de la General Motors of Canada a confirmé au cours d'une entrevue que la décision de réduire le personnel de ses usines d'Oshawa, en Ontario, n'affecterait pas les projets d'expansion de cette compagnie à Sainte-Thérèse, en banlieue de Montréal.

Il a dit que l'usine de Sainte-Thérèse serait en opération 16 heures par jour pour la production des modèles 1967 et que le nombre des employés de l'usine québécoise passerait de 900 à 1.700.

Toute la gamme des modèles de voitures de marques Chevrolet et Pontiac sortiraient alors de cette usine, dont la production totale sera doublée et atteindra 66.000 unités pour l'année 1966-67.

Le même porte-parole a précisé que la production des Chevrolet sera augmentée parce que la compagnie se propose d'exporter des voitures de cette marque aux États-Unis pour la première fois en 1967.

Il a dit également que la réduction du personnel de l'usine d'Oshawa, réduction qui touchera 2.500 travailleurs à compter de septembre, ne signifiait pas une baisse de la production totale des voitures GM au Canada, mais plutôt une redistribution géographique des em-

plois offerts par cette compagnie.

A Oshawa, un autre porte-parole de la General Motors a souligné par contre que la baisse de la production de l'usine ontarienne était attribuable à une légère contraction du marché ainsi qu'aux répercussions de l'accord canado-américain de l'automobile.

Le niveau de l'emploi à l'usine d'Oshawa, dans la phase initiale de la production des

nouveaux modèles en septembre, n'atteindra que 15.800, comparativement à 18.400 l'an dernier.

En revanche le nombre des emplois augmentera aux usines GM de Sainte-Thérèse, au Québec, aussi bien qu'à celles de Scarborough, London et Windsor, en Ontario. Au total cependant, il n'y aura que 32.600 employés, en septembre, dans les usines canadiennes de la General Motors, soit une baisse de 1.300 par rapport à l'année précédente.

R.-U.: les frais de publicité du savon atteignent 20% du prix

La Commission des monopoles de la Grande-Bretagne vient de recommander que les

sociétés Unilever Ltd. et Procter & Gamble Ltd. réduisent de vingt pour cent en moyen-

ne le prix de vente au gros des détergents ménagers, et de 40 pour cent les frais de vente de ces produits. Les deux firmes ont déclaré qu'elles contestaient les conclusions du rapport mais qu'elles collaboreraient avec la Commission.

Le rapport de la Commission révèle qu'en 1964 les deux firmes ont consacré près de vingt pour cent du prix de vente au détail des détergents ménagers aux frais de vente, particulièrement à la publicité, à la promotion des ventes et à la recherche de marchés.

Il est probable que le pourcentage des frais de vente sera encore plus élevé en Amérique, si des enquêtes étaient poursuivies en ce sens.

La Commission — qui a

poursuivi son enquête durant trois ans — estime qu'il existe une situation monopolistique dans le marché des détergents ménagers, étant donné que Unilever et Procter & Gamble fournissent chacune plus du tiers de tous les produits similaires utilisés au Royaume-Uni. Le rapport ajoute que le monopole comme tel ne joue pas contre l'intérêt public, mais que les politiques des deux compagnies en ce qui concerne la publicité, la promotion et les prix jouent contre l'intérêt des consommateurs.

L'organisme recommande que la diminution des prix de gros soit décidée par le Board of Trade, en consultation avec les deux compagnies.

La Commission déclare que la concurrence entre les deux sociétés a conduit à l'escalade des coûts de publicité et de promotion, ce qui a eu pour résultat de détourner des concurrents en puissance de faire leur entrée dans l'industrie et de faire disparaître une garantie contre les profits excessifs. En conséquence, les consommateurs doivent payer des prix trop élevés pour les produits.

En 1964, Unilever détenait 44 pour cent, et Procter & Gamble, 46 pour cent, du marché domestique des détergents au Royaume-Uni.

La commission souligne que la publicité des produits en cause vise plus à mettre l'accent sur les qualités non éprouvées et à créer une "image"

qu'à informer le public des attributs pratiques des produits et du meilleur usage qui peut en être fait.

Le rapport affirme que cette politique induit le consommateur à acheter tel produit pour les cadeaux ou les prix qui l'accompagnent.

La commission affirme également que la véritable concurrence est assez mince entre Unilever et Procter, et que les prix sont "inutilement" élevés, en regard au pourcentage élevé consacré à la publicité et à la promotion. Dans le cas de Unilever, en particulier, les prix des produits du savon sont plus forts qu'il ne serait nécessaire si les produits synthétiques étaient plus avantageux.

Landymore, prêt à comparaître devant le comité de la défense

HALIFAX. — Le contre-amiral William Landymore a nié en fin de semaine qu'il ait été intimidé pour s'assurer l'appui d'hommes sous commandement dans sa lutte contre le ministre de la défense au sujet de l'intégration des forces armées canadiennes.

Selon des journaux de Toronto, qui citent un porte-parole non-identifié du ministère de la défense, l'amiral Landymore aurait dit à ses hommes qu'ils étaient indignes de porter l'uniforme de la marine s'ils ne l'appuyaient dans sa lutte contre l'unification.

L'amiral Landymore a répondu, samedi, à ces allégations, en disant: "Il s'agit là du genre de tactique que le ministre et son ministère sont prêts à utiliser pour me discrediter aux yeux du public."

Il a rappelé qu'il avait effectivement abordé les problèmes que posait la politique d'intégration du ministre, M. Healey, au cours de trois réunions à Halifax, l'an dernier, devant 364 des 367 officiers de marine qui l'appuyaient.

Mais, a-t-il précisé, l'enjeu demeurerait la bataille contre l'unification, et il n'était nullement question d'allégeance à sa personne même.

L'amiral Landymore, qui a été congédié de son poste de chef des opérations navales pour avoir critiqué publiquement la politique de la défense, a dit qu'il serait "heureux" de comparaître "en n'importe quel temps" devant le comité de la défense de la Chambre des communes pour justifier ses précédents témoignages et les gestes qu'il a posés.

Des cours de maths. à Sir George Williams

Le département de mathématiques de l'université Sir George Williams annonce que cette année deux cours, destinés à l'intention des professeurs, seront donnés au Westmount High School. Ces cours, les premiers dans leur genre offerts par l'université, rencontrent les désirs des professeurs des écoles publiques désireux de compléter un programme accredité. Ces deux options, mathématiques 233 (algèbre et géométrie analytique) et mathématiques 431 (calcul), figurent au programme régulier du département et sont reconnues comme crédits à l'université Sir George Williams.

Afin d'intéresser le plus grand nombre de professeurs, ces cours seront donnés le soir par Norman E. Smith, directeur du département de mathématiques, et par Frederick W. Bedford, professeur agrégé.

Les inscriptions seront acceptées jusqu'au 18 août.

Un autre groupe d'étudiants, en route vers la C-B

QUEBEC. — Un groupe de 24 étudiants de la région de Québec ont quitté la capitale afin d'effectuer un voyage de bonne entente de 15 jours à Revelstoke, en Colombie-Britannique.

Organisé en collaboration avec la Commission du centenaire, le secrétariat de la province et de la direction de commissions scolaires régionales, ce voyage a pour but de favoriser le dialogue entre les éléments français et anglais du pays, tout en apportant à ces jeunes étudiants, garçons et filles de 15 à 17 ans, un enrichissement personnel complémentaire à l'enseignement.

C'est le deuxième groupe d'étudiants de la région de Québec à se rendre dans l'Ouest du pays.

Un premier groupe avait effectué un voyage du genre au début de juillet pour se rendre à Melford, en Saskatchewan.

Par ailleurs, un troisième groupe se rendra à Winnipeg le 24 août prochain.

Avant d'arriver à Revelstoke, où ils séjourneront dans des familles de l'endroit, ces 24 étudiants visiteront Jasper, le parc national et les Rocheuses ainsi que le lac Louise, Banff et Calgary.

tués à l'approche d'un tournant décisif de la grève qui dure depuis cinq mois dans cinq usines de la Dominion Textile au Québec.

Le communiqué fait état de ce que "la compagnie a dit et écrit, alors que nous discutons d'un projet de retour au travail, que la grève prendrait fin le 15 août, soit lundi".

Selon les négociateurs syndicaux, "ce n'est pas sûr du tout". Ils croient possible que la compagnie veuille créer, un espoir chez les grévistes, en leur disant qu'ils risquent de décevoir et d'ébranler le moral des grévistes.

Ils ajoutent que l'intention de la compagnie, en fixant d'avance une date précise pour le règlement de la grève, est de "vous jeter dans les jambes des propositions insatisfaisantes, mais qui tenteraient quand même les grévistes".

Faisant état des négociations en cours, le syndicat souligne qu'au niveau des salaires et modifications, le règlement n'est pas encore intervenu; que la compagnie demande toujours le travail de nuit pour les femmes alors que le syndicat s'y oppose "farouchement".

On mentionne également la question des assurances qui est toujours en litige et les modalités de retour au travail qui ne satisfont pas le syndicat sur au moins deux points.

Le "Spécial de la semaine" chez Archambault CONCORD le magnétophone des connaisseurs! UNE SEULE QUALITÉ 3 MODÈLES FORMIDABLES



Modèle 444 — Le magnétophone transistorisé, destiné au connaisseur exigeant. Une qualité de reproduction stéréophonique qu'on ne trouve que dans les appareils professionnels. Trois vitesses: 7 1/2 - 3 1/4 - 1 7/8. Son de haute-fidélité. Bobine 7" jusqu'à 3.600 pi., pour 24 heures.

Spécial Archambault: \$249⁹⁵



Modèle 994 — Entièrement automatique et transistorisé. Trois vitesses: 7 1/2 - 3 1/4 - 1 7/8. Fonctionne toute une journée sur une seule bobine. Commandes à boutons-poussoirs. Le stéréo-son dans toute sa splendeur et sa pureté. Deux micros de rendement professionnel. Un appareil de maître. Régulier: \$539.95.

Spécial Archambault: \$399⁹⁵



Modèle 884 — Une vedette! Le meilleur rendement sonore possible. Deux haut-parleurs stéréo. Bobine jusqu'à 7". Deux microphones haute sensibilité. Trois vitesses: 7 1/2 - 3 1/4 - 1 7/8. Entièrement à boutons-poussoirs. Fonctionnement de niveau professionnel. Arrêt automatique à la fin de la bobine. Régulier: \$449.95.

Spécial Archambault: \$349⁹⁵

FACILITES DE PAIEMENT SI DESIREES
Livraison sur paiement de la taxe de vente

Ed. Archambault
INC

500 est, rue SAINT-ETHEL (angle Berri)

849-6201

DERNIERE SEMAINE

Notre traditionnelle

VENTE D'ÉTÉ

En effet, cette année notre vente d'été entre en vigueur beaucoup plus tôt afin de vous permettre de vous approvisionner d'une foule d'articles provenant de notre stock régulier. Des complets légers, vestons sport, pantalons et toute la gamme d'accessoires de goût, y compris chapeaux de paille et chaussures — tous réduits sensiblement pour cette vente.

Venez dès maintenant profiter de ces valeurs tout à fait exceptionnelles.

Max Beauvais

385, RUE ST-JACQUES
ET À
L'HÔTEL REINE-ELIZABETH



Au cimetière des bonnes intentions

ALOUETTE

Gulchet ouvert tous les jours de
10 AM à 9 PM. Dimanche à midi
861-2802

Désormais, il vivra... elles lui ont appris à aimer!

 **YUL
871**

de Jacques Godbout
Charles Denner
Andrée Lachapelle
Paul Buissonneag
Francine Landry
Jean Duceppe
Production de
l'Office national du film
du Canada

2^e
SEM.

Climatisé

SAMEDI, DIMANCHE:
1.30, 3.30, 5.30, 7.30, 9.30
SUR SEMAINE: 7.30, 9.30

Le Daykin
TEL: 721-9090 Beauséjour près Haville

L'univers féminin



Un "centre d'intérêt", un coin confortable pour lire et écouter des disques. Le décorateur-ensemblier mettra sa compétence à la disposition de son client afin de créer autour de lui un cadre qui lui convienne: objets

d'art, souvenirs de voyage, reliures précieuses sont réunis sur les rayons. L'appareil stéréo rentre dans l'armoire lorsqu'on ne s'en sert pas, le mettant à l'abri de la poussière. Des fleurs dans un vase ajoutent à l'atmosphère de la pièce.

Pour décorer votre maison, ayez recours au décorateur-ensemblier

Les frais sont tellement plus élevés, vous objecterez-vous.

— Peut-être qu'au premier abord, cela peut sembler vrai, mais en fin de compte, la personne qui fait décorer sa maison par un décorateur-ensemblier y gagne, souligne Mme Jacqueline M. Fortin, membre de la Société des décorateurs-ensembliers du Québec. Admettez qu'en consultant un expert du métier, on a sûrement moins de chance de commettre des erreurs avec lesquelles on devra vivre ensuite plusieurs années.

La rentrée de septembre pour beaucoup de femmes veut dire une réorganisation du foyer avant l'hiver. Les idées foisonnent: on se met à l'œuvre avec emballage, on repeint, on achète des meubles nouveaux, on change un tapis, on construit des rayons pour les livres, puis quand est venu le temps de choisir le rideau et les draperies, on consulte un décorateur.

— Voilà ce à quoi se résume notre rôle dans le grand public, mais nous ne sommes pas des vendeurs de guenilles!

C'est un cri du cœur. Ce n'est pas, on s'en doute bien, cet aspect de la profession qui intéresse les décorateurs-ensembliers.

— Notre rôle est beaucoup plus vaste que cela. Le décorateur-ensemblier est avant tout un professionnel. Cela signifie qu'il a fait des études spécialisées et acquis une expérience qui le mettent en mesure de concevoir et de tracer des plans d'ameublement et de décoration d'intérieurs en se plaçant aux exigences de chaque cas, qu'il s'agisse de maisons familiales, de restaurants, de bureaux ou d'hôtels. Le décorateur-ensemblier dirige aussi l'exécution des travaux.

Un décorateur-ensemblier professionnel est nécessairement membre de l'association locale de son district. Il est également, dans la plupart des cas, affilié à différents grou-

pes, sociétés ou instituts internationaux. Il peut, par exemple, faire partie de la Société des décorateurs-ensembliers du Québec, ou encore de l'American Institute of Interior Designers, ou même appartenir à la Fédération internationale des architectes d'intérieurs.

Il apprend à dessiner des plans de logements, à tracer des élévations et perspectives et à exécuter les maquettes. À l'instar de l'ingénieur et de l'architecte, il sait manipuler le té et l'équerre. Il est appelé à concevoir meubles, tissus d'ameublement, papiers-peints, tapis, parquets et toutes sortes d'objets pouvant entrer dans la composition d'un décor.

TRAVAIL D'EQUIPE

A quel moment faut-il avoir recours au décorateur-ensemblier?

— La collaboration du décorateur-ensemblier ou dessinateur d'intérieurs avec l'architecte et l'ingénieur peut et devrait toujours se faire dès que sont mis à l'étude les plans d'une maison ou d'un édifice public ou des débuts des travaux de rénovation.

Si le rôle de l'ingénieur est d'abord technique et concerne la structure du bâtiment, celui de l'architecte tient davantage compte de l'aspect extérieur de la construction ainsi que de l'agencement des différentes pièces qu'elle contient.

Le décorateur-ensemblier conçoit l'ameublement, en choisit le style, détermine l'agencement des divers éléments du décor, harmonise les couleurs, "intègre" dans l'ensemble tableaux, fenêtres, etc. C'est à lui qu'incombe la responsabilité du résultat final qui s'avérera d'autant plus satisfaisant que les trois experts — architecte, ingénieur et décorateur — auront mis en commun leurs compétences respectives en tenant compte, bien sûr, des goûts, du budget, du mode de vie des habitants des lieux qui en définitive devront vivre "avec" ou "dans" le décor.

POUR AIDER ET NON POUR FAIRE DEPENSER

Trop de personnes dans le grand public s'imaginent encore que le décorateur est là pour faire acheter aux clients ce qui coûte le plus cher.

— C'est un préjugé qui persiste, nous dit Mme Fortin. En fait, le décorateur-ensemblier aide son client à "investir efficacement" en lui évitant de commettre des erreurs. La règle, "un client satisfait revient toujours", vaut pour nous comme pour les autres. Parce que nous connaissons le marché, que nous avons nos entrées chez les grossistes ou dans les manufactures, à cause aussi de notre expérience, nous arrivons souvent à faire profiter les clients d'achats intéressants.

Un décorateur sera toujours prêt à conseiller son client sur la meilleure manière de disposer livres et bibelots, à le guider sur le choix et l'exécution des encadrements qui conviennent le mieux aux peintures ou aux aquarelles qu'il possède déjà, aux cartes géographiques anciennes, etc.; à lui montrer comment grouper tableaux et objets d'art afin de ménager des "centres d'intérêt".

Mme Fortin constate un retour de plus en plus prononcé vers un style traditionnel. Les gens semblent en avoir assez du style moderne, sauf pour les meubles scandinaves qui ont des lignes pures et ne se démodent pas.

Notre spécialiste s'étonne du peu d'imagination, surtout des Montréalais, quand il s'agit des couleurs. Elles semblent s'imaginer, dit-elle, qu'il n'y a que le blanc qui soit accepté, ce qui fait souvent que tous les intérieurs se ressemblent étrangement. Il ne faudrait pas craindre les couleurs: certaines qui ne servent que d'accent dans une pièce sont employées comme tons de base dans l'autre.

Les couleurs les plus populaires cette saison? Le bleu, le vert, le prune.

Renée ROWAN



Mme Jacqueline M. Fortin à sa table de travail.

La mode irlandaise, en montre à l'Exposition de Toronto

TORONTO — Les créations vestimentaires d'Irlande seront en vedette dans les défilés de la mode internationale qui seront présentés chaque soir à l'Exposition nationale du Canada, à Toronto, du 19 août au 5 septembre.

Elsa Jenkins, directrice des activités féminines à l'Exposition, prédit que les Canadiennes verront désormais de plus en plus des collections irlandaises. Mme Jenkins a choisi 22 modèles pour l'exposition au cours d'un voyage de quatre jours en Irlande.

Les Irlandaises essaient de lancer leurs produits sur le marché canadien et nous sommes intéressés à leur vendre les nôtres, dit commentateur Elsa Jenkins.

Les tweeds irlandais sont maintenant employés pour des vêtements attrayants et dans une gamme de magnifiques couleurs, notamment les tons oranges et verts, et on voit aussi des tricotés faits à la main.

Les tissages d'artisanat et dentelles au crochet servent à la fabrication de robes du soir et ces modèles sont des originaux.

"Tout ce que l'on voit est typiquement irlandais et les modèles n'ont pas songé à puiser leur inspiration ailleurs," a dit Mme Jenkins. Elle souligne que le matériel de confection est encore le plus souvent fait-main. Les Irlandaises tricotent à la maison tout en regardant la télévision.

Mme Jenkins a rendu notamment visite à un couturier qui habite à une quarantaine de miles de Dublin. Il a transformé sa demeure, une ancienne résidence, en un atelier de couture.

A l'exposition de Toronto, on présentera aussi des collections de mode de France, d'Espagne, du Portugal, d'Israël, d'Angleterre et du Canada.

Un service à dîner marqué de la rose du Centenaire

STOKE-ON-TRENT — Les magasins canadiens présenteront bientôt un service à dîner en porcelaine à motif spécial de la rose du centenaire, première d'une importante commande obtenue par une entreprise familiale Thos. C. Wild établie depuis longtemps à Stoke-on-Trent, centre de poteries en Angleterre.

Les premières cargaisons de porcelaines, comprenant le service à dîner et les services à thé et à café, sont actuellement en route pour le Canada et seront distribuées à travers le pays.

Un porte-parole a fait savoir que la maison de commerce britannique travaille présentement à la fabrication de "milliers d'autres pièces" qui seront sur le marché pour l'année du centenaire.

M. Jack McIntyre, président de la Fondation canadienne de la rose du centenaire, et du Rotary Club de Montréal-Lake-shore, avait d'abord eu l'idée

d'une porcelaine reproduisant le dessin de la rose du centenaire. Il avait lancé le concours national qui a déterminé le choix de cette rose symbolique pour le centenaire de la Confédération, une floribunda aux riches tons orange et corail.

En mars dernier, 500 rosiers avaient été expédiés par avion en Angleterre comme cadeau à la reine, pour être ensuite plantés dans les jardins de Buckingham Palace et autres demeures royales.

DÉCORATEURS-ENSEMBLIERS

LAURENT LAMY

DÉCORATEUR-ENSEMBLIER

788, Wilder

Montréal 8 — 737-1955

VIAU, MORISSET INC.

décorateurs-ensembliers

Jacques Viau Bernard Morisset
Laurent Morisset Jules Laporte
Luc Savoy Marguerite Senay
720, boul. Décarie
Saint-Laurent 747-9921

ARCHITECTES

BEAULIEU, LAMBERT, TREMBLAY

ARCHITECTES

3480 C. de la Côte des Neiges

Montréal — 937-9324

DAVID & BOULVA

ARCHITECTES

3 Place Ville-Marie

MONTREAL — 866-9854

LAROSE, LAROSE, LALIBERTE & PETRUCCI

ARCHITECTES

1255, boulevard Lauro

Ville Mont-Royal

Suite 280 — RE. 1-9611

JEAN MICHAUD

ARCHITECTE

59, rue St-Jacques

MONTREAL 1 — 844-1775

PAUL-O. TREPANIER

ARCHITECTE

GRANBY — 372-8888

MONTREAL — 276-6013

Les architectes

Longpre, Marchand, Goudreau

Dobush, Stewart, Bourke

506, rue Sainte-Catherine

Montréal 24 842-9528

La couture chez soi

9242
SIZES
6-14

Pour la fin de l'été ou le retour à l'école une jolie robe toute simple que vous ferez avec ou sans manche.

Le patron imprimé no 9242 est offert pour les tailles 6, 8, 10, 12 et 14.

La grandeur 10 requiert 2½ verges de tissu de 35 pouces de largeur.

Ce patron est en vente au prix de \$1.00 au Service des Patrons. Le Devoir, 434 est, rue Notre-Dame. Les commandes doivent être faites par écrit, très lisiblement avec mesures et numéro exacts, en ayant soin d'inclure un bon de poste.

Cité universitaire de Moncton

MONCTON — Le contrat de \$1,119,000 pour la construction de l'édifice qui abritera le Collège Saint-Joseph de la faculté des arts dans la Cité universitaire de Moncton a été adjugé hier à l'entrepreneur de Moncton Abbey Landry. Les travaux doivent commencer sous peu et l'on prévoit que ce collège, qui pourra recevoir 500 étudiants, sera terminé le 15 août 1967. Le nouvel édifice remplacera le collège de Memramcook qui sert aujourd'hui de résidence pour les services d'éducation des adultes des Maritimes.

Ce collège est dirigé par la Congrégation des sœurs de Sainte-Croix qui assumera les coûts de construction.

BRUNET

DE CÔTE-DES-NEIGES

EST LE NOM QUI DOMINE DANS LA CRÉATION DES MONUMENTS

AUCUN AGENT

ECONOMISEZ LA COMMISSION
AVANT D'ACHETER
CONSULTEZ LA PLUS VIEILLE
MAISON DU QUÉBEC

Inscriptions
Réparations et nettoyages

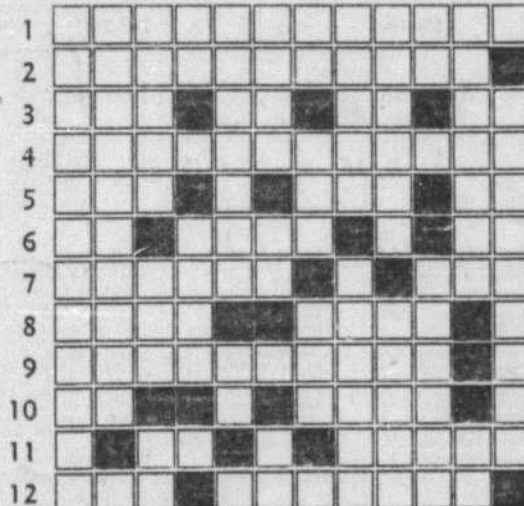
J. BRUNET Liée

Angle Decelles et Reine-Marie

Fondée en 1877

Les mots croisés du "DEVOIR"

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12



HORIZONTALEMENT

- 1—Sa campagne fait du bien
- 2—Qui ont eu lieu avant
- 3—Sigle d'un pays d'Afrique
- 4—Soutient une constitution — Préfixe — Carte
- 5—Élémentaire
- 6—Presque vide — Nue en désordre — Article
- 7—Note — De même valeur — Article arabe
- 8—Policiers — Hardi
- 9—Personnel — Grande ville de Colombie
- 10—Transport des marchandises
- 11—En matière de — Monté à l'arbre
- 12—Arbre — Vide

VERTICALEMENT

- 1—Cri de l'éléphant
- 2—Non perceptibles
- 3—Bureau d'un noiaire — Personnel — Personnel
- 4—A. monde — Époques
- 5—Spécialité à Oka — Article
- 6—Facilité — Carte — Préparation
- 7—Fin de participe — Sans valeur — Démonstratif
- 8—Continuation — A l'origine d'une commission
- 9—Prénom — Le soleil à la

10—Négation — Ne craint pas de prendre l'air

- 11—Danse hongroise — Négation
- 12—Uniquement

Solution de samedi

Horizontalement: —

- 1—PROFANATRICE
- 2—ADDITIVE — NU
- 3—REELLE — LATIN
- 4—CESSA — ELUARD
- 5—SILENCE
- 6—LIA — REMET
- 7—LARVE — EAU
- 8—EFFICIENT — MI
- 9—VEGETALES
- 10—VIRUS — BILE
- 11—IDEE — LOIN
- 12—TÊTES — TRENET

Verticalement: —

- 1—PARCELLE — ONT
- 2—RUEE — FA
- 3—ODESSA — VIT
- 4—FILS — LIVIDE
- 5—ATLAS — ACERES
- 6—NIE — IRRIGUE
- 7—AV — ELEVES
- 8—TELLEMENT
- 9—AUNE — TABLE
- 10—INTACTE — LION
- 11—CUIRE — AMELIE
- 12—ND — PUISENT

Parents...!

n'oubliez pas que la

8e année scolaire

(la première du degré sup.)

est souvent une année décisive quant à la

carrière future qu'embranchera votre enfant.

Notre programme pédagogique exceptionnel

augmente certainement ses chances de

succès.

Allocation spéciale de \$300.00. Institution re-

connue par le Ministère de l'Éducation. M.

le Directeur reçoit au rendez-vous tous les

mardi et jeudi soir jusqu'au 15 août.

ATTENTION: Le nombre de places est limité!

Lycée da Sylva

10142 BOUL. ST-LAURENT DU. 8-5764



"Pour notre secrétariat, nous cherchons une

secrétaire

de langue maternelle française, mais

parlant bien l'anglais et le français.

Autres qualités: Sténographe, dactylographe, etc."

Notre institution répond à des centaines

de demandes analogues.

Ne choisissez pas un cours commercial

au hasard... ainsi vous préférerez:

Lycée da Sylva

10142 boul St-Laurent DU. 8-5764

COURS COMPLET DE SECRETARIAT...

CERTIFICAT, DIPLOME, ALLOCATION SOCIALE, ETC.

\$12,111,870. de ventes par Couvrette & Provost Ltée en douze semaines

Terminées le 18 juin 1966

Couvrette & Provost Ltée vient de faire parvenir un rapport intermédiaire à ses actionnaires. Son président M. Bernard Couvrette leur déclare en partie ce qui suit :

Nous avons le plaisir de vous soumettre le rapport intermédiaire pour la période de 12 semaines terminée le 18 juin 1966. Ce rapport comparatif reflète les prévisions de notre rapport annuel et l'amélioration des résultats l'indiquent clairement.

Les ventes pour les 12 premières semaines s'établissent à \$12,111,870, comparativement à \$11,164,172 pour la période précédente de l'année dernière soit une augmentation de 8.49%.

Le profit avant amortissements et impôts sur le revenu est de \$221,503 par rapport à \$184,679, pour la même période de l'exercice précédent, soit une augmentation de 19.94%.

Le profit net pour la période s'établit à \$93,921 comparativement à \$73,434 pour les 12 premières semaines correspondantes soit 27.90% de plus.

Le profit net des 12 premières semaines du 28 mars 1966 au 18 juin 1966 représente donc un gain net par action classe "A" après impôt de .085c, comparativement à .068c.

Le profit net par \$100 de ventes après impôt s'établit à \$0.775 au lieu de \$0.63 au 26 mars 1966.

Ce rapport démontre que les prévisions de vos administrateurs continuent d'être réalistes et qu'ils ont raison de demeurer optimistes pour l'avenir de votre compagnie.

RESULTATS CONSOLIDES D'EXPLOITATION

	12 semaines terminées le 18 juin 1966	12 semaines terminées le 19 juin 1965
Ventes	\$12,111,870	\$11,164,172
Profit avant amort. et imp. sur le rev.	221,503	184,679
Amortissements	30,582	33,745
Provision pour impôts sur le revenu	97,000	77,500
Profit net	93,921	73,434
Bénéfices par action classe "A"	.085	.068
Nombre d'actions-classe "A"	689,885	685,225
classe "B"	500,000	500,000

potins financiers

Les Bourses de Montréal, Toronto, Londres, New York et Paris étaient fermées en fin de semaine de même que les marchés de grains de Winnipeg et de Chicago, d'où l'absence ce matin dans nos pages financières des tableaux réguliers.

C'est aujourd'hui que le Ministère des Finances du Canada fera connaître les modalités de remboursement d'un emprunt de \$500,000,000, afin de faire face aux obligations qui échiront le 1er septembre 1966. Les nouvelles seront datées du 1er septembre et elles comporteront des échéances de 13 mois, 3 ans et 7 mois et 26 ans. On s'attendait à ce que la Banque du Canada en prenne, à elle seule, \$175,000,000 et la Banque du Canada absorberait \$325,000,000 des \$500,000,000 échéant dans 26 ans. Il va sans dire que l'absorption des courts termes sera aussi rapide.

Copperscream tiendra, ce matin, son assemblée annuelle à Toronto.

La Bourse de Toronto a suspendu vendredi les actions de International Kenville Gold Mines, parce qu'elle n'a pas émis de rapport annuel.

Scurry Rainbow Oil Ltd a gagné 53 cents l'action durant les premiers 9 mois du présent exercice vs 52 cts en 1965.

Les prix des obligations ont été à la baisse modérément la semaine dernière sur notre marché.

La manière dont Wall Street et nos marchés se sont comportés durant la dernière séance, porterait à croire que les stocks américains et canadiens seront plus résistants ce matin.

C'est après-demain que Silver Town Mines réunira ses actionnaires en assemblée à Toronto.

Quant à Dauphin Iron Mines, elle en fera autant à Chibougamau.

commentaires sur L'ACTUALITÉ FINANCIÈRE

La paroisse de St-Robert a adjugé sa 1re émission à René-T. Leclerc Inc.

La paroisse de St-Robert, comté de Richelieu, a vendu, récemment, à René-T. Leclerc Inc. \$200,000. de titres à 6% remboursables en séries de 10 ans, à un prix de 92.356. A ce compte, la municipalité obtient son argent à un loyer moyen net de 7.1157%. L'emprunt comporte un solde de \$183,000. à renouveler en 1976 pour un terme additionnel de 30 ans.

Cette corporation vient sur le marché des obligations pour la première fois.

Datées du 1er août 1966, les obligations échiront en séries du 1er août 1967 au 1er août 1976 inclusivement. Elles ne sont pas rachetables par anticipation. L'emprunt est contracté pour des travaux d'aqueduc et d'égouts.

L'évaluation impossible de la paroisse, pour 1965, s'élevait à \$723,675. L'emprunt actuel représente l'unique dette à long terme de la corporation.

La British American Oil Company effectue des nominations

Le nouveau directeur du service de l'approvisionnement en pétrole brut et produits de la British American Oil est M. R. C. "Bob" Beal, gerant des opérations au service commercial de la compagnie, au siège social de Toronto. Il succède à M. R. E. Harris, qui a été nommé vice-président en avril dernier.

Le service de l'approvisionnement en pétrole brut et produits a la charge de fournir aux neuf raffineries de la compagnie le pétrole brut et les autres matières premières brutes, de manière à maintenir un bon équilibre des produits raffinés du pétrole.

M. K. R. "Ken" Evans, directeur de la raffinerie de Moose Jaw, a été nommé à l'ancien poste occupé par M. Beal, au service commercial, en vigueur à partir du 1er septembre.

Ancien directeur de la raffinerie de B-A à Clarkson, Ontario, M. Beal est entré chez B-A à Clarkson en 1944 après avoir obtenu son diplôme en génie chimique à l'université de Toronto. Il a passé 22 ans au service du raffinage et de la fabrication, dont plusieurs années à Edmonton et de Montréal. Il a été ingénieur en chef au siège social pendant six ans.

M. Evans, également diplômé en génie chimique de l'université de Toronto, est entré chez B-A à Clarkson en 1946 et, trois ans plus tard, est devenu membre du groupe technique du service du raffinage et de la fabrication, au siège social. Il est retourné à la raffinerie de Clarkson pour y passer trois ans au poste de directeur des opérations, avant sa nomination comme directeur de la raffinerie de Moose Jaw en 1964.

Dans ses nouvelles fonctions, M. Evans aura la responsabilité de la mise en oeuvre des plans de distribution commerciale.

Dupuis Frères Limitée, dont le contrôle appartient à Sogena Inc., a acheté J.-L. Fortin, de T.-R.

Ces jours derniers, nous laissions entendre que nous reviendrions sur la dernière transaction de Dupuis Frères, Limitée, vu que le défaut de nouvelle officielle nous avait obligé à n'en faire qu'un potin. Nous savons, maintenant, de source autorisée, soit de M. Marc Carrière, lui-même, président de notre plus grand établissement commercial que ce dernier a acquis, récemment, la totalité des actions du magasin J.-L. Fortin Ltée, de Trois-Rivières. Fondée en 1888, cette firme n'a cessé d'aller de l'avant au point qu'aujourd'hui elle occupe la première place dans le commerce de détail, non seulement dans la cité trifluvienne, mais, encore, dans toute la Mauricie. Elle occupe 80,000 pieds carrés de plancher et tient au service du public acheteur 165 vendeurs et vendeuses. Rien de surprenant qu'elle fasse un chiffre d'affaires excédant les \$3,000,000.00 par année. Incidemment, Dupuis Frères Limitée en ferait un d'environ \$25,000,000.00 par année et si nos Canadiens faisaient vraiment preuve de patriotisme pratique, ce serait un chiffre de plus du double que nous mentionnerions... mais que veut-on, pour un trop grand nombre de nos professionnels et de nos snobs, etc. des grands et des petits centres de la province, cela fait chic... de dire que cela vient de telle ou telle maison anglo-saxonne, alors qu'aujourd'hui, on est assuré de trouver chez les nôtres les mêmes produits de même qualité, à des prix rencontrant la concurrence d'où qu'elle vienne. Maintenant que Dupuis Frères Limitée compte du sang nouveau, animé d'un esprit dynamique, il importe que les nôtres lui aident à faire un succès de son programme d'expansion. A prix égaux et à qualité égale, il n'y a pas de raisons que les Canadiens français ne donnent pas la préférence aux leurs. Cette expansion en vue ne s'effectuera pas toutefois, pour le moment, à Ville d'Anjou, ni au Nouveau-Brunswick, comme certains l'ont mentionné... mieux vaut au contraire continuer d'améliorer les magasins de Montréal et de Trois-Rivières, des filiales de SOGENA INC qui compte en outre Desbergers Limitée, Laboratoire Nadeau Ltée, Canada Drug Ltée, Société Jacques Inc., Corbeil sur la Plaza Inc., etc. Incidemment, comme on sait, Sogena est une société de gestion, qui a lancé, récemment, une émission de \$1,500,000 d'obligations et il ressort du prospectus publié à cette occasion qu'elle affichait dans son bilan pro forma au 28 février 1966, un actif global de \$21,771,706.00.

MARCEL CLEMENT



La division aérienne d'Enamel & Heating Products Limited vient de se voir décerner "une récompense dite 'Sterling Award', par la Grumman Aircraft Engineering Corporation. On remarque, de gauche à droite, sur cette photo: le capitaine Vita, du Bureau de la Défense, de la Marine des E.-U., M. William N. Robertson, gérant de Grumman Aircraft Engineering Corporation, M. S.R. Donaldson, vice-président de la fabrication à Enamel & Heating Products Limited, et M. W.J. Wienand, vice-président à Enamel & Heating Products Limited. Enamel & Heating Products Limited a ses usines à Sackville, au Nouveau-Brunswick, où elle emploie 700 personnes.

Dividendes

General Dynamics Corp., 25 cents, 9 septembre, inscription 15 août.

Calgary Power Ltd., 17 cts l'action ordinaire, 15 octobre, inscription 15 septembre; \$1.25 l'action privilégiée 5 pour cent, 1er octobre, inscription 1er septembre.

Hinde and Dauch Ltd., 45 cents, 26 septembre, inscription 31 août.

Canadian Petrofina Ltd., 30 cents, 15 septembre, inscription 15 août.

Trans Mountain Oil Pipe Line Co., 25 cents l'action ordinaire, 30 septembre, inscription 2 septembre.

Canada Permanent Mortgage Corp., 12 cents, 1er octobre, inscription 15 septembre.

Tru-Wall Concrete Forming Ltd., trois cents, 31 août, inscription 22 août.

Teck Corp. Ltd., 7 1/2 cents, 1er septembre, inscription 17 août.

Auto Electric Service, 6 1/4 cents, 15 septembre, inscription 19 août.

Robinson Little Co. Ltd., 20 cents aux communes, le 15 septembre, inscription le 15 septembre.

Macassa Cold Mines Ltd., 5 cents, le 15 septembre, inscription le 1er septembre.

Willroy Mines Ltd., 3 cents, le 30 septembre, inscription le 15 septembre.

G. Tamblin Ltd., 20 cents aux communes, le 1er octobre, inscription le 2 septembre; 50 cents aux privilégiées, le 1er octobre, inscription le 2 septembre.

Hamilton Cotton Co. Ltd., \$1.25 aux privilégiées 5 pour cent, le 15 novembre, inscription le 4 novembre; 30 cents aux communes, le 1er septembre, inscription le 22 août.

Teck Corporation Ltd., 7 1/2 cents, le 1er septembre inscription le 17 août.

Pyramid Mining Co. Ltd., dividende équivalent au nombre d'actions détenues par les actionnaires et inscrites le 17 août multiplié par un dixième de la valeur du marché le 26 août d'une action de Pine Point Mines Ltd., payable le 26 août par l'émission d'actions privilégiées 6 pour cent rachetables d'une valeur de 50 cents au pair.

Canadian General Securities, 22 1/2 cents aux actions de classe A; 22 1/2 cents aux actions de classe B, le 15 septembre, inscription le 26 août.



Au cours de leur congrès à Montréal, un grand nombre de membres du Barreau américain ont tenu à visiter le parquet de la Bourse de Montréal et de la Bourse Canadienne. Sur notre photo, le président de la Bourse de Montréal et de la Bourse Canadienne, M. Chas. B. Neapole, à droite, feuilletant la "Revue Mensuelle de la Bourse" en compagnie de M. Lionel Braxen, de Chicago, Ill.

Rio Algom et Yukon Cons. achètent 100,000 actions de Lornex Mining Corp.

Lornex Mining Corporation vient d'annoncer que Rio Algom Mines et son associé dans le projet, Yukon Consolidated Gold Corp., ont levé la seconde moitié de la prime sur les actions Lornex, à échoir le 1er septembre.

En même temps, Lornex a annoncé les résultats d'essais des derniers trous de mine avec foreuse à diamant, achevés à son projet de cuivre à Highland Valley, C.B.

En levant le reliquat de la prime de septembre, Rio Algom et Yukon Consolidated ont acheté 100,000 actions du Trésor au prix de \$1.50 chacune. La première moitié de la prime a été levée en mars. Les deux sociétés sont maintenant les porteurs de 600,000 actions Lornex.

Les deux derniers trous profonds, comme les six percés auparavant, ont été forés à la zone nord de la propriété Lornex. Le trou 14 (du programme général) a été foré verticalement et le forage a été arrêté à 1,201 pieds de profondeur. Il est situé près du côté est de l'anomalie de polarisation géo-physique causée. Les résultats d'essais moyens pour les trous sont:

LE TROU 14:

Métrage	% Total Cu	% MoS 2
54 - 1,201 pieds	0.325	0.019
Les sections de qualité supérieure du trou étaient:		
170 - 270 pieds	0.423	0.013
540 - 720 pieds	0.575	0.025

Le trou à forage à diamant No 15 a été foré à un angle de 60° vers l'ouest et est situé à 150 pieds à l'ouest du trou 14. Ce trou a été achevé à une profondeur de 1,454.5 pieds avec les résultats d'essais moyens comme suit:

Métrage	% Total Cu	% MoS 2
152 - 1,454.2 pieds	0.390	0.021
Les sections de qualité supérieures dans le trou étaient de:		
390 - 480 pieds	0.796	0.054
629 - 690 pieds	0.531	0.028
1,300 - 1,454.5 pieds	0.514	0.022

On se sert de deux foreuses à diamant sur la propriété et l'avant-projet est d'achever trois sections de forage en ligne à travers l'anomalie I.P. mentionnée auparavant. Chaque section comprendra de cinq à six trous et une de ces sections est déjà terminée.

Deux trous forés au diamant sont en voie de fonctionnement. Le trou (17) est situé à 600 pieds à l'ouest du trou (15), le second trou (16) est à 800 pieds au nord. Les derniers rapports indiquent que la minéralisation des deux trous est avantageuse.

On continue à faire des essais à la partie sud de la zone nord de l'anomalie I.P. au forage à percussion, à l'aide d'un fleuret de recouvrement Copco. Jusqu'à présent, le forage à percussion indique une bonne minéralisation dans cette région.

On a essayé, sur la propriété, une foreuse rotatoire Becker et elle semble fournir un échantillon de recoupe sérieux. Avec cette foreuse on peut atteindre des profondeurs verticales jusqu'à 600 pieds. On s'en sert, actuellement, à titre d'essai, dans l'extension nord de l'anomalie I.P. à un emplacement à environ 2,400 pieds au nord de la section de la première ligne de forage à diamant.

\$20,164,000,000.00 d'argent

En dépôts et en circulation au pays

OTTAWA — L'argent en circulation et les dépôts dans les banques à charte ont augmenté de \$193,000,000 pour atteindre le chiffre record de \$20,164,000,000 la semaine dernière, a annoncé jeudi la Banque du Canada.

C'est la première fois dans l'histoire que l'argent détenu par la population en général — en billets de banque, en monnaie, plus les dépôts de banque autres que ceux du gouvernement fédéral — dépasse vingt milliards de dollars.

Au cours des douze mois commençant le 4 août, 1965, l'approvisionnement monétaire de la population a augmenté de \$1,252,000,000.

En tenant compte des dépôts du gouvernement fédéral dans les banques à charte, le total de l'approvisionnement monétaire s'élevait le 3 août à \$20,752,000,000, une augmentation de \$1,054,000,000 comparative à l'an dernier.

Bien que l'approvisionnement monétaire ait atteint un sommet sans précédent la semaine dernière, les statistiques de la Banque du Canada indiquent un fléchissement pour cette semaine. Les réserves du numéraire des banques à charte et les liquidités détenues en prêts à courts termes et en billets du trésor s'élevaient à \$3,192,000,000 le 10 août, tout comme deux semaines auparavant.

La semaine dernière, alors que l'approvisionnement monétaire atteignait un sommet, les liquidités des banques à charte s'élevaient à \$3,229,000,000.

Dividendes

Admiral Corp., 12 1/2 cents, 15 septembre, inscription 16 août.

The Investors Group, 20 cents l'action ordinaire et 20 cents l'action de classe A, 30 septembre, inscription 31 août.

The Timken Roller Bearing Co., 45 cents, 9 septembre, inscription 19 août.

Laurentide Financial Corp. Ltd., 31 1/4 cents l'action privilégiée \$1.25, 1er septembre, inscription 15 août.

Hugh Russell and Sons Ltd., 20 cents l'action ordinaire, 15 septembre, inscription 25 août.

Nous pouvons loger



- patrons
- secrétaires
- bureaux
- machines à écrire
- tapis
- plantes en pots

dans ce qu'on appelle "locaux pour bureaux"

Dites-nous ce qu'il vous faut. Nous vous dirons comment l'obtenir en fonction de l'argent dont vous disposez. Nous offrons des locaux de tous genres, des plus luxueux aux plus modestes.

Le Montreal Trust loue et administre environ 1,000,000 de pieds carrés en locaux pour bureaux à Montréal. Si nous ne pouvons pas vous aider, personne ne le peut.

Appelez le "Service de location immobilière" à 861-1661, ou postez ce coupon.



Place Ville Marie

Service de location et de gestion immobilières LTD

Je désire louer des locaux pour mon entreprise.

Nom _____

Adresse _____

Téléphone _____

LOUEZ une auto!

Connaissiez-vous les avantages à louer une automobile?

Pour informations

Contrat de 12 ou 24 mois

Nous achetons et payons votre automobile comptant

Téléphone : 658-8723 — 861-0181

Distributeur de : Pontiac, Buick, Cadillac, Beaumont, Camions G.M.C.

GOYETTE INC.

IMPERIAL TOBACCO du Canada Limitée

DIVIDENDES

AVIS EST PAR LES PRESENTES DONNE

Qu'un dividende intermédiaire (No 269) de dix-sept cents et demi (17 1/2c) par action a été déclaré sur les actions ordinaires libérées de la Compagnie, payable vendredi, le 30 septembre 1966, aux actionnaires inscrits à la fermeture des bureaux le mercredi 31 août 1966.

Qu'un dividende semi-annuel (No 109) de trois pour cent (3%) a été déclaré sur les actions privilégiées libérées de la Compagnie portant intérêt au taux de six pour cent (6%) payable vendredi, le 30 septembre 1966, aux actionnaires inscrits à la fermeture des bureaux mercredi, le 31 août 1966.

Par ordre du Conseil d'administration, le secrétaire,

BERNARD DANSEREAU.

le 12 août 1966, Montréal

COMPTABLES AGRÉÉS

BELZILE, HEBERT CARDINAL & CIE

Comptables agréés
ALAIN BELZILE, C.A.
ALAIN HEBERT, C.A.
PIERRE CARDINAL, C.A.

2345 est, Bélanger
Montréal — 729-5226

Lucien Dahmé, C.A.

Comptables agréés

276 ouest, rue St-Jacques
Suite 110 — 845-4194

PROVOST & PROVOST

Comptable agréé
ROGER PROVOST, C.A.
Syndic Licencié

928 est, boul. St-Joseph
526-1661

VIAU & ROBIN

Comptables agréés

LUCIEN D. VIAU, C.A.
H. LIONEL ROBIN, C.A.
JACQUES H. CHADILON, C.A.
ARMAND H. VIAU, C.A.
J. SERGE GERVAS, C.A.
JEAN-GUY BRASSARD, C.A.

4926 ave. Verdun, Verdun
769-3871

Samson, Bélair, Côté, Lacroix et Associés

E. H. Knight & Co.

Comptables agréés

Maurice Samson, D.B.E. C.A.
Jean Côté, C.A.
Henri Bourquin, C.A.
Percy Auger, C.A.
Marcel Imbeau, C.A.
Vivien Forget, C.A.
Adrien Côté, C.A.
Pierre Barry, C.A.
Marthe Gauthier, C.A.
Emile Maillet, C.A.
Roland Frenette, C.A.
Robert Ladouceur, C.A.
Denis Schoups, C.A.
Emile Fortin, C.A.
Jean Pilon, C.A.
Pierre Vermette, C.A.
Paul-E. Bonnier, C.A.
Conseils : M. Charité, C.A.

Lucien P. Bélair, C.A.
Jean Lacroix, C.A.
Dollard Huot, C.A.
Albert Gagné, C.A.
René Sylvestre, C.A.
Dennis Bell, C.A.
Raymond Couillard, C.A.
Marcel Ducharme, C.A.
Jean-Paul Boyer, C.A.
Emile Maillet, C.A.
Gilles Lévesque, C.A.
Pierre Pharoand, C.A.
Emilien Gauthier, C.A.
Jean-Guy Denis, C.A.
Roger Giblin, C.A.
Gilles Beauvais, C.A.

E.H. Knight, C.A.
Lionel Roussin, C.A.
Raymond Fortier, C.A.
Clément Primeau, C.A.
Pierre Lesage, C.A.
Pierre Chouinard, C.A.
Gilles Trépan, C.A.
Marcel Mercier, C.A.
Robert Gauthier, C.A.
Jean-P. Barbeau, C.A.
Roland Truchon, C.A.
Roland Lévesque, C.A.
André Lesage, C.A.

Paul Gauthier, C.A.
Conseils : M. Charité, C.A. A.-E. Beauvais, D.S.C., C.A. G. Marceau, C.A.

MONTRÉAL QUEBEC RIMOUSKI

360, RUE SAINT-JACQUES, MONTRÉAL, 842-4691

Si vous avez le choix...

choisissez **MARTELL**

Sa "fine champagne" Médaille V.S.O.P.

est la quintessence du cognac

Dégustez aussi

le COGNAC MARTELL ***

le cognac le plus célèbre en France...

le plus recherché au monde



(Cours fourni par
la Presse Canadienne)

[illegible]



Gouvernement
du Québec

MINISTÈRE DU TRAVAIL

Avis de modification

Fabrication des boîtes de carton
ondulé — Province

L'honorable Maurice Bellemare, ministre du Travail, donne avis par les présentes, conformément aux dispositions de la Loi des décrets de convention collective (S.R.Q. 1964, chapitre 143), que les parties contractantes de la convention collective de travail rendue obligatoire par le décret numéro 728 du 6 juillet 1955 et amendements, relatif à la fabrication de boîtes de carton ondulé dans la province, lui ont présenté une requête à l'effet de soumettre à l'appréciation et la décision du lieutenant-gouverneur en conseil les modifications suivantes audit décret:

1° L'énumération des parties contractantes sera remplacée par la suivante:

Bathurst Containers Limited (Montréal Plant);
Champion Paper Box Limited, section papier gaufre Québec;

Domtar Packaging Limited, Hinde & Dauch Division;
Bathurst Containers Limited (St. Laurent Plant);
Standard Paper Box (1964) Limited;

Krugger Pulp and Paper Limited, Packaging Division; d'une part, et
Le Syndicat Catholique de la Boîte de Carton de Québec, Inc.;
Le Syndicat International des Travailleurs du Bois d'Amérique (F.A.T. — C.O.I. — C.T.C. — F.T.Q.), Local No 2-279; d'autre part.

2° Les articles 1 à XI inclusivement seront remplacés par les suivants:

1.01 Champ d'application: 1.01 Champ d'application territorial: Le champ d'application territorial du décret comprend toute la province de Québec.

1.02 Champ d'application industriel: Le décret vise le travail de toute personne exécutant quelque une ou plusieurs des opérations participantes, incidents ou connexes à la fabrication des boîtes de carton gaufre, divisions feuillet et couplés, entièrement ou partiellement faits de carton gaufre, que lesdites opérations soient effectuées en totalité ou en partie par le même employeur ou par plusieurs employeurs, qu'elles soient effectuées en totalité ou en partie dans un ou plusieurs ateliers spécialisés, entreprises ou établissements, ou dans tout autre établissement, qu'elles constituent le commerce principal de l'employeur ou soient secondaires ou complémentaires à tout autre commerce ou occupation, et que lesdites boîtes soient fabriquées pour fins de vente à d'autres consommateurs ou exclusivement pour la propre consommation de l'employeur.

Le décret vise également le travail de toute personne exécutant quelque une ou plusieurs des opérations participantes, incidents ou connexes au reconditionnement de boîtes de carton ondulé usagé qui sont re-travaillées pour être vendues.

II. Définition: 2.01 Salarié à l'essai: Tout salarié qui, au cours d'une période de douze (12) mois consécutifs, a été au service d'un employeur moins de trois (3) mois, sera désigné sous le nom de salarié à l'essai.

2.02 Salarié permanent: Tout salarié qui, au cours d'une période de douze (12) mois consécutifs, a été au service d'un employeur pour trois (3) mois ou plus, sera désigné sous le nom de salarié permanent.

III. Durée du travail: 3.01 Cet article a pour seul but de déterminer les heures de travail et ne doit pas être considéré comme garantissant un nombre d'heures de travail par jour ou par semaine.

3.02 La semaine de travail pour tous les salariés, à l'exception des mécaniciens de machines fixes et des chauffeurs de chaudières, est de quarante (40) heures par semaine.

3.03 La semaine normale de travail pour les mécaniciens de machines fixes et les chauffeurs de chaudières, est de quarante-cinq (45) heures et ces salariés ont droit à une journée de repos pour chaque six (6) jours de travail.

3.04 Les heures de travail de l'équipe de jour sont réparties entre 7.00 a.m. et 6.00 p.m.

3.05 Les heures de travail des équipes de nuit et troisième équipes sont réparties comme suit:

2ième équipe: entre 2.00 p.m. et 1.00 a.m.
3ième équipe: entre 11.00 p.m. et 8.00 a.m.

IV. Heures supplémentaires, prime de nuit, période de repos:

4.01 Tout travail exécuté les jours de congé, les samedis et les dimanches ou, en plus de quarante (40) heures par semaine par les salariés autres que les mécaniciens de machines fixes et les chauffeurs de chaudières, doit être rémunéré à raison de salaire et demi; mais tout travail exécuté et payé au taux de salaire et demi, lesdits samedis, dimanches et jours de congé, n'est pas inclus dans les heures de travail hebdomadaire, au moment de calculer le temps supplémentaire de la semaine.

4.02 Toute équipe de travail qui commence à minuit ou avant minuit le vendredi soir, doit être rémunérée au taux de salaire régulier.

4.03 Tout travail exécuté par les mécaniciens de machines fixes et les chauffeurs de chaudières, le septième (7ième) jour consécutif de travail, les jours de congé et les dimanches ou en plus de quarante-cinq (45) heures par semaine, doit être

rémunéré à raison de salaire et demi; mais tout travail exécuté et payé au taux de salaire et demi, lesdits dimanches et jours de congé, n'est pas inclus dans les heures de travail hebdomadaire au moment de calculer le temps supplémentaire de la semaine.

4.04 Tout salarié travaillant avec la seconde équipe doit recevoir une prime de six cents (\$0.06) de l'heure, et tout salarié travaillant avec la troisième équipe doit recevoir une prime de huit cents (\$0.08) de l'heure pour travail de nuit.

4.05 Cette prime pour travail de nuit ne s'applique pas dans le cas des salariés de l'équipe de jour requis de travailler une partie du temps de la seconde équipe.

4.06 La prime pour travail de nuit ne s'applique pas dans aucun calcul de paye.

4.07 Tout salarié devra bénéficier d'une période de repos de dix (10) minutes, sans déduction de salaire, pour chaque période complète de travail et

pour chaque équipe (full working shift). Le temps ainsi que la manière d'observer cette période de repos seront déterminés par l'employeur, ou par les termes d'une convention collective de travail dans les cas où une telle convention existe.

4.08 Le surtemps, la prime pour travail de nuit ou les bonus de production ne doivent pas servir à parfaire les taux de salaires horaires minima tels que prescrits par le Décret.

V. Taux de salaires: 5.01 Les taux de salaires suivants s'appliquent à tous les salariés couverts par le champ d'application industriel du présent décret, ainsi qu'aux mécaniciens de machines fixes, aux chauffeurs de chaudières, aux préposés à l'expédition, à la livraison, à l'entretien ou à la réparation des immeubles; à l'impression et à des travaux analogues, pourvu que cesdits travaux se rapportent exclusivement à l'impression des boîtes et articles compris dans le champ d'application industriel du décret.

5.02 Nonobstant les taux de salaires apparaissant au paragraphe précédent, les taux de salaires horaires moyens pour le sexe masculin, ne doivent pas être inférieurs à \$1.63 et \$1.32 l'heure respectivement, excluant le surtemps.

5.03 Toutes sommes requises pour parfaire les salaires minima moyens perçus par le Comité Paritaire responsable de l'Administration du Décret doivent être distribuées par ledit Comité aux salariés dont le salaire moyen à établir le salaire minimum à compléter, proportionnellement au salaire gagné par chacun d'eux durant la période concernée.

5.04 Le salaire du salarié doit lui être payé par chèque ou en deniers, avant cours légal dans cette province. Ce salaire, si payé en deniers, doit être remis dans une enveloppe scellée sur laquelle doivent être inscrits ses nom et prénom, la date de la semaine ou de la période de travail, le nombre d'heures rémunérées, le taux de salaire à l'heure et le montant contenu dans l'enveloppe; celle-ci doit être initialement par la personne qui a fait la paye.

5.05 Tout salarié doit recevoir avec sa paye, un bulletin donnant le détail des déductions effectuées sur sa paye pour l'assurance-chômage, l'impôt sur le revenu et autres déductions du genre.

5.06 Les salaires actuels:

6.03 Machine Main ou Opérateur: Main d'œuvre Minimum/équipe

Machine à gauffer: Gauffer Mécanicien de machine à coller Découpeur

Machine à imprimer et à rainer: Opérateur Assistant-Opérateur

Presse automatique à découper: Opérateur

Machine automatique à découper les feuilles, marqueuse-mitrailleuse divers: Opérateur

Machine à découper les feuilles, marqueuse-mitrailleuse divers: Opérateur

Machine à découper les feuilles, marqueuse-mitrailleuse divers: Opérateur

Machine à découper les feuilles, marqueuse-mitrailleuse divers: Opérateur

Machine à découper les feuilles, marqueuse-mitrailleuse divers: Opérateur

Machine à découper les feuilles, marqueuse-mitrailleuse divers: Opérateur

Machine à découper les feuilles, marqueuse-mitrailleuse divers: Opérateur

Machine à découper les feuilles, marqueuse-mitrailleuse divers: Opérateur

Machine à découper les feuilles, marqueuse-mitrailleuse divers: Opérateur

Machine à découper les feuilles, marqueuse-mitrailleuse divers: Opérateur

Machine à découper les feuilles, marqueuse-mitrailleuse divers: Opérateur

Machine à découper les feuilles, marqueuse-mitrailleuse divers: Opérateur

Machine à découper les feuilles, marqueuse-mitrailleuse divers: Opérateur

Machine à découper les feuilles, marqueuse-mitrailleuse divers: Opérateur

Machine à découper les feuilles, marqueuse-mitrailleuse divers: Opérateur

Machine à découper les feuilles, marqueuse-mitrailleuse divers: Opérateur

Machine à découper les feuilles, marqueuse-mitrailleuse divers: Opérateur

Machine à découper les feuilles, marqueuse-mitrailleuse divers: Opérateur

Machine à découper les feuilles, marqueuse-mitrailleuse divers: Opérateur

Machine à découper les feuilles, marqueuse-mitrailleuse divers: Opérateur

Machine à découper les feuilles, marqueuse-mitrailleuse divers: Opérateur

Machine à découper les feuilles, marqueuse-mitrailleuse divers: Opérateur

Machine à découper les feuilles, marqueuse-mitrailleuse divers: Opérateur

Machine à découper les feuilles, marqueuse-mitrailleuse divers: Opérateur

Machine à découper les feuilles, marqueuse-mitrailleuse divers: Opérateur

Machine à découper les feuilles, marqueuse-mitrailleuse divers: Opérateur

Machine à découper les feuilles, marqueuse-mitrailleuse divers: Opérateur

Machine à découper les feuilles, marqueuse-mitrailleuse divers: Opérateur

Machine à découper les feuilles, marqueuse-mitrailleuse divers: Opérateur

Machine à découper les feuilles, marqueuse-mitrailleuse divers: Opérateur

Machine à découper les feuilles, marqueuse-mitrailleuse divers: Opérateur

Machine à découper les feuilles, marqueuse-mitrailleuse divers: Opérateur

Machine à découper les feuilles, marqueuse-mitrailleuse divers: Opérateur

Machine à découper les feuilles, marqueuse-mitrailleuse divers: Opérateur

Machine à découper les feuilles, marqueuse-mitrailleuse divers: Opérateur

Machine à découper les feuilles, marqueuse-mitrailleuse divers: Opérateur

Machine à découper les feuilles, marqueuse-mitrailleuse divers: Opérateur

Machine à découper les feuilles, marqueuse-mitrailleuse divers: Opérateur

Machine à découper les feuilles, marqueuse-mitrailleuse divers: Opérateur

Expédition — Shipping Department: Expéditeur — Shipper 1.66 1.00

Assistant-expéditeur — Assistant-shipper 1.76 1.80

Vérificateur — Checker 1.66 1.70

Chauffeur de camion à remorque — Truck Trailer Driver 1.80 1.85

Chauffeur de camion — Truck Driver 1.76 1.80

Aide — Helper 1.61 1.64

Entretien — Maintenance: Homme de métier — Tradesman 1.86 1.90

Mécanicien — Mechanic 1.86 1.90

Aide aux hommes de métier — Tradesman's helper 1.71 1.71

Huileur — Oiler 1.71 1.75

Concierger — Janitor 1.61 1.63

Chauffeur — Boiler Room: Mécanicien de machines fixes — Stationary Engineman 2.01 2.10

2e classe — 2nd class 1.91 1.93

3e classe — 3rd class 1.81 1.83

4e classe — 4th class 1.81 1.83

Travail général — General Labour: L'échelle de base de salaire pour le travail général est le suivant — The basic wage scale for general labour shall be as follows:

Aide général — General Labour 1.51 1.55 1.29

ment supérieurs aux taux minima spécifiés dans le décret ne doivent pas être réduits durant l'existence dudit décret.

VI. Réglementation concernant la main-d'œuvre:

6.01 Contremaître et sous-contremaître: Chaque employeur doit employer au moins un contremaître et un sous-contremaître. Advenant l'absence du contremaître, le sous-contremaître doit le remplacer dans ses fonctions et agir comme tel durant une période de cinq (5) jours consécutifs de travail sans rémunération supplémentaire.

Après cette période, il ne doit pas recevoir, pour ses nouvelles fonctions, une rémunération inférieure au taux minimum prescrit pour le contremaître; toutefois, au retour du contremaître, il doit reprendre ses anciennes fonctions et recevoir son ancien taux de salaire. Il peut y avoir plusieurs contremaîtres et sous-contremaîtres, mais seul le sous-contremaître qui remplace un contremaître pendant son absence a droit au salaire de contremaître, suivant les conditions ci-haut décrites.

6.02 Lors d'un assistant-contremaître remplace un contremaître ou qu'un assistant-mécanicien remplace un mécanicien durant leurs vacances annuelles payées, ils doivent effectuer ce travail comme tel sans augmentation de salaire pendant une période de cinq (5) jours consécutifs de travail mais seulement une fois par année.

IX. Général: 9.01 Lors de la ratification de la présente convention, le comité paritaire existant, formé pour surveiller l'application du décret antérieur dans la juridiction territoriale déterminée par le présent décret, demeure en fonction et surveille la mise à exécution du présent décret jusqu'à ce qu'un nouveau comité soit formé. Ce nouveau comité succède à l'ancien comité en vertu dudit décret antérieur.

X. Durée du décret: 10.01 Le présent décret abroge le décret numéro 561 du 11 mars 1942 et tous ses amendements.

10.02 Durée du décret: Le décret entre en vigueur le jour de sa publication dans la Gazette officielle de Québec et demeure en vigueur jusqu'au 1er janvier 1968. Il se renouvelle automatiquement d'année en année par la suite, à moins qu'un groupe prépondérant des parties contractantes patronales ou ouvrières ne donne aux autres parties un avis écrit à ce contraire, dans un délai qui ne doit pas être de plus de soixante (60) ni de moins de trente (30) jours avant le 1er janvier de toute année subséquente. Un tel avis doit également être adressé au Ministre du Travail.

La publication du présent avis ne rend pas obligatoires les dispositions qui y sont contenues. Seul un arrêté en conseil peut rendre obligatoires ces dispositions, avec ou sans amendement. L'arrêté en conseil ne peut entrer en vigueur avant la date de sa publication dans la Gazette officielle de Québec.

Durant les trente jours à compter du 6 août 1966 date de publication de cet avis dans la Gazette officielle de Québec, l'honorable Ministre du Travail recevra les objections, en double copie si possible, que les intéressés pourront désirer formuler.

Le sous-ministre du Travail, Gérard Tremblay, Ministre du Travail.

CANADA Province de Québec District de Joliette

COUR SUPÉRIEURE No 21826

LEGAULT ELECTRIC INC, Demanderesse

vs JEAN PIERRE TREMBLAY, Défendeur

et LE REGISTREUR DE LA DIVISION D'ENREGISTREMENT DE MONTREAL, Mis-en-cause

PAR ORDRE DE LA COUR Il est ordonné au défendeur JEAN PIERRE TREMBLAY, de comparaître d'ici un mois, Montréal le 10ième jour d'août 1966

ROY & LEPINE, Prototaire

Mes DINER & GURMAN, Avocats

485, rue McGill, Montréal, P.Q. Procureurs de la demanderesse

CANADA Province de Québec District de Montréal

COUR SUPÉRIEURE No 716 589

DELLE FRANCE CAUMARTIN, dactylo, domiciliée au No 6851 Fabre, dans les cités et district de Montréal, demanderesse

vs RAYMOND CINQ-MARS, marchand, faisant affaires seul dans la cité et district de Montréal, sous les nom et raison sociale de B-7 AUTO-MOBILE ENRG, défendeur

PAR ORDRE DE LA COUR Il est ordonné aux défendeurs RAYMOND CINQ-MARS et JEAN-GUY CINQ-MARS de comparaître d'ici un mois, Montréal le 10 août 1966.

Me Maurice CHEVALIER 1001, rue St-Jacques 404, Montréal, P.Q. Procureurs de la demanderesse

7.07 Un salarié a droit de recevoir de son employeur, au moment où son emploi prend fin, la portion accumulée des vacances payées qu'il n'a pas prises, sur la base de deux (2%) pour cent, quatre (4%) pour cent, ou six (6%) pour cent du salaire gagné depuis le 1er mai précédent la date de son départ et selon le nombre des années de service continu qu'il a faites chez son employeur.

VII. Congés statutaires: 8.01 Les jours suivants sont considérés comme congés statutaires:

Jour de l'An, Vendredi-Saint, St-Jean-Baptiste, Confédération, Fête du Travail, Action de Grâce, Immaculée Conception, Noël.

8.02 Les employés réguliers ainsi que ceux qui travaillent dans des ateliers qui ne sont pas régis par une convention collective de travail privée bona fide, ont droit, sujets aux dispositions du paragraphe 8.03, à huit (8) heures payées sur la base de leur taux horaire de salaire pour chacun des congés mentionnés plus haut, pourvu que ces derniers tombent ou sont observés une journée régulière de travail ou un dimanche.

8.03 Pour avoir droit à la rémunération précitée, le salarié doit travailler ou être prêt à travailler la journée de travail qui précède et celle qui suit le jour où le congé est observé, sauf dans le cas de maladie justifiée ou d'une mise à pied due à une pénurie de travail n'excédant pas six (6) jours de travail précédent le congé, ou d'une absence dûment autorisée par écrit par l'employeur.

8.04 L'allocation de salaire reçue pour ces congés payés ne s'applique pas dans aucun autre calcul de paye.

8.05 Un employeur accordant huit (8) jours de congés payés ou plus en vertu d'une convention collective privée, peut observer et payer des congés autres que ceux stipulés à l'article 8.01.

IX. Général: 9.01 Lors de la ratification de la présente convention, le comité paritaire existant, formé pour surveiller l'application du décret antérieur dans la juridiction territoriale déterminée par le présent décret, demeure en fonction et surveille la mise à exécution du présent décret jusqu'à ce qu'un nouveau comité soit formé. Ce nouveau comité succède à l'ancien comité en vertu dudit décret antérieur.

X. Durée du décret: 10.01 Le présent décret abroge le décret numéro 561 du 11 mars 1942 et tous ses amendements.

10.02 Durée du décret: Le décret entre en vigueur le jour de sa publication dans la Gazette officielle de Québec et demeure en vigueur jusqu'au 1er janvier 1968. Il se renouvelle automatiquement d'année en année par la suite, à moins qu'un groupe prépondérant des parties contractantes patronales ou ouvrières ne donne aux autres parties un avis écrit à ce contraire, dans un délai qui ne doit pas être de plus de soixante (60) ni de moins de trente (30) jours avant le 1er janvier de toute année subséquente. Un tel avis doit également être adressé au Ministre du Travail.

La publication du présent avis ne rend pas obligatoires les dispositions qui y sont contenues. Seul un arrêté en conseil peut rendre obligatoires ces dispositions, avec ou sans amendement. L'arrêté en conseil ne peut entrer en vigueur avant la date de sa publication dans la Gazette officielle de Québec.

Durant les trente jours à compter du 6 août 1966 date de publication de cet avis dans la Gazette officielle de Québec, l'honorable Ministre du Travail recevra les objections, en double copie si possible, que les intéressés pourront désirer formuler.

Le sous-ministre du Travail, Gérard Tremblay, Ministre du Travail.

CANADA Province de Québec District de Joliette

COUR SUPÉRIEURE No 21826

LEGAULT ELECTRIC INC, Demanderesse

vs JEAN PIERRE TREMBLAY, Défendeur

et LE REGISTREUR DE LA DIVISION D'ENREGISTREMENT DE MONTREAL, Mis-en-cause

PAR ORDRE DE LA COUR Il est ordonné au défendeur JEAN PIERRE TREMBLAY, de comparaître d'ici un mois, Montréal le 10ième jour d'août 1966

ROY & LEPINE, Prototaire

Mes DINER & GURMAN, Avocats

485, rue McGill, Montréal, P.Q. Procureurs de la demanderesse

CANADA Province de Québec District de Montréal

COUR SUPÉRIEURE No 716 589

DELLE FRANCE CAUMARTIN, dactylo, domiciliée au No 6851 Fabre, dans les cités et district de Montréal, demanderesse

vs RAYMOND CINQ-MARS, marchand, faisant affaires seul dans la cité et district de Montréal, sous les nom et raison sociale de B-7 AUTO-MOBILE ENRG, défendeur

PAR ORDRE DE LA COUR Il est ordonné aux défendeurs RAYMOND CINQ-MARS et JEAN-GUY CINQ-MARS de comparaître d'ici un mois, Montréal le 10 août 1966.

Me Maurice CHEVALIER 1001, rue St-Jacques 404, Montréal, P.Q. Procureurs de la demanderesse

7.07 Un salarié a droit de recevoir de son employeur, au moment où son emploi prend fin, la portion accumulée des vacances payées qu'il n'a pas prises, sur la base de deux (2%) pour cent, quatre (4%) pour cent, ou six (6%) pour cent du salaire gagné depuis le 1er mai précédent la date de son départ et selon le nombre des années de service continu qu'il a faites chez son employeur.

VII. Congés statutaires: 8.01 Les jours suivants sont considérés comme congés statutaires:

Jour de l'An, Vendredi-Saint, St-Jean-Baptiste, Confédération, Fête du Travail, Action de Grâce, Immaculée Conception, Noël.

8.02 Les employés réguliers ainsi que ceux qui travaillent dans des ateliers qui ne sont pas régis par une convention collective de travail privée bona fide, ont droit, sujets aux dispositions du paragraphe 8.03, à huit (8) heures payées sur la base de leur taux horaire de salaire pour chacun des congés mentionnés plus haut, pourvu que ces derniers tombent ou sont observés une journée régulière de travail ou un dimanche.

8.03 Pour avoir droit à la rémunération précitée, le salarié doit travailler ou être prêt à travailler la journée de travail qui précède et celle qui suit le jour où le congé est observé, sauf dans le cas de maladie justifiée ou d'une mise à pied due à une pénurie de travail n'excédant pas six (6) jours de travail précédent le congé, ou d'une absence dûment autorisée par écrit par l'employeur.

8.04 L'allocation de salaire reçue pour ces congés payés ne s'applique pas dans aucun autre calcul de paye.

8.05 Un employeur accordant huit (8) jours de congés payés ou plus en vertu d'une convention collective privée, peut observer et payer des congés autres que ceux stipulés à l'article 8.01.

IX. Général: 9.01 Lors de la ratification de la présente convention, le comité paritaire existant, formé pour surveiller l'application du décret antérieur dans la juridiction territoriale déterminée par le présent décret, demeure en fonction et surveille la mise à exécution du présent décret jusqu'à ce qu'un nouveau comité soit formé. Ce nouveau comité succède à l'ancien comité en vertu dudit décret antérieur.

X. Durée du décret: 10.01 Le présent décret abroge le décret numéro 561 du 11 mars 1942 et tous ses amendements.

10.02 Durée du décret: Le décret entre en vigueur le jour de sa publication dans la Gazette officielle de Québec et demeure en vigueur jusqu'au 1er janvier 1968. Il se renouvelle automatiquement d'année en année par la suite, à moins qu'un groupe prépondérant des parties contractantes patronales ou ouvrières ne donne aux autres parties un avis écrit à ce contraire, dans un délai qui ne doit pas être de plus de soixante (60) ni de moins de trente (30) jours avant le 1er janvier de toute année subséquente. Un tel avis doit également être adressé au Ministre du Travail.

La publication du présent avis ne rend pas obligatoires les dispositions qui y sont contenues. Seul un arrêté en conseil peut rendre obligatoires ces dispositions, avec ou sans amendement. L'arrêté en conseil ne peut entrer en vigueur avant la date de sa publication dans la Gazette officielle de Québec.

Durant les trente jours à compter du 6 août 1966 date de publication de cet avis dans la Gazette officielle de Québec, l'honorable Ministre du Travail recevra les objections, en double copie si possible, que les intéressés pourront désirer formuler.

Le sous-ministre du Travail, Gérard Tremblay, Ministre du Travail.

CANADA Province de Québec District de Joliette

COUR SUPÉRIEURE No 21826

LEGAULT ELECTRIC INC, Demanderesse

A Portillo

Victoire totale de l'équipe tricolore

PORTILLO, Chili — Pour la première fois dans l'histoire du ski alpin d'après-guerre, la France a réussi à réaliser la "double" du combiné trois épreuves simultanément chez les hommes et chez les dames, tout en battant en même temps le record des médailles remportées par un pays: celui-ci appartenait aux Autrichiens avec 15 médailles (Chamonix 1962) et a été porté par la France à 16 médailles (6 or, 7 argent et 3 bronze).

La boxe

Torres risque sa couronne

LAS VEGAS, Nevada — Le champion poids mi-lourd du monde, Jose Torres, met sa couronne en jeu ce soir contre Eddie Cotton dans un combat de "vieilles gens". Bien qu'ayant 36 ans, Torres est le plus âgé des champions mondiaux actuels. Cotton, pour sa part, est un authentique "vieux" ayant atteint sa 40e année et il a l'honneur d'être l'aspirant le plus âgé du sport de la boxe. On affirme, en effet, que l'ancien monarque des poids mi-lourds, Archie Moore, n'a pas l'intention de faire un retour dans l'arène à l'âge de 50 ans ou plus.

La rencontre entre Torres et Cotton se déroulera au Centre des Congrès de Las Vegas. Elle est prévue pour 15 rondes. Elle sera la dernière de la saison. Le dossier des deux hommes laisse soupçonner qu'elle se terminera avant le temps réglementaire.

Torres a un dossier qui montre 26 victoires hors de combat en 39 rencontres et il n'a été éliminé que par un combat qu'il a perdu. Il a l'honneur d'être le seul champion du monde à avoir battu un champion du monde en titre. Torres a battu en titre le champion du monde en titre, Willie Pastrano à New York, en mai 1965.

Résultats à B.B.

DIMANCHE			
PREMIERE COURSE			
4 Dusky Deliah	8.70	3.70	2.40
1 Lily Barber	9.30	3.50	2.70
4 Powerback	9.30	3.50	2.70
Temps: 1:14.2			
DEUXIEME COURSE			
2 Zouquette	3.90	2.90	2.50
3 Zimzim	4.40	3.10	3.10
4 Blaney	4.40	3.10	3.10
Temps: 1:14.4			
TROISIEME COURSE			
4 Strappy	9.30	3.50	2.60
1 Britte Giff	10.00	4.20	3.20
4 Jammy Doll	10.00	4.20	3.20
Temps: 1:15.3			
QUATRIEME COURSE			
4 Tempo Muroto	3.30	3.20	3.10
3 Whim of Iron	4.10	3.20	3.10
4 Bear Gem	4.10	3.20	3.10
Temps: 0:47.3			
CINQUIEME COURSE			
4 Anthony Rose	7.10	3.50	2.70
7 Mia Comedienne	4.30	2.70	2.50
3 Jive Dancer	4.30	2.70	2.50
Temps: 1:13.4			
SIXIEME COURSE			
4 Dee A's King	4.70	2.30	2.50
4 Bright Picture	2.40	2.30	2.50
1 Bayle's Boy	2.40	2.30	2.50
Temps: 0:30.1			
SEPTIEME COURSE			
4 Krolelev	8.20	4.50	3.60
2 Sultan Ruler	4.30	3.10	3.00
3 Play Away	4.30	3.10	3.00
Temps: 1:19			
HUITIEME COURSE			
4 Pickering Bull	3.70	2.50	2.30
3 Armitage	3.00	2.50	2.30
9 Gina Su	3.00	2.50	2.30
Temps: 1:45.2			
Essai: \$11.00			
Tous droits réservés 1966 par McMurtry Publishing Ltd. (Daily Racing Form)			

tionnés tricolores, qui ont pu enlever.

Chez les hommes, cinq coureurs ont décroché au moins une médaille, mais les Français ont terminé dans les trois premières.

Les Grands Vaincus de ces championnats du monde sont les Autrichiens qui s'en retournent avec une seule médaille d'or (Erika Schinegger en descente); une d'argent (Heidi Zimmermann dans le combiné) et Karl en slalom géant. Parmi les grands malchanceux de ces championnats, il faut citer en premier lieu la Canadienne Nancy Greene, victime d'une chute dans le slalom spécial et dans la descente, alors qu'elle était en tête dans la première épreuve et en excellente position dans la seconde. Il y eut l'Américain Bill Kidd aussi qui, rétabli de sa fracture à la cheville, se blessa à nouveau sérieusement au cours de l'entraînement de la descente.

La dernière épreuve des championnats du monde fut le slalom spécial pour hommes et il fut gagné par l'Allemand Carl Senoner. Guy Périllat de France s'est classé deuxième, suivi de son compatriote Louis Aufferet. Le Canadien Rod Hebron, qui occupa la troisième place au cours de la première manche, n'a pas pris le départ en deuxième manche. Senoner, âgé de 23 ans et directeur d'un hôtel-pension dans les Dolomites, comptait abandonner après les championnats du monde de Portillo. Après sa victoire, il continuera la compétition jusqu'aux Jeux Olympiques de Grenoble. Dans le combiné trois épreuves pour messieurs, Scott Henderson du Canada s'est classé 7e avec 88.67 points de pénalisation, et Kiehl Shepherd 12e, avec 11.62 points. Le gagnant, Jean-Claude Killy de France, n'a eu que 20.92 points de pénalisation.

Victoire des Tiger Cats

HAMILTON — Les Tiger-Cats de Hamilton ont écarté les Stampede de Calgary par 21 à 3 dans une joute du calendrier mixte de la Ligue canadienne de football samedi soir. Cette victoire a permis aux Tiger-Cats de se hisser en première position du classement, sur un pied d'égalité avec les Rough Riders d'Ottawa. Les Stampede, pour leur part, restent en dernière position du classement de la conférence de l'Ouest, ayant subi trois défaites en autant de joutes.

Tommy Grant et Hal Patterson ont coupé les touches des Tiger-Cats. Don Sutherland a fait deux transformations, en plus de compter un simple et de réussir un placement. Les trois points des Stampede furent le résultat d'un botte de placement de la part de Robinson. Les Alouettes de Montréal, qui ont vaincu les Argonauts de Toronto vendredi soir, sont en deuxième position du classement, avec une fiche d'une victoire et d'une défaite. Les Argonauts sont dans le caveau du circuit de l'est, avec deux défaites en deux parties.

FOOTBALL

SAMEDI

Calgary 3 Hamilton 21
Montreal 10 C. F. D. 13

Classement

CONFERENCE DE L'EST					
	G	P	N	Pp	Pc
Hamilton	2	0	0	2	11
Ottawa	2	0	0	2	14
Montréal	1	1	0	2	16
Toronto	1	0	1	4	3

CONFERENCE DE L'OUEST

	G	P	N	Pp	Pc
Saskatchewan	3	0	0	94	41
Winnipeg	2	1	0	50	34
Vancouver	0	0	42	46	0
Edmonton	1	3	0	36	82
Calgary	0	2	0	12	55

A Summerlee

Weslock remporte le championnat amateur

MONTREAL — Nick Weslock, un golfeur de 48 ans de Burlington, Ont., a remporté pour la quatrième fois samedi le championnat amateur du Canada, triomphant de l'Américain Bill Brew de Westchester, Conn., par la marge d'un trou dans la finale de 36 trous.

Brew, un instructeur de 30 ans, avait pris une avance de trois trous au début du match, mais il succomba finalement devant l'inébranlable Weslock, et contribua à sa propre défaite en faisant deux coups au-dessus de la normale sur quatre trous dans la ronde de l'après-midi. Les deux golfeurs étaient sur un pied d'égalité après les premiers 18 trous du matin. Weslock gagna le 19e trou et prit les devants pour la première fois du match.

Brew ne se tint pas pour battu et gagna le 22e trou grâce à un "oiselet", mais il perdit le 23e en enregistrant deux coups en gagnant le 25e trou, avec un coup au-dessus de la normale. Mais Brew gagna le 26e avec une normale, Weslock ayant permis trois coups roulés. Un ralliement sur les 28e et 29e permit à Brew d'égaliser les chances. Mais Weslock reprit l'avantage au 32e, jouant avec une avance de six coups au-dessus de la normale. Les deux hommes firent égalité sur les trois derniers trous.

Weslock avait déjà gagné le championnat amateur canadien en 1958, 1962 et 1964. Le champion de l'an dernier, Bunky Henry, fut battu par Brew en quart de finale.



Inscrits à B.B.

PREMIERE COURSE			
A réclamer \$1,500			
4 Ghost Catche	Dennie	112	2
4 Thucy Great	Billot	114	2
5 Pay Parade	Coy	117	4
1 Shut Out Queen	Ferro	102	3
2 Lanky Planky	Eastman	114	4
3 Garrie R	Heim	117	4
4 Thucy Great	J. Parsons	112	2
6 Suro Assin	Trevana	117	4

DEUXIEME COURSE			
A réclamer \$1,500			
4 Reaward Yourself	Coy	112	2
3 March Tempo	Hill	110	3
4 Miss Dynamic	Perrin	105	3
1 Luxury Dip	Thomas	102	3
2 Resal Kat	Parnell	103	3
3 Jettison	Gilbert	107	3
3 Miss Amherst	Parker	115	10
7 Galley Maid	Ernst	109	10

TROISIEME COURSE			
A réclamer \$1,500			
4 Le Charles-Joseph Cournoy	Bourse	\$1,700	
7 Scotch Roy	Ledezma	117	2
2 Spartan Rose	Yevama	110	3
3 A. Marlin	Ernst	115	4
3 A. Hawkwood	Mys	115	4
1 Lt. Ed Kemmel	Coy	120	5
3 Lt. Ed Kemmel	Nedau	120	5
2 Madam Rose	Ernst	115	4
4 Krook	Perrin	102	3
6 Hall Casar	Heim	117	4

QUATRIEME COURSE			
A réclamer \$2,500			
4 Little Ireland	Ernst	115	4
6 Manquero	Venne	119	3
2A Spartan Rose	Thomas	110	3
3 Call Me Bea	Perrin	111	4
3 Sennerville	Dennie	114	5
7 Jive Jive	Coy	114	5
3 Teen Twist	Billot	111	8
4 Edgors Whistie	Staufier	114	10

CINQUIEME COURSE			
A réclamer \$1,500			
4 Le Aldis Bernard	Bourse	\$1,700	
7 Ruppman	Dennie	117	2
4 Resolve	Ferro	102	3
5 White Whesla	Ernst	119	4
4 New Generation	Staufier	114	10
6 Tangum	Ledezma	114	7
3 Jo Lori	J. Parsons	116	8
2 Ruski	Charles	119	10

SIXIEME COURSE			
A réclamer \$1,500			
4 Reducteur	Venne	114	3
1 Bill's Orphan	Coy	114	3
3 Musie	Ernst	110	3
4 Miss Birch	Heim	111	4
2 You Bunch	Ledezma	114	7
6 Buller	J. Parsons	116	8

SEPTIEME COURSE			
A réclamer \$1,750			
4 Le Sévère Richard	Bourse	\$2,000	
6 Bully Keane	Coy	122	2
3 Ship's That Pass	Ernst	110	3
4 Tabille Pert	J. Parsons	122	4
2 Venetian	R. Venn	113	3
6 Money	Ernst	119	4
3 Rose	C. Potts	116	8
1 Press O'Sail	Ernst	110	3

HUITIEME COURSE			
A réclamer \$1,500			
4 Le Honoré Beaugrand	Bourse	\$1,700	
3 Flet of Rose	Nedau	120	5
5 Credit Union	Ferro	106	3
7 Moon Baby	O. Potts	112	4
4 Dixie Dew Drop	Parsons	120	5
6 Witchehaft	Dennie	109	6
3 Arts Treat	Coy	111	7
4 Creek Bruaw	Ernst	119	4
1 My Melia	Ernst	109	10

Baseball de samedi

LIGUE AMERICAINE			
Détroit	013 000 612-13 14 1		
Boston	000 001 000-1 4 0		
Wilson et McParlane	San Diego		
Sheldon (3) Stigman (4) O'Neil			
(7) Wyatt (9) et Tullman			
G-Wilson (13-9) P-Santiago (11-9)			
Circuit:			
Détroit - Northrup (12), Wilson (4)			

Circuit:			
Cleveland	000 001 010-2 5 3		
New York	000 001 000-1 4 1		
Hargan et Sims; Bouton; Reniff			
(7) et Howard			
G-Hargan (9-6) P-Reniff (2-5)			

Circuit:			
Washington	010 001 000-3 4 2		
Baltimore	000 000 000-5 4 1		
Ortega, Lines (5) Cox (7) et			
Channova; Palmer; Fisher (8) et			
Etehebarren; Roznovsky (4)			
G-Palmer (13-6) P-Ortega (8-11)			

LIGUE NATIONALE			
Pittsburgh	000 00-0 3 1		
Cincinnati	012 06-11 14 0		
Fryman; Cardwell (5) et Gonder;			
Maloney et Pavietich			
G-Maloney (13-4) P-Fryman (9-7)			

Circuit:			
New York	012 000 021-4 8 3		
St-Louis	310 003 014-0 11 0		
Friend; Hagins (3); Gaudin (4);			
Hamilton (4) et Grote; Stephenson			
(3); Gibson et McCarter			
G-Gibson (13-9) P-Friend (4-3)			

Circuit:			
New York - Krasnapol (13)			
Luplow (4)			
St-Louis - Cepeda (8), Smith (8)			
Houston	000 100 110-3 8 0		
San Francisco	000 000 000-1 1 1		
Gillett et Bateman; Marichal et			
Virgil			
G-Gillett (11-9) P-Marichal (17-5)			
Circuit:			
Houston - Davis (1)			

Circuit:			
Chicago	000 000 001-1 5 0		
Los Angeles	003 002 104-15 0		
Ellsworth et Mundley; Koufax et			
Rosenbom			
G-Koufax (19-6) P-Ellsworth (8-8)			
Circuit:			
Los Angeles - T. Davis (8)			

Première joute:			
Philadelphia	300 001 000-4 8 1		
Atlanta	001 000 001-3 7 0		
Bunning; Knowles (9) et Dalrymple;			
Johnson; Carroll (6) Abernathy			
(8) et Torres			
G-Bunning (13-8) P-Johnson (8-8)			
Circuit:			
Philadelphia - Allen (27) Briggs (9)			
Deuxième joute:			
Philadelphia	020 020 210-7 11 0		
Atlanta	000 100 013-2 1 1		
Culp; Fox (9) et Dalrymple; Jarvis,			
Ritchie (5); Niekro (6); Kelly			
(7) Carroll (8) et Oliver			
G-Culp (14-4) P-Jarvis (10-1)			
Circuit:			
Atlanta - Carly (7), Geiger (3), Aaron (32)			

Classique Thunderbird

Mason Rudolph a eu raison de Jack Nicklaus

CLIFTON, N.J. — Mason Rudolph, un vétéran du circuit qui n'avait pas gagné une seule victoire depuis deux ans, a remporté par la marge d'un coup dimanche la classique de golf Thunderbird. Le triomphe lui a valu \$20,000 de la bourse totale de \$100,000 de ce tournoi. Rudolph a rejoint Jack Nicklaus au 15e trou et l'a devancé au 16e, en calant un coup roulé de 20 pieds. A partir de ce moment, il résista aux assauts du prestigieux Nicklaus et tint bon, enregistrant une ronde de finale de 69, trois sous la normale du parcours, pour un total de 278, dix sous la normale.

Nicklaus, gagnant de ce tournoi l'an dernier, fit une dramatique fin de partie au 18e trou, long de 600 verges. Après deux coups puissants, il plaça une approche retenue à deux pouces du trou et cala la balle pour une ronde de 70 et un total de 279. Le jeune Bill Martinale, le meneur à l'issue des trois premières rondes, joua au-dessus de la normale sur deux des trois premiers trous de la ronde finale et s'effondra totalement en faisant trois coups au-dessus de la normale au 10e, d'une longueur de 435 verges. Son total de 281 lui valut cependant la troisième place du classement et une bourse de \$7,500. Tommy Aaron se classa quatrième avec un total de 282.

Le Sud-Africain Gary Player enregistra un total de 285, le même nombre que George Knudson de Toronto. Le favori de la foule, Arnold Palmer, suivi par un grand nombre des 25,000 spectateurs, fit une ronde de finale de 72 pour un total de 286. Souffrant de bursite à l

Arrivé hier à Ottawa pour s'entretenir avec M. Paul Hellyer

Von Hassel nie que l'Allemagne veuille participer à la stratégie nucléaire de l'O.T.A.N. pour assurer son prestige

OTTAWA — M. Kai-Uwe von Hassel, ministre allemand de la Défense, est arrivé hier dans la capitale fédérale pour s'entretenir avec M. Paul Hellyer, son homologue canadien. En dehors des entretiens avec les deux ministres, M. von Hassel confèrera avec les chefs d'état-major des forces armées du Canada. Le retrait des deux escadrons aériens canadiens stationnés actuellement en France, une partie de ces unités basées à Marville, dans la Meuse, doit venir renforcer dans un proche avenir les six escadrons d'Allemagne sur les bases de Soellingen et de Deux-Ponts, et le transfert du quartier général canadien de Metz en république fédérale figureront estimés-on à Bonn dans les milieux bien informés au centre de ces discussions.

Il ne fait aucun doute, d'autre part, que les deux hom-

mes aborderont la délicate question des avions de chasse canadiens vendus à l'Allemagne en 1957 et dont une partie ont été aperçus récemment en Iran qui en aurait vendu quelques-uns au Pakistan. Bonn, prié de donner des explications, a semblé-il apporter des précisions au sujet desquelles M. Pearson s'est dit entièrement satisfait la semaine dernière.

M. von Hassel avait assuré, avant son départ, dans une interview accordée à la radio de Cologne, que la stratégie globale de l'O.T.A.N. contrairement aux rumeurs qui avaient couru après la conférence des ministres des affaires étrangères de l'Alliance atlantique à Paris, restait comme par le passé fidèle au concept de "la défense en avant". Le ministre fédéral s'était tout particulièrement plu à souligner à cet égard l'importance décisive des États-Unis et du Canada pour la sécurité de l'Allemagne.

Berlin-Est "célèbre" le 5e anniversaire de l'érection du Mur

BERLIN — Le cinquième anniversaire du mur de Berlin a été fêté pour la première fois à Berlin-Est par un grand défilé de "groupes de combat ouvrier", d'unités des gardes-frontières de l'armée populaire et de détachements des forces armées qui ont défilé dans l'avenue "Unter Den Linden". À la tribune d'honneur avaient pris place M. Walter Ulbricht, président du conseil d'État et premier secrétaire du parti SED, ainsi que les membres du gouvernement, du parti, du corps diplomatique et des officiers supérieurs soviétiques et est-allemands.

Dans un discours de 35 minutes, M. Ulbricht a notamment déclaré: "La population de la R.D.A. célèbre cette journée du 13 août à bon droit parce qu'il y a cinq ans, en érigeant à Berlin le rempart de sécurité, de concert avec l'URSS et les autres États socialistes, nous avons préservé la paix de notre peuple et avons empêché les aventuriers de Bonn de déclencher une guerre au cours de laquelle auraient péri d'innombrables citoyens d'Allemagne occidentale et de Berlin-Ouest."

Il a d'autre part affirmé que le gouvernement d'Allemagne fédérale "qui visait l'annexion et le pillage de la RDA", serait maintenant bien avisé d'accorder à l'Allemagne de l'Est un crédit à long

terme "pour réparer au moins une partie des pertes qu'il a infligées à la RDA".

Tout le long du parcours du défilé, les habitants de Berlin-Est évalués par l'agence A.D.N. à "plusieurs milliers", s'étaient rassemblés dès le matin, les autorités leur ayant minutieusement désigné leurs places par quartier d'habitation.

A Berlin-Ouest, les membres du sénat et des partis ont dé-

posé des couronnes au pied des croix érigées à la mémoire des fugitifs est-allemands qui ont trouvé la mort en tentant de gagner la liberté.

Protestation occidentale

Les trois commandants occidentaux de Berlin ont protesté contre le défilé militaire qui s'est déroulé à Berlin-Est. "Cette démonstration militaire, déclarent les commandants, constitue une flagrante violation des accords quadripartis sur Berlin. Elle est d'autre part un affront parce qu'elle est organisée dans le dessein d'honorer les constructeurs de ce mur ainsi que les meurtriers de ceux qui ont tenté d'échapper à l'oppression". Le communiqué des Alliés constate d'autre part "qu'il n'y a aucune raison de célébrer une action qui a divisé la ville en deux, séparé les familles, et coûté la vie à de nombreux Berlinois".



MEXICO — La police mexicaine a annoncé la découverte d'un complot subversif et l'arrestation d'une trentaine de personnes qui se livraient à des activités anti-gouvernementales. Parmi les détenus, qui appartiennent tous à des groupes d'extrême-gauche, figure le professeur et journaliste connu Victor Rico Galan, l'un des plus ardents défenseurs du régime castriste au Mexique. Un communiqué signale que des perquisitions ont permis de découvrir trois émetteurs-radio, des bandes magnétiques, une bombe à retardement de fabrication grossière, trois pistolets réglementaires (calibre .45), des fusils et quantité de munitions.

MIAMI — Quarante-sept Cubains anticomunistes ont été exécutés le 8 août dernier dans l'exploitation agricole "sandino", située dans la province de Matanzas, a déclaré hier un réfugié récemment arrivé de Cuba. Il a ajouté que ces hommes ont été exécutés par représailles à la suite d'une rébellion au sein de l'exploitation, où sont internés plusieurs centaines d'ouvriers et de paysans ayant refusé de travailler pour le gouvernement.

Djakarta: le Parlement demande le retour de l'Indonésie à l'ONU

tandis que l'on se félicite du rétablissement des relations entre l'Indonésie et la Malaysia

DJAKARTA — Le parlement indonésien a demandé à l'unanimité au gouvernement le retour de l'Indonésie à l'ONU, avant l'Assemblée générale des Nations Unies, en septembre prochain.

Le président Soukarno avait ordonné le retrait de son pays de l'Organisation internationale au début de l'année dernière. Il exigeait également que son pays reste en dehors de l'ONU, "tant que ses structures n'auraient pas été modifiées".

L'accord de Djakarta

Les relations diplomatiques entre l'Indonésie et la Malaysia ne seront rétablies qu'après des élections générales dans les territoires malaisiens de Sabah et Sarawak, a déclaré le président Soukarno.

Cette déclaration, qui a surpris les observateurs à Djakarta, a été faite aux dirigeants du parti nationaliste indonésien, que le président avait convoqués à son palais de "Merdeka" pour les informer de l'accord signé le 11 août à Djakarta par les ministères des affaires étrangères des deux pays, M. Adam

Malik pour l'Indonésie et le Tun Abdul Razak pour la Malaysia.

Le président Soukarno a précisé que des "explications complémentaires" à l'article deux du traité (qui prévoit la reprise des relations diplomatiques entre les deux pays) laisseraient clairement entendre que ce rétablissement dépendait de la mise en œuvre des dispositions de l'article premier relatif aux élections générales dans les territoires malaisiens du nord de Bornéo.

Les "explications complémentaires" auxquelles a fait allusion le président Soukarno concernent apparemment, selon les observateurs, les notes échangées entre les deux gouvernements au cours des divers "contacts" établis ces deux derniers mois.

La raison principale du début de la confrontation était le refus du président Soukarno de considérer que les habitants de Sabah et Sarawak s'étaient exprimés clairement sur leur statut. Il avait rejeté les conclusions d'une mission des Nations Unies selon lesquelles la majorité des habi-

tants de ces deux territoires était favorable au rattachement à la Malaysia.

Quelques incidents raciaux ont marqué le week-end aux É.-Unis

NEW YORK — Des incidents raciaux d'importance mineure se sont produits aux États-Unis en fin de semaine.

A Philadelphie, la police, opérant sur dénonciation, a fait irruption samedi matin dans quatre locaux du "SNICK" (comité des étudiants non violents), avocats du "pouvoir noir". Les agents ont découvert deux batonnets et demi de dynamite dans un des locaux du quartier noir. Quatre arrestations ont été opérées.

Une foule menaçante de Noirs s'est formée au moment des perquisitions. Un millier de policiers ont saturé le quartier pour prévenir des bagarres.

A Muskegon (Michigan) 1.500 Noirs s'en sont pris à des

agents qui étaient venus enquêter sur un appel indiquant que deux Blancs avaient été assassinés par des Noirs à l'entrée d'un hôtel. 70 policiers armés envoyés en renfort ont tiré en l'air et dispersé la foule qui avait commencé à briser des devantures de magasins pour les piller. Bilan: 5 blessés et 12 arrestations.

A Détroit (Michigan) les effectifs de police, doublés depuis des bagarres débutèrent dans la capitale de l'automobile il y a quatre jours, ont maintenu un calme relatif.

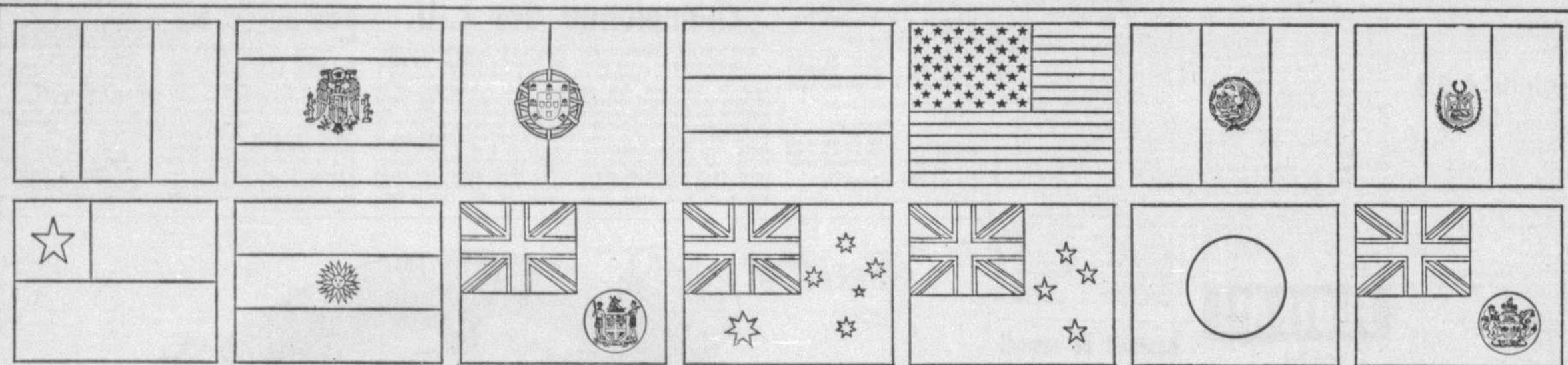
Un cocktail Molotov a été lancé contre la maison d'une vieille blanche de 77 ans. Un jeune noir a tiré des coups de feu contre la vitrine d'une teinturerie mais sans atteindre personne. Quatre jeunes blancs

ont été arrêtés pour incitation à l'émeute.

A Chicago, 500 marcheurs noirs protégés par 600 agents ont défilé vendredi dans un quartier blanc pour manifester contre la discrimination dans le logement. Ils ont été accueillis par quelques projectiles lancés aux cris de "sales nègres", "sales nègres", "sales nègres". 15 arrestations ont été opérées.

En Caroline du Nord, le gouverneur Dan Moore a déclaré vendredi que la garde nationale interviendrait au cas où un rallye du Ku Klux Klan occasionnerait des désordres.

A Baltimore (Maryland) cinq blancs ont plaidé non coupables devant un tribunal de simple police présidé par un juge noir.



Les drapeaux des pays où vous pouvez vous rendre par jet du Canadien Pacifique. De gauche à droite, en commençant par le haut:

Italie
Espagne
Portugal
Pays-Bas
États-Unis
Mexique
Pérou
Chili
Argentine
Îles Fidji
Australie
Nouvelle-Zélande
Japon
Hong-Kong

Partout où nous allons dans le monde,



nous emportons un peu de couleur locale.

La prochaine fois que vous verrez un jet du Canadien Pacifique, jetez un coup d'oeil vers l'arrière de l'avion. Vous y verrez le drapeau du Canada. Récemment, en effet, les lignes aériennes Canadien Pacifique sont devenues l'une des deux compagnies à pouvoir utiliser ainsi l'emblème de notre pays. Actuellement, les énormes jets du Canadien Pacifique transportent votre drapeau dans 14 pays.

Nous faisons tout notre possible pour que nos voyageurs gardent un excellent souvenir de ce drapeau.

Nous tâchons de leur donner un service plus complet, un confort plus agréable et un accueil plus sympathique que toute autre ligne aérienne.

Nous croyons que c'est là la meilleure façon de leur faire apprécier le Canada—et les Canadiens.

Vraiment, il n'y a pas de limite à ce que peut faire un peu de couleur locale. Tout dépend de la façon dont on s'y prend.

Canadien Pacifique

À votre service de mille et une façons.

